

VILLE DE CARNAC – DRAC DE BRETAGNE - UDAP du MORBIHAN

Site patrimonial remarquable de CARNAC
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE (AVAP)

RAPPORT DE PRESENTATION

Etabli à partir de la synthèse du diagnostic (documents 01a, 01b, 01c et 01d) -



*Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
du 14 février 2020
Le Maire,*

14 février 2020

Service Urbanisme de la Ville de Carnac

UDAP du Morbihan

Valérie Rousset, historienne de l'Art
Bernard Wagon, urbaniste du Patrimoine
Adeline Sillas, urbaniste,
Thomas Levellier, sigiste
GHECO, urbanistes

INTRODUCTION	5
1. Le projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR), sous forme d'AVAP	5
2. Présentation de la commune	6
3. Données socio-économiques.....	6
4. Environnement et cadre de vie	7
I L'ÉTAT DES PROTECTIONS EXISTANTES	9
1. Les monuments classés	10
2. Les monuments inscrits	12
3. Les projets de Périmètres Délimités des Abords.....	13
4. Les sites classés et inscrits.....	15
5. L'archéologie.....	16
II SYNTHÈSE DES APPROCHES ARCHITECTURALE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE, EXPOSÉES DANS LE DIAGNOSTIC	19
1. Le site : géologie, relief et hydrographie	19
2. Le paysage	22
3. Le patrimoine environnemental.....	27
4. L'histoire et la culture	34
5. La morphologie urbaine.....	37
6. L'architecture.....	39
Synthèse des enjeux patrimoniaux dégagés du diagnostic de l'AVAP :.....	43
LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DE QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES.....	45
L'ESPRIT DES LIEUX	46
LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DE QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES.....	48
1. Un périmètre pertinent au regard des enjeux patrimoniaux.....	48
2. Les règles relatives à la qualité architecturale des constructions	50
3. Les secteurs	50
4. Les dispositions relatives au paysage	51
III COMPATIBILITÉ DES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES AVEC LE PADD DU PLU	55
ANNEXE 1.....	57
ANNEXE 2.....	92

Le dossier AVAP comprend les pièces suivantes :

- Un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental,
- Un [rapport de présentation des objectifs de l'AVAP](#), fondé sur le diagnostic,
- Un règlement comportant des prescriptions,
- Un document graphique.

L'AVAP de Carnac est élaborée en application du Code du Patrimoine suivant la version antérieure à la loi LCAP du 7 juillet 2016.

En application de l'Art. D. 642-6 du décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, **le rapport de présentation des objectifs de l'Aire.**

« comporte une synthèse du diagnostic défini à l'article D. 642-4.

Il énonce, en les mettant en cohérence :

« 1° Les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine, de qualité de l'architecture et de traitement des espaces ;

« 2° Les objectifs de développement durable attachés au territoire de l'aire.

« En outre, il justifie la compatibilité de ces dispositions avec le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme. »

INTRODUCTION

1. Le projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR), sous forme d'AVAP

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, dite AVAP, est une zone de protection née de l'ambition de donner aux communes l'opportunité de jouer un rôle actif dans la gestion, la protection et la mise en valeur de leur patrimoine.

Elle a pour objet de promouvoir, par la mise en place de prescriptions adaptées au territoire, la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Soucieuse de préserver et de protéger durablement son patrimoine exceptionnel, à la fois archéologique, architectural (urbain, balnéaire, religieux, rural), et paysager, la commune de CARNAC a souhaité instaurer dans les années 1990 une ZPPAUP qui couvre l'essentiel du territoire communal.

La ZPPAUP de Carnac, initiée en 1996, a donné lieu à un premier dossier soumis à enquête publique en 1999 qui est resté dans l'attente d'une mise à jour de l'inventaire des mégalithes. Une fois complété de ces éléments d'informations archéologiques, le dossier est mis à enquête publique en 2009, sans aboutir à son approbation.

La mise en œuvre de l'AVAP a été prescrite par deux délibérations du conseil municipal, le 12 décembre 2014 et le 24 septembre 2016. L'étude a été engagée le 6 janvier 2016.

Par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, la création de l'AVAP attribuera à Carnac le titre de Site Patrimonial Remarquable.

Une grande partie du patrimoine de Carnac (villas, maisons bourgeoises, fontaines, calvaires...) n'est pas protégé et en dehors des mégalithes, peu de bâti l'est au titre des Monuments historiques (inscription ou classement).

L'objectif est donc

- De protéger et valoriser le patrimoine pour sa valeur culturelle, historique, urbaine, paysagère et archéologique
- De clarifier la situation et départager ce qui relève du patrimoine ou non,
- De hiérarchiser le niveau de protection en fonction du niveau d'intérêt du patrimoine,
- De faire partager les prescriptions de mise en valeur entre les acteurs (élus, particuliers, investisseurs, administrations, entreprises, architectes, etc.)
- Préserver les paysages emblématiques et les écrans du patrimoine,
- Favoriser le partenariat financier avec la Fondation du Patrimoine.

2. Présentation de la commune

Carnac est une commune française de 32,71 km² située en Bretagne-Sud, en pays vannetais. Elle possède 4 236 habitants en 2015, pour une densité de 130 hab./km². Carnac viendrait de « Cairn » ou « Carn », qui signifient « butte » ou « élévation », en celte. La commune est marquée par de nombreuses buttes, avec une altitude moyenne de 16 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Situation géographique

A l'échelle de la Bretagne, Carnac se situe à 33 km de Vannes, à 50 km de Lorient et à 150 km de Rennes. Plus localement, Carnac se trouve à proximité de Ploemel à 8 km au nord, Auray à 15 km au nord-est, Crac'h à 10 km à l'est, La Trinité-Sur-Mer à 5 km au sud-est, Plouharnel à 5 km à l'ouest, Quiberon à 18 km au sud-ouest.

La forme du territoire communal est plutôt verticale, dont la bordure sud correspond à une partie de la baie de Quiberon ; partie située entre la baie de Plouharnel et la rivière de Crac'h. La bande littorale et ses nombreuses plages sont protégées des courants par la presqu'île de Quiberon et bénéficient d'un climat agréable sur l'ensemble de l'année. La partie nord du territoire correspond globalement aux terres agricoles.

Statut administratif

Carnac se situe dans département du Morbihan (56) dont le chef-lieu est la commune de Vannes. Carnac, fait partie du Pays d'Auray comportant les 24 communes de l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) et se situe dans le canton de Quiberon. La commune appartient au Pays d'Auray qui comprend globalement l'ensemble de la baie de Quiberon. Jusqu'au 19^e siècle, le territoire de Carnac formait avec la Trinité-Sur-Mer une même commune avant la création de la commune de la Trinité en 1864 (par décret impérial).

La commune de Carnac a gardé sa compétence en matière d'urbanisme.

Dessertes

La ligne ferroviaire « Bretagne à Grande Vitesse » rapproche indirectement Paris, Rennes et Carnac, par la gare d'Auray (Paris-Auray 2h40 environ). La route départementale RD 768 correspondant à l'axe Auray-Plouharnel, passe au nord de la commune et dessert chacune de ces villes. Le bourg de Carnac se situe au sud du territoire communal et est desservi par plusieurs routes départementales. La RD 119 relie l'axe Auray-Plouharnel au bourg de Carnac par le nord tandis que la RD 196 longe les alignements avant de rejoindre le bourg au nord-est. Au sud du bourg se trouve Carnac-Plage qui constitue la cité balnéaire de la commune. La RD 186 relie la Trinité-sur-Mer, commune limitrophe au sud-est de Carnac. La RD 781 traverse le bourg d'ouest en est et relie Plouharnel à la Trinité-Sur-Mer. Des chemins font la liaison entre les nombreux villages et hameaux de Carnac. La commune a mis en place deux systèmes de transports collectifs, durant la saison estivale : la Carnavette durant le jour (3 lignes) et la Carnoz durant la nuit. Elle présente une diversité de parkings avec près de 5 350 places de stationnement.

3. Données socio-économiques

Démographie et Logement

L'INSEE 2015 fixe le nombre la population à 4236 habitants. Aujourd'hui, 2/3 du parc de logements de la commune concerne la résidence secondaire. La densité moyenne de logements est de 29 entités par hectares. La densité en extension est de 22 logements par hectares. Le foncier résiduel identifié permet d'assurer 70% de la production des besoins de logements. La société Bretagne Sud Habitat gère le parc de logement social, qui comprend 43 habitations et 36 appartements. L'intercommunalité Auray-Quiberon-Terre-Atlantique (AQTA) a élaboré un PLH sur son territoire de 24 communes dont Carnac fait partie.

Economie et polarités

Carnac peut être identifié comme un bassin d'emplois à l'échelle du Pays d'Auray ; outre les services et commerces locaux, les activités économiques de la commune reposent en grande partie sur le tourisme. Le tissu d'artisans se répartit globalement sur l'ensemble du territoire. A cela s'ajoutent des activités traditionnelles, notamment liées à la production aquacole ou à la production du cidre. Quelques 300 commerces se répartissent en

trois pôles économiques majeurs que sont le bourg, l'avenue des Druides à Carnac-Plage et l'axe Carnac - La Trinité-Sur-Mer, sur lequel se trouve la Zone d'Activités de Montauban. Les activités touristiques structurent une grande partie de la vie locale : plus de 80% des entreprises de la commune concerne les services liés à l'activité touristique. Le secteur du tourisme représente 130 millions d'euros et 2 millions de nuitées par an. On compte 16 établissements d'hôtellerie de plein-air, 13 hôtels ainsi qu'une soixantaine de bars ou de restaurants. Carnac attire chaque année plus de 600 000 visiteurs. La population passe de 5000 habitants l'hiver à 50 000 l'été. Ce changement est en partie dû à l'attractivité des 2 934 menhirs, des 5 plages et des 4 km de sable fin. L'Office du Tourisme est ouvert 321 jours par an et a reçu environ 170 000 visiteurs en 2015. On compte plus de 80 associations locales, dont plus de la moitié concerne la culture. Les activités principales de Carnac sont concentrées sur le bourg et Carnac-Plage ; toutefois des sites, comme Le Pô et les Alignements, et des hameaux, comme Le Nignol ou Kerléarec, constituent différents points de polarité participant au dynamisme de la commune.

Aquaculture et Agriculture

L'aquaculture est développée sur deux bassins à savoir la rivière de Crac'h et l'anse de Pô et rassemble une trentaine d'entreprises pour une centaine d'emplois. Une dizaine d'exploitations agricoles sont réparties sur les 700 hectares agricoles de la commune, ce qui équivaut à 20% du territoire.

Tourisme et culture

De par ses nombreuses plages idéalement axées au sud et abritées du vent par diverses anses, Carnac possède une forte identité balnéaire et touristique. Les mégalithes, à l'image des alignements ou des dolmens isolés présents depuis l'époque néolithique sur l'ensemble du territoire, participent à l'attractivité touristique de la commune. La commune, avec la Baie de Quiberon, fait partie des 41 baies mondiales situées dans 25 pays formant le Club associatif des « Plus Belles Baies du Monde ». Leurs membres doivent respecter des engagements environnementaux et identitaires. Carnac a obtenu le classement « Station de tourisme » en 2015 pour une période de 12 ans, ce qui lui octroie des dotations spécifiques de l'Etat. C'est le classement de l'Office du tourisme en « première catégorie » (label Qualité Tourisme en 2014) et la réponse à 45 critères dont l'animation culturelle, l'hébergement touristique ou encore l'accessibilité qui a permis à Carnac d'être « station d'excellence ». Carnac est aussi la première commune du littoral breton à obtenir le label « Tourisme et Handicaps », dès 2003. En 2013, l'Espace Culturel Terraqué obtient la labellisation « Tourisme et Handicap auditif et mental » puis « Tourisme et Handicap moteur » en 2014. En 2006, la Charte de la langue bretonne est signée avec l'Office de la langue bretonne. Le Musée de la Préhistoire, en collaboration avec le Centre des Monuments Nationaux, organise divers ateliers et événements autour du mégalithisme et de la culture bretonne comme le Festival Skedanoz. Plusieurs associations perpétuent la tradition bretonne à l'image du Bagad de Carnac. Carnac Thalasso et Spa Resort forment l'un des premiers centres de Thalassothérapie de France et sont labellisés Ecocert, Green-Globe et Comébio pour leur démarche « éco-responsable ». De par sa base nautique et ses plages, Carnac offre de nombreuses activités touristiques comme le surf, la voile ou le passage du permis bateau au sein de son école de voile.

Equipements

On trouve des équipements variés sur le territoire de la commune : scolaires, économiques, culturels ou encore sportifs : deux écoles primaires, deux collèges, une crèche, trois sites culturels : le musée de la Préhistoire, la maison des Mégalithes et l'Espace culturel Terraqué. D'autres équipements participent à la culture comme la chapelle Locmaria à Carnac-Plage, qui dispose d'une bibliothèque. Le complexe sportif du Ménéac, le pôle nautique ou les deux clubs de tennis constituent les équipements sportifs importants. Carnac comprend l'un des premiers centres de thalassothérapie de France.

4. Environnement et cadre de vie

L'Environnement

Le socle de la commune de Carnac est majoritairement granitique (du domaine hercynien), affleurant et peu perméable. Le relief de Carnac varie entre 0 et 30 mètres d'altitude et présente de nombreuses buttes et plaines. De nombreux points bas se trouvent sur le littoral (ce qui implique des risques de submersion marine). Carnac se trouve pour moitié sur le bassin-versant de la rivière de Crac'h et de petits bassins-versants côtiers. La rivière de Crac'h et le ruisseau du Gouyaudeur constituent les principaux cours d'eau de Carnac.

Le sous-sol de la commune renferme quelques aquifères de faibles capacités. On trouve sur le territoire de Carnac une grande diversité de milieux, qu'ils soient littoraux (dunes, plages, pointes rocheuses, estrans...), ou ruraux (boisements, milieux humides, landes, pelouses, espaces agricoles, friches...). Les zones humides couvrent 5,18 km² soit environ 15% du territoire communal. Il s'agit surtout de landes et de prairies humides (50%) et de boisements et plantations humides (30%). Parmi les landes humides, on peut citer celles de Crucuny ou celles associées au massif dunaire Gâvres-Quiberon. Les marais et étangs, comme ceux de Kerdual ou de Kerloquet, représentent 5% de la surface en zones humides de la commune. Le climat local de type océanique est qualifié de « climat littoral doux ». Il est caractérisé par des températures douces et un ensoleillement important tout au long de l'année. Ce climat se caractérise aussi par des précipitations importantes et régulières au fil des saisons. Le climat de Carnac favorise l'implantation d'une végétation méditerranéenne comme les mimosas, les chênes verts, les pins, les arbousiers ou encore les eucalyptus. D'ailleurs, le taux de boisement de Carnac se trouve parmi les plus importants du Morbihan. Les landes du littoral présentent une flore caractéristique. Parmi les arbustes et les graminées de la lande dunaire se mêlent des tamaris, des ajoncs et des baccharis ainsi que des oyats et des yuccas. Certaines d'entre elles ont été implantées dans des opérations de maintien du cordon dunaire.

Actions en faveur de l'écologie et du cadre de vie

La commune a adopté une « politique de l'arbre » qui vise à préserver les essences constituant le patrimoine naturel de son territoire ; à l'image du pin. La ville mène diverses actions de protection de son cordon dunaire via des études environnementales et un criblage des plages raisonné. Elle offre un cadre propice au bien-être à l'image de la Journée Mondiale du Bien-être ou de l'atelier Zen Attitude. En 2009, Carnac devient la première commune bretonne labellisée « Démarche Qualité des Eaux » pour la gestion de ses eaux de baignade (certification valable 3 ans). La commune a participé à la réflexion du référentiel de certification en collaboration avec l'Association Nationale des Elus du Littoral, l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques liée aux ministères de l'écologie et de la santé. En 2015 et 2016, elle obtient le label « Pavillon Bleu » qui lui permet d'entrer dans une démarche globale d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, avec notamment des critères spécifiques « plages ». Carnac est également Commune « Zéro phyto » pour sa gestion différenciée de ses espaces verts et l'utilisation de produits non phytosanitaires. La commune est tissée de chemins de randonnée côtiers ou forestiers. Nombre d'entre eux, inscrits au Plan Départemental de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ont été réaménagés. 4 circuits de randonnée de 7 à 15 km permettent de découvrir les paysages carnacais, les exploitations agricoles et maraîchères, les plages, les alignements, ou encore le patrimoine bâti et religieux. Le jardin de Césarine, situé avenue de la Poste, constitue le parc de la commune et abrite un théâtre de verdure. Cet ensemble de bois, jardins et chemins a permis à la ville d'obtenir le label « Ville Fleurie » 3 fleurs.

Enjeux et Intérêts

Carnac est un lieu de vie doté des équipements adaptés ; ses villages d'intérêt patrimonial, ses paysages variés, ou encore ses plages, face au sud, en font une commune attractive, aux forts enjeux paysagers architecturaux, culturels, patrimoniaux, historiques, et touristiques. Comme premier site mégalithique mondial, Carnac est fréquenté en toutes saisons. Toutefois, la notoriété du site et ses qualités l'exposent à de forts afflux de visiteurs. Le développement raisonné de la commune doit ainsi être lié autant à la préservation de la vie locale qu'à son patrimoine et à son paysage.

I L'ETAT DES PROTECTIONS EXISTANTES

LES MONUMENTS HISTORIQUES (Inscrits et classés)



1. Les monuments classés

Désignation	Adresse	Localisation	Classement	Date d'arrêté
Alignement et dolmen de Kerlescan	Kerlescan	47° 36' 16" nord, 3° 02' 59" ouest	Classé	1889
Alignement et dolmen de Kermario	Kermario	47° 35' 53" nord, 3° 03' 44" ouest	Classé	1889
Alignement du Méneec	Le Méneec	47° 35' 36" nord, 3° 04' 47" ouest	Classé	1889
Bains romains de la fontaine de Légenèse	Lieu-dit la Fontaine de Légenèse ¹	47° 34' 02" nord, 3° 04' 58" ouest	Classé	1933
Camp de Lizo	Le Lizo	47° 37' 25" nord, 3° 02' 32" ouest	Classé	1929
Dolmen et menhir du Clos Pernel	Clos Pernel	47° 37' 02" nord, 3° 02' 48" ouest	Classé	1933
Alignement de Crucuny	Crucuny	47° 37' 06" nord, 3° 04' 50" ouest	Classé	1940
Menhirs de Lann-Grand-Viallarec	Lann-Grand-Viallarec	47° 37' 11" nord, 3° 04' 59" ouest	Classé	1940
Deux dolmens à galerie de Kerlagade	Kerlagade	47° 37' 08" nord, 3° 02' 36" ouest	Classé	1928
Deux lechs	Nignol	47° 36' 14" nord, 3° 04' 14" ouest	Classé	1933
Menhirs de Kériaval	Kériaval	47° 37' 04" nord, 3° 04' 50" ouest	Classé	1940
Menhirs de Mispirec	Route du Hahon	47° 35' 53" nord, 3° 05' 04" ouest	Classé	1931
Alignement de Grandvellarec et tertre tumulaire	Grandvellarec	47° 37' 14" nord, 3° 04' 57" ouest	Classé	1940
Dolmen de Beaumer	Beaumer	47° 34' 52" nord, 3° 03' 26" ouest	Classé	1929
Dolmen de Coët-à-Tous	Coët-à-Tous	47° 37' 28" nord, 3° 04' 03" ouest	Classé	1928
Dolmen de Cruz-Menquen	Rue de Courdiec	47° 35' 18" nord, 3° 04' 50" ouest	Classé	1929
Dolmen d'Er-Roch-Vras	Kéric-la-Lande	47° 38' 04" nord, 3° 05' 10" ouest	Classé	1929
Dolmen d'Er-Roh	Le Moustoir Kerguéarec	47° 36' 36" nord, 3° 03' 21" ouest	Classé	1933
Dolmen de Kerdrain	Kerdrain	47° 37' 53" nord, 3° 06' 04" ouest	Classé	1929
Dolmen de Kluder-Yer	Route de Quelvezin	47° 37' 09" nord, 3° 04' 57" ouest	Classé	1889
Dolmen de la Madeleine	Kerguéno	47° 37' 14" nord, 3° 02' 55" ouest	Classé	1900
Dolmen de Mané-Bras	Toul-er-Lann	47° 36' 47" nord,	Classé	1923

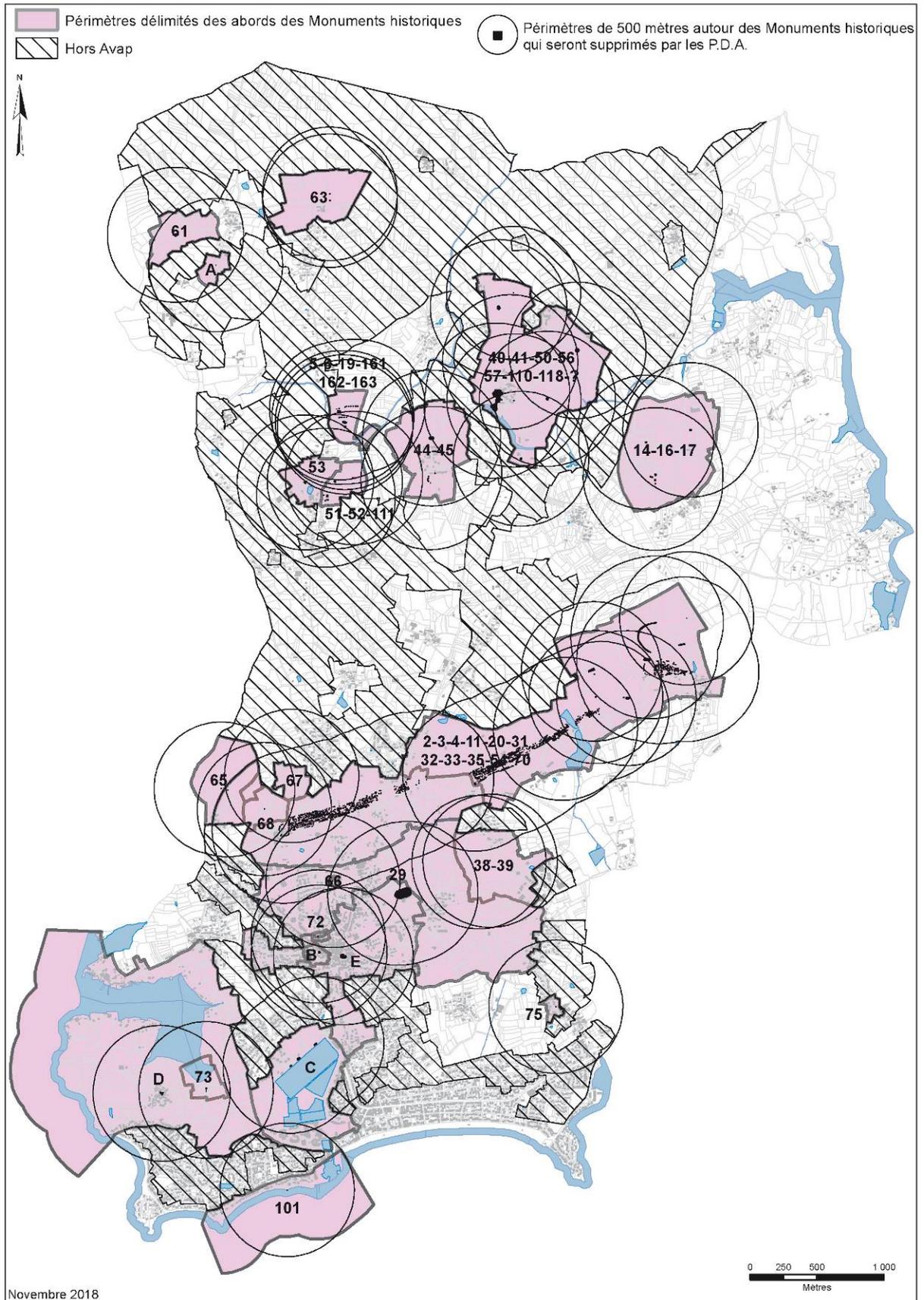
Désignation	Adresse	Localisation	Classement	Date d'arrêté
		3° 04' 13" ouest		
Dolmen de Mané-Brizil	Chemin du Mané-Brizil	47° 37' 04" nord, 3° 03' 53" ouest	Classé	1926
Dolmen et menhir	Clos Pernel	47° 37' 03" nord, 3° 03' 07" ouest	Classé	1933
Dolmen de Roch-Feutet	Er Roc'h-Feutet	47° 37' 11" nord, 3° 03' 09" ouest	Classé	1889
Dolmen de Roch-Vihan	Kerluhir	47° 35' 25" nord, 3° 03' 58" ouest	Classé	1929
Dolmens de Kériaval	Kériaval	47° 36' 55" nord, 3° 05' 01" ouest	Classé	1889
Église Saint-Cornély de Carnac y compris les lambris peints	Le Bourg	47° 35' 00" nord, 3° 04' 44" ouest	Classé	1960
Fontaine Saint-Colomban	Saint-Colomban	47° 34' 25" nord, 3° 05' 29" ouest	Classé	1978
Habitation gauloise	Kergavret	47° 38' 05" nord, 3° 04' 07" ouest	Classé	1945
Alignement de Kériaval	Kériaval	47° 37' 05" nord, 3° 04' 51" ouest	Classé	1940
Menhir du Bourg de Carnac	Chemin de Pouldeve	47° 35' 05" nord, 3° 04' 54" ouest	Classé	1889
Menhir de Crifol	Cité du Runell	47° 35' 43" nord, 3° 05' 11" ouest	Classé	1886
Menhir d'Er-Roh	Kerlescan	47° 37' 01" nord, 3° 03' 06" ouest	Classé	1929
Menhir de Kergo	Kergo	47° 37' 45" nord, 3° 04' 02" ouest	Classé	1889
Menhir de Kerlagade	Kerlagade	47° 37' 06" nord, 3° 02' 26" ouest	Classé	1889
Menhir de Kerluhir	Kerluhir	47° 35' 25" nord, 3° 03' 58" ouest	Classé	1889
Menhir du Moustoir	Route du Moustoir	47° 36' 43" nord, 3° 03' 40" ouest	Classé	1926
Menhir de Rohec	Au nord du grand tumulus du Moustoir ²	47° 36' 49" nord, 3° 03' 43" ouest	Classé	1926
Menhirs de Kerderff	Kerderff	47° 35' 38" nord, 3° 05' 31" ouest	Classé	1886
Premier dolmen à galerie avec la base de son tumulus	Quéric-la-Lande	47° 38' 05" nord, 3° 05' 10" ouest	Classé	1931
Alignement de Kerloquet	Kerloquet	47° 36' 04" nord, 3° 03' 23" ouest	Classé	1939
Cromlech nord de Kerlescan, Cromlech sud de Kerlescan	Manio	47° 36' 24" nord, 3° 03' 07" ouest	Classé	1928 & 1929
Restes de cromlech	Crucuny	47° 36' 58" nord, 3° 04' 27" ouest	Classé	1926
Sépulture circulaire dite de Toul- Priou	Coët-à- tous ³ (Coëtatouz).	47° 37' 09" nord, 3° 03' 22" ouest	Classé	1929
Six menhirs de l'enceinte du Ménéac		47° 35' 27" nord, 3° 05' 11" ouest	Classé	1923
Tertre tumulaire et les trois menhirs couchés	Mané-Klud-er-Yer	47° 37' 09" nord, 3° 04' 58" ouest	Classé	1938

Désignation	Adresse	Localisation	Classement	Date d'arrêté
Tertre tumulaire et menhir debout	Le Manio	47° 36' 18" nord, 3° 03' 03" ouest	Classé	1931
Trois anciens greniers à sel du Bréno	Le Bréno	47° 34' 31" nord, 3° 05' 03" ouest	Inscrit	1984
Menhirs de Kériaval	Kériaval	47° 36' 55" nord, 3° 04' 51" ouest	Classé	1940
Tumulus de Kuergueoch	Kerbospern	47° 37' 27" nord, 3° 03' 25" ouest	Classé	1931
Tumulus de Mané-Rumentur	Kergavret	47° 38' 08" nord, 3° 03' 48" ouest	Classé	1928
Tumulus de Crucuny	Crucuny	47° 37' 08" nord, 3° 04' 27" ouest	Classé	1900
Tumulus à double dolmen d'Er-Rohellec	Er-Rohellec	47° 37' 54" nord, 3° 04' 40" ouest	Classé	1933
Tumulus d'Er-Voten-de-Mané-Lavarec	Kergrim Quelvezin	47° 37' 52" nord, 3° 04' 50" ouest	Classé	1927
Tumulus de Kercado	Kercado	47° 35' 44" nord, 3° 03' 15" ouest	Classé	1923
Tumulus de Lann-Vras	Lann-Vras	47° 36' 52" nord, 3° 03' 01" ouest	Classé	1931
Tumulus à trois dolmens de Mané-Kérioned	La Glacière	47° 36' 54" nord, 3° 05' 11" ouest	Classé	1889
Tumulus, quadrilatère et menhir du Manio	Le Manio	47° 36' 13" nord, 3° 03' 22" ouest	Classé	1900
Tumulus du Mont-Saint-Michel	Chemin du Tumulus	47° 35' 16" nord, 3° 04' 24" ouest	Classé	1889
Tumulus du Moustoir	Le Moustoir	47° 36' 44" nord, 3° 03' 38" ouest	Classé	1889

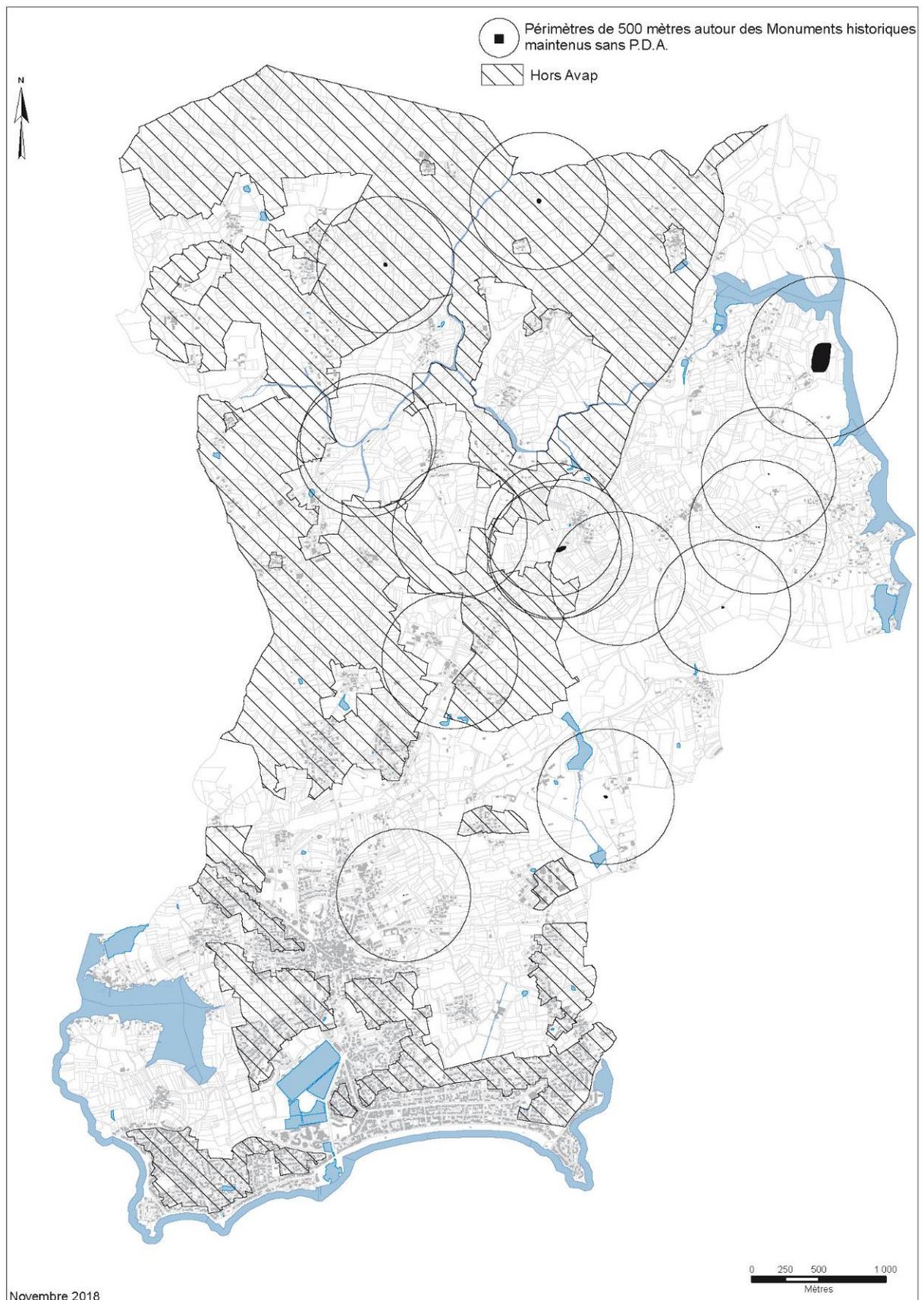
2. Les monuments inscrits

Désignation	Adresse	Localisation	Classement	Date d'arrêté
Chapelle Saint-Colomban de Carnac	Saint-Colomban	47° 34' 23" nord, 3° 05' 45" ouest	Inscrit	1928
Calvaire Saint-Michel	À proximité de la chapelle Saint- Michel Sur le tumulus du Mont-Saint-Michel	47° 35' 16" nord, 3° 04' 26" ouest	Inscrit	1925
Croix du Hahon dite aussi <i>Croix Julien</i>	Le Hahon	47° 37' 46" nord, 3° 05' 49" ouest	Inscrit	1937
Croix monolithe de Coët-à-Tous	Coët-à-Tous	47° 37' 19" nord, 3° 03' 58" ouest	Inscrit	1927
Fontaine Saint-Cornély	Rue de la Fontaine	47° 35' 01" nord, 3° 04' 53" ouest	Inscrit	1935
Trois anciens greniers à sel du Bréno	Le Bréno	47° 34' 31" nord, 3° 05' 03" ouest	Inscrit	1984

3. Les projets de Périmètres Délimités des Abords



A – Croix du Hahon, B – Fontaine Saint-Cornély, C – Trois greniers du Bréno et digue, D – chapelle Saint-Colomban, E – église Saint-Cornély. Pour les mégalithes se reporter aux n° d'ordre d'archéologie.



Des périmètres d'abords de 500 m ne sont pas l'objet d'un PDA ; ils sont maintenus, soit parce qu'ils couvrent des zones naturelles et rurales, sans incidence régulière sur l'instruction des dossiers, soit parce qu'ils sont en totalité (ou presque) situés dans le périmètre de l'AVAP et de ce fait leur application est suspendue.

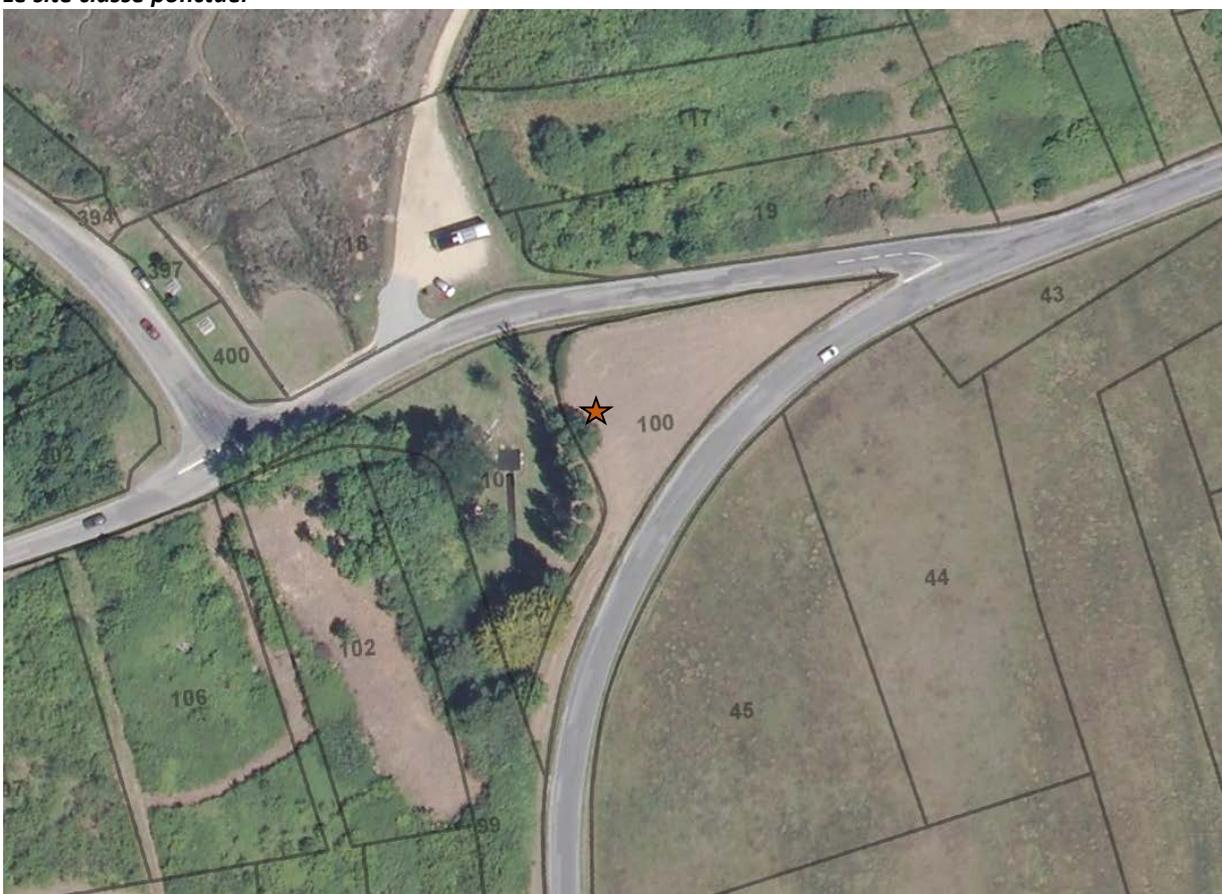
4. Les sites classés et inscrits

Désignation	Identifiant	Représentation	Classement	Date d'arrêté
VILLAGE DE SAINT-COLOMBAN, SES ABORDS ET LA POINTE DU PO	1660524SIA01	Surfacique 	Inscrit	1966-05-24
VILLAGE DE SAINT-COLOMBAN (PARCELLE N°949P OÙ SE TROUVE LA FONTAINE)	1660524SCA01	Ponctuelle 	Classé	1966-05-24

Le site inscrit



Le site classé ponctuel



Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

5. L'archéologie

Les protections au titre de l'archéologie :

- Secteurs soumis à l'application de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive
- Zone soumise à l'application des procédures d'archéologie préventive du Livre V du code du patrimoine

La commune compte 66 ZPPA (ZONE DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE) ainsi qu'un nombre très important d'entités archéologiques terrestres et marines.



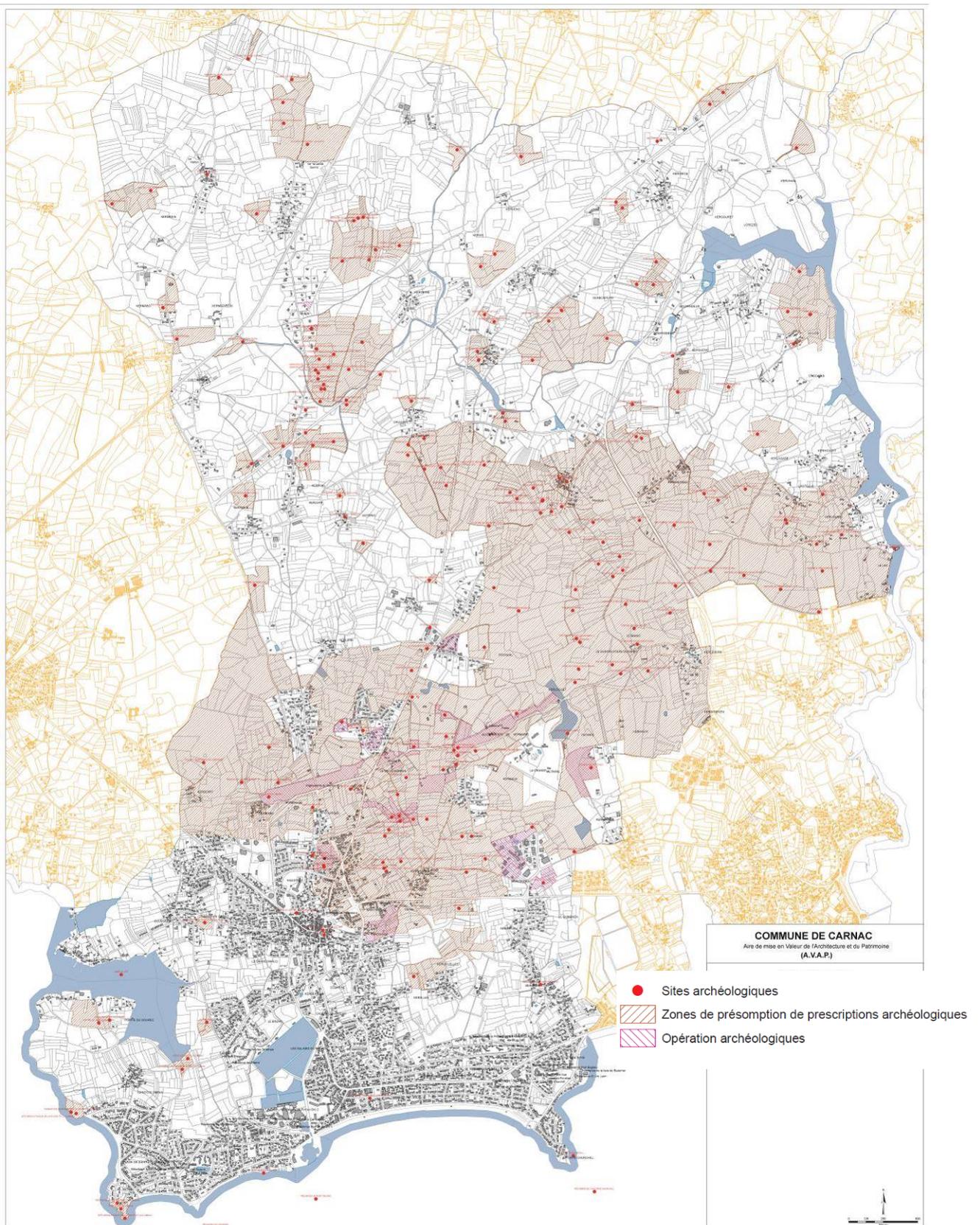
Les zones de présomption archéologique

Les entités archéologiques recensées concernent particulièrement :

- des traces d'occupations,
- des menhirs et dolmens,
- des tumulus,
- des stèles funéraires,
- des aménagements hydrauliques,
- des pêcheries.

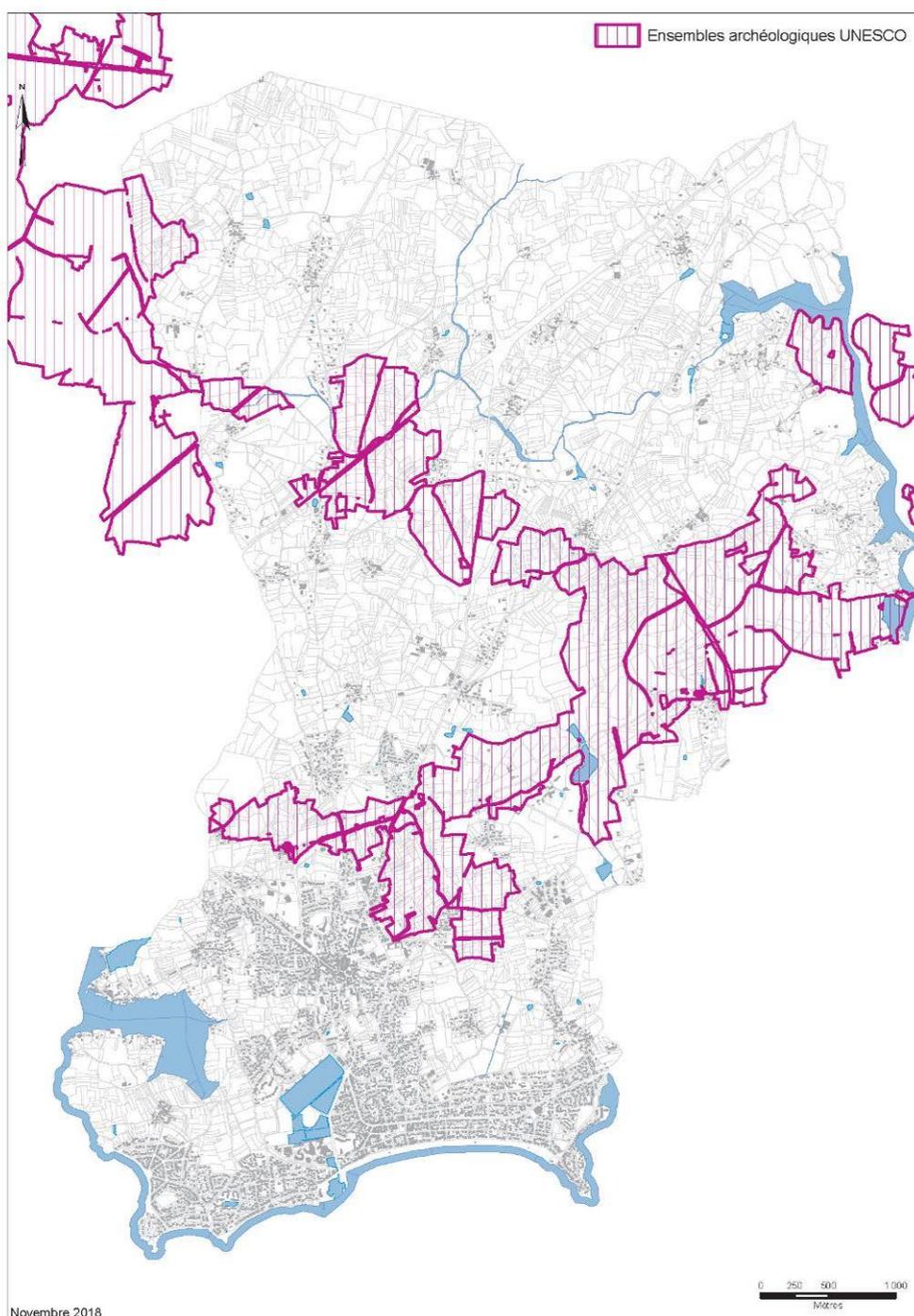
Une partie des vestiges archéologiques, liés aux mégalithes, sont protégés au titre des Monuments Historiques.

Carte des zones de présomptions de prescriptions archéologiques (ZPPA)



La candidature UNESCO

Dans un souci de cohérence et d'adéquation aux nouvelles exigences de classement de l'UNESCO, les scientifiques ont préconisé le dépôt d'une candidature des sites mégalithiques à l'échelle d'un territoire plus vaste, le Sud Morbihan. Sur ce vaste territoire, 550 sites mégalithiques dont la diversité et les qualités esthétiques sont remarquables ont été identifiés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC). 166 de ces sites sont inscrits aux Monuments Historiques et 237 sont recensés sur l'Atlas des Patrimoines parmi les sites à conserver et à protéger. Le 8 avril 2016, dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire de l'association Paysages de Mégalithes, le projet a été baptisé : « Mégalithes de Carnac, du Golfe du Morbihan et de la Baie de Quiberon ». En fin d'année, l'association a présenté une déclaration de valeur universelle exceptionnelle auprès du Ministère de la Culture, première étape du dépôt de candidature d'inscription au Patrimoine Mondial. Cette déclaration doit démontrer son caractère exceptionnel, universel, intègre et authentique. Cette demande de classement sera ensuite déposée sur liste indicative par le Ministère de la Culture qui recevra par la suite un dossier définitif du comité scientifique. Ce dernier se concentre désormais sur l'élaboration d'un plan de gestion du bien.



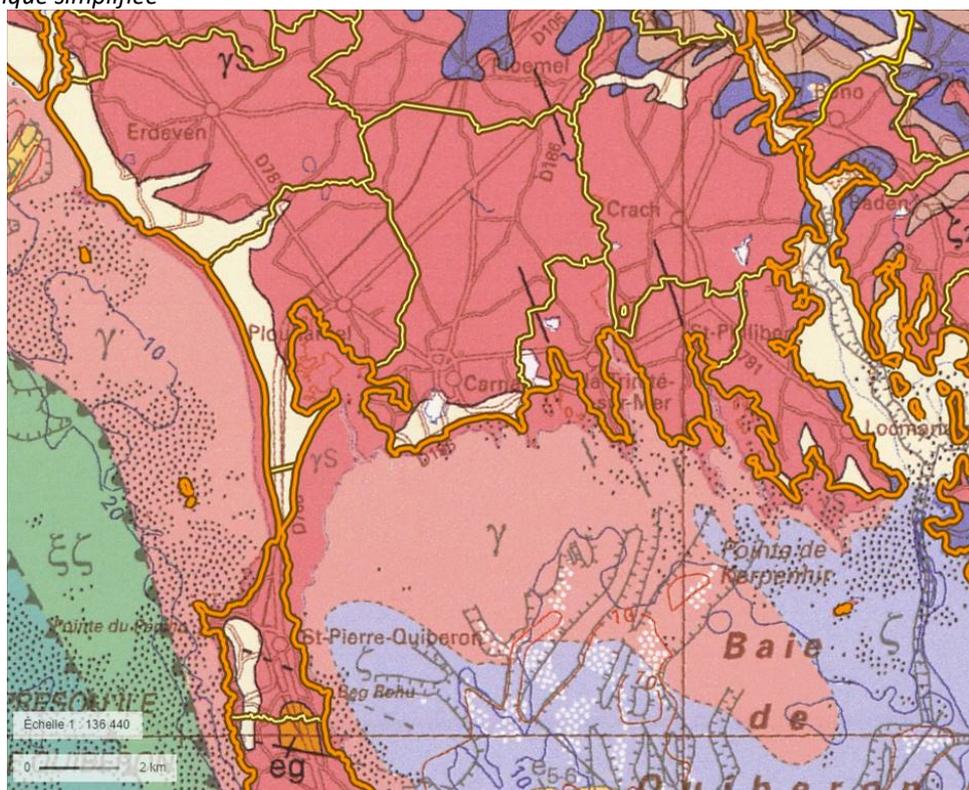
II SYNTHÈSE DES APPROCHES ARCHITECTURALE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE, EXPOSÉES DANS LE DIAGNOSTIC

1. Le site : géologie, relief et hydrographie

Caractères géologiques

Le massif Armoricaïn marque le relief de Carnac (formation dans la seconde moitié de l'ère primaire). - une surrection accompagnée de remontées de magma composées de granites qui se solidifient à la surface formant le substratum granitique actuel. Pendant l'ère secondaire a lieu principalement à l'érosion des sols tandis qu'au cours de l'ère tertiaire, Au quaternaire, la glaciation et la formation des calottes glaciaires provoque une baisse importante du niveau de la mer : les cours d'eau s'assèchent et se creusent pour ainsi former les vallées actuelles. Par la suite, ces vallées vont s'éroder par la mer et les dépôts de sédiments alluvionnaires modernes qui l'accompagnent vont compléter la formation du paysage géologique et topographique actuel de Carnac. Le granite de Carnac est employé dans l'architecture traditionnelle.

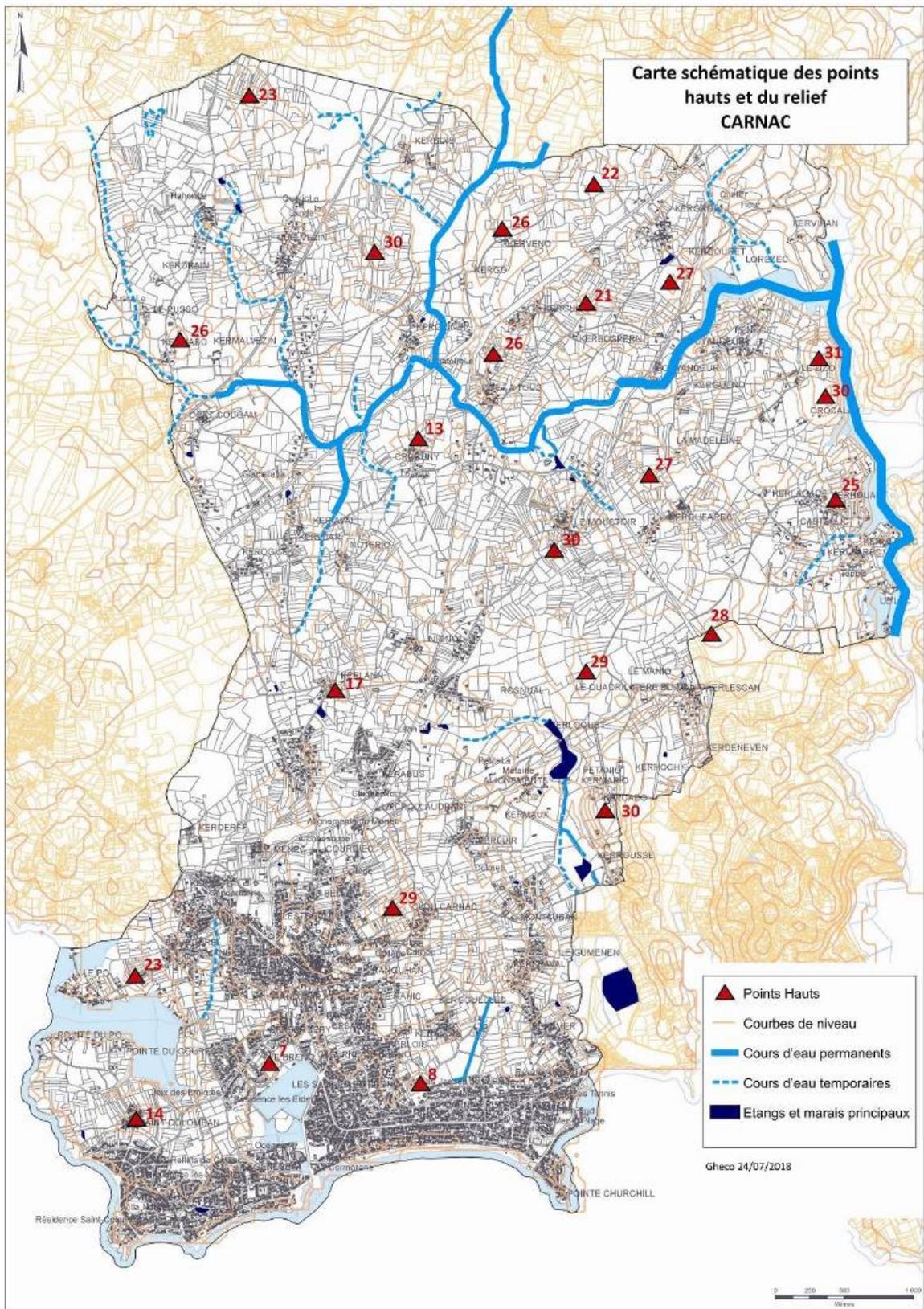
Carte géologique simplifiée



Carte géologique simplifiée du département du Morbihan – 1/50 000^e – BRGM –

Le territoire de la commune de Carnac se situe au sein d'un grand domaine de granites hercyniens (granulite grenue en rose sur la carte présentée). On observe également des alluvions modernes sur le littoral de la commune (en blanc sur la carte présentée).

La commune de Carnac repose majoritairement sur un socle granitique, peu perméable et affleurant. En conséquences, l'eau s'infiltré peu dans le sous-sol et stagne dans les horizons superficiels et/ou ruissellent sur les sols. Ceux-ci sont généralement peu profonds, possèdent de faibles réserves hydriques et sont souvent hydromorphes.



Globalement, le relief de la commune est plutôt faible, avec toutefois des buttes ponctuant le paysage de manière répétée en s'éloignant de la côte. Ces buttes culminent en moyenne à la cote de 20-30 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le sous-sol est principalement composé de granite, c'est-à-dire une roche à teinte claire, feuilletée et à structure grenue. Le temps et l'érosion en a fait des blocs soit tabulaires, soit massifs, idéaux pour la constitution de mégalithes. Selon le BRGM, le sol granitique de Carnac appartient à l'entité géologique du Carbonifère et à l'unité métamorphique « migmatites (Type BP-HT). Une longue faille longe la limite sud de l'ensemble des alignements tandis qu'un ensemble de plateaux boisés borde la limite nord du site. Au niveau de la partie occidentale des alignements, un plateau rocheux supporte les mégalithes, notamment.

Le réseau hydrographique et le rapport au littoral

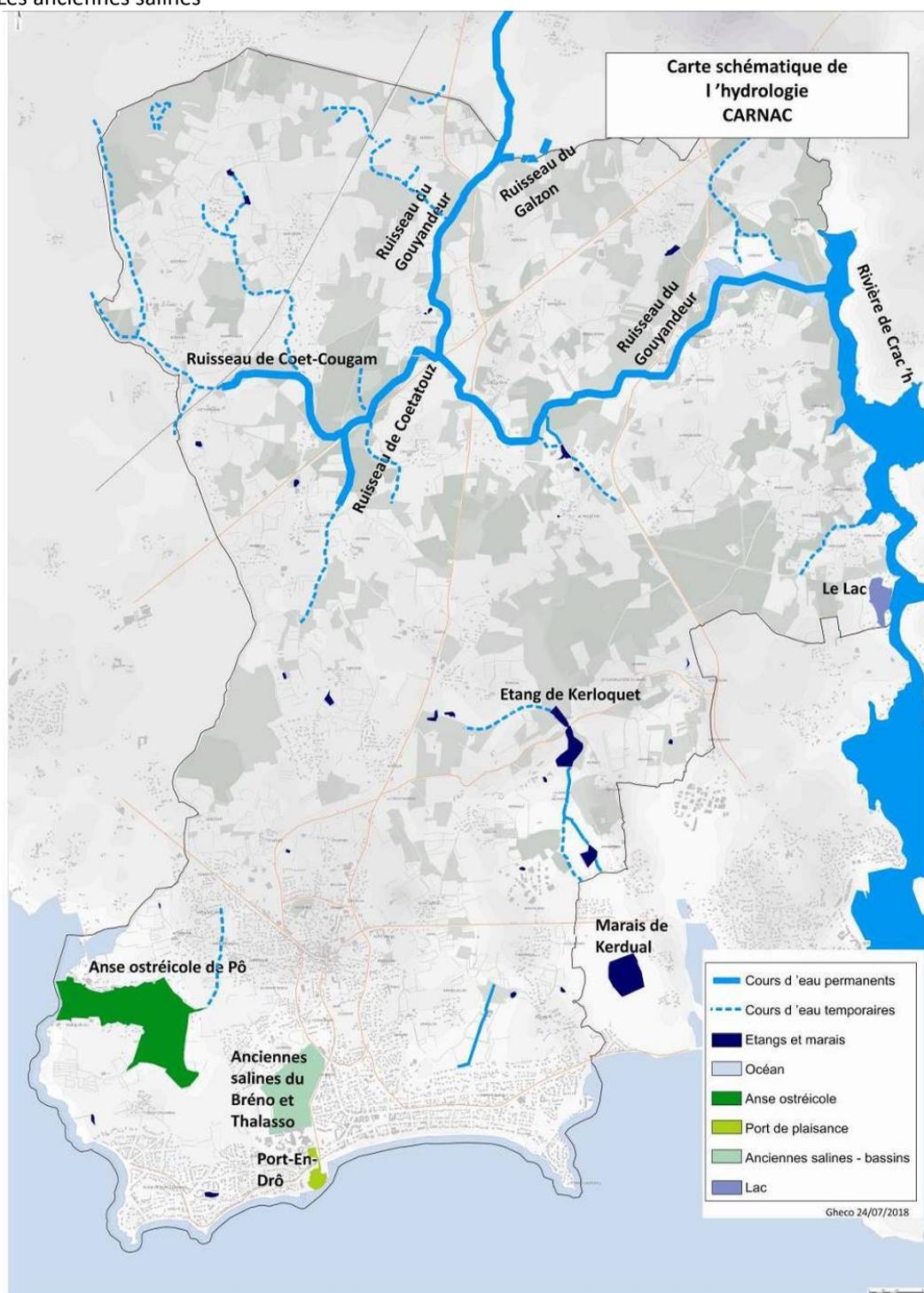
A Carnac, le relief alterne entre pointes et anses pénétrées par la mer qui se traduisent par un trait de côte très complexe. Les côtes du Morbihan mesurent environ 800 km alors qu'entre les estuaires de Laïta et de la Vilaine, la distance est de 150 km, à vol d'oiseau. Cela confirme la complexité du trait de côtes morbihannais.

Les cours d'eau

Les principaux cours d'eau de Carnac sont la rivière de Crac'h et son affluent, le Gouyaudeur. Des ruisseaux, parfois temporaires, complètent les cours d'eau de la commune. Il s'agit des ruisseaux Coët-Cougam et Coëtatouz qui viennent confluer avec le Gouyaudeur, au nord-ouest de la commune, tandis que le Galzon se situe sur la frontière nord du territoire communal.

Les principaux sites marqués par la présence de l'eau

- Anse ostréicole du Pô
- La rivière de Crac'h
- Les points d'eau
- Les anciennes salines
- Le Centre de Thalassothérapie
- Port-en-Drô
- Marais de Kerdual

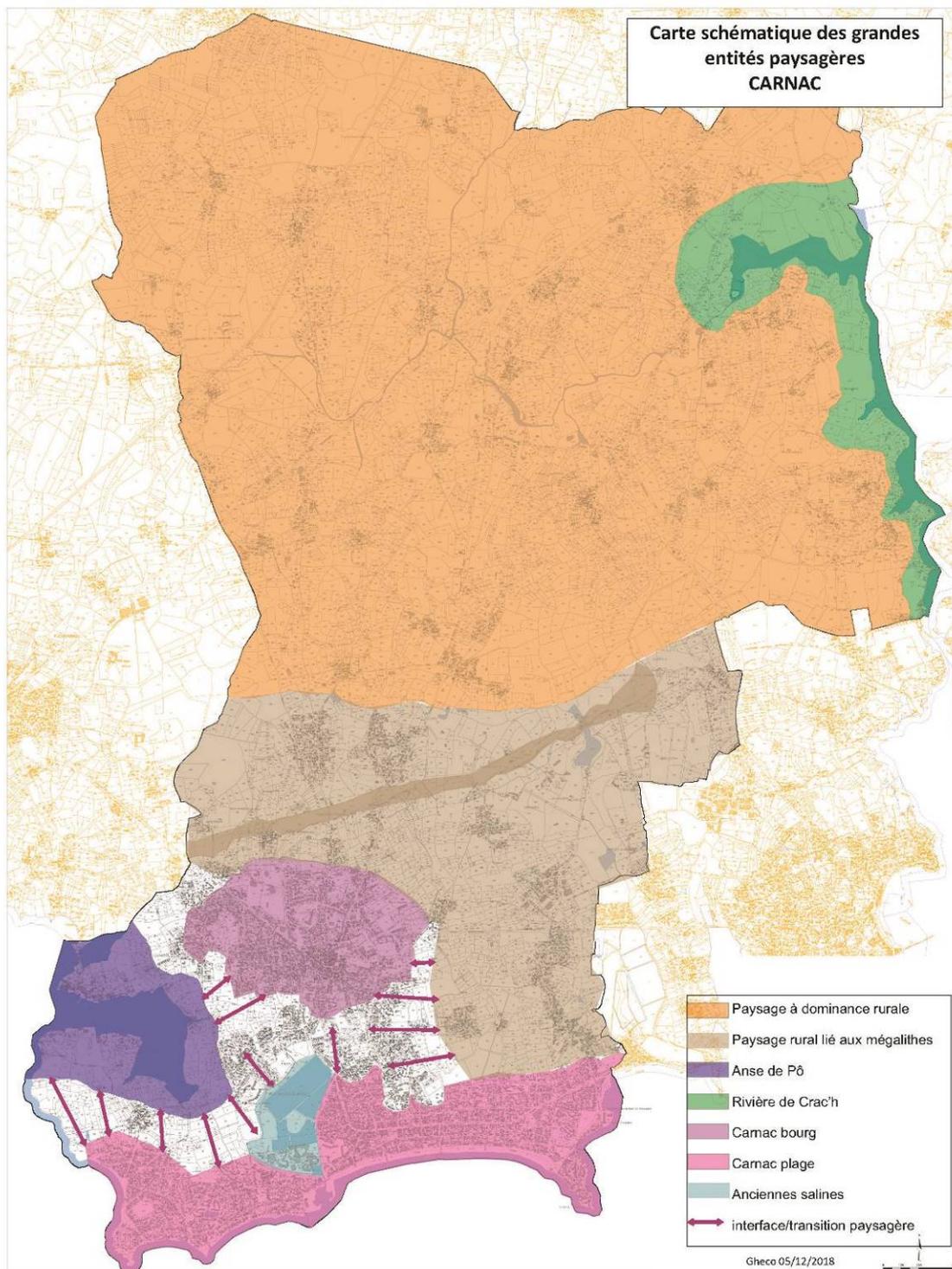


2. Le paysage

Carnac présente, au-delà de l'unité de paysage de « La côte des mégalithes », diverses entités paysagères. Hormis celle des alignements, on identifie celle de l'anse ostréicole du Pô, celle de la rivière de Crac'h, de Carnac-Plage, et de la campagne. L'ensemble de ces entités paysagères, présentent un intérêt pour le paysage de la commune, de par leurs caractéristiques et leurs éléments paysagers. La carte ci-dessous résume les grandes entités du paysage de Carnac.

Les grandes entités paysagères

- Le bourg
- Les villages et hameaux anciens
- Les espaces balnéaires (Carnac-Plage)
- Les mégalithes – les alignements de Carnac
- Le Pô
- Le Crac'h
- L'espace rural bocager



Le bourg



Les villages et hameaux anciens



Les espaces balnéaires (Carnac-Plage)



Les mégalithes – les alignements de Carnac



Le Pô



La rivière de Crac'h



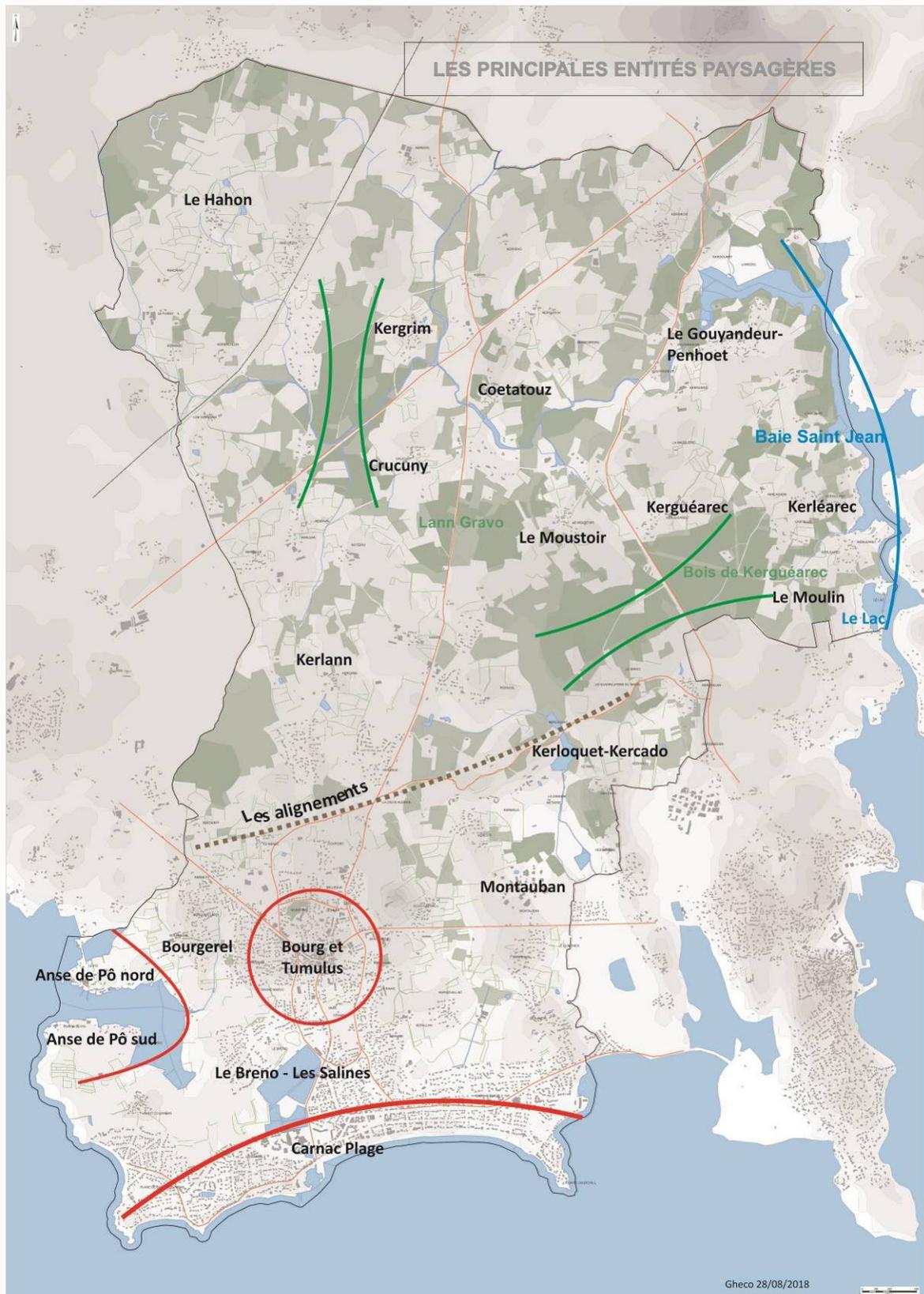
L'espace rural bocager



Les microsites paysagers se distinguent par leurs spécificités et sont disséminés sur l'ensemble du territoire. Le relief, la végétation ainsi que les routes et chemins permettent de les délimiter. Il peut s'agir d'un hameau sur coteau, d'un village ostréicole ou d'une propriété mêlée aux mégalithes et aux boisements.

Les caractéristiques paysagères et grandes sensibilités :

- Les sites mégalithiques (Les Alignements mégalithiques, le Tumulus Saint-Michel...)
- Les ensembles anciens caractéristiques (le bourg, hameaux, écarts)
- Les anciennes salines
- Les quartiers balnéaires – le front de mer
- Les espaces naturels structurantes : anse du Pô, baie Saint-Jean, les principaux boisements...

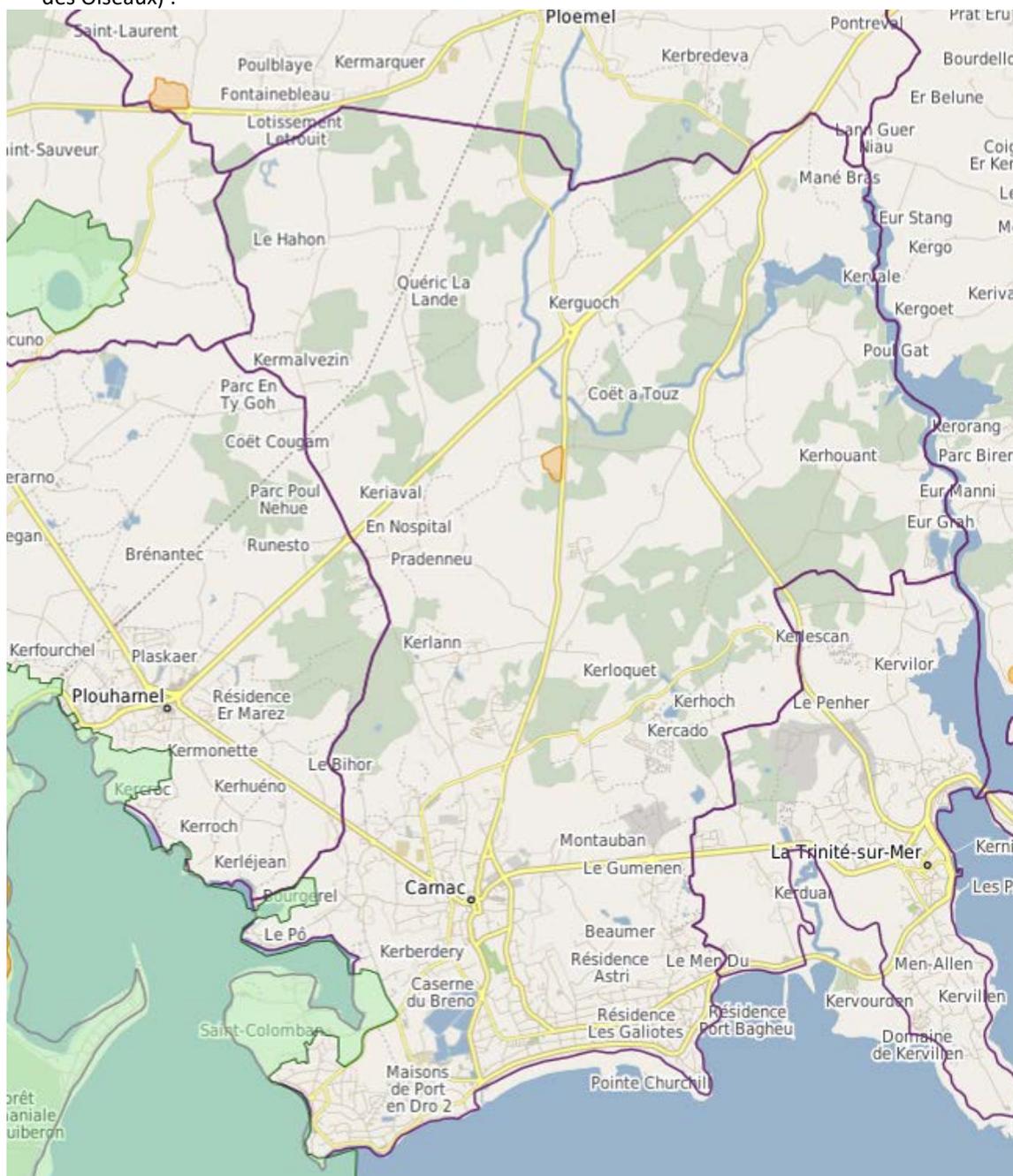


3. Le patrimoine environnemental

Les protections environnementales faunes/flores

La commune de Carnac abrite plusieurs périmètres d'inventaire naturel et zones de protection naturelles :

- Sites Natura 2000 :
- ZSC FR5300027 « Massif dunaire de Gavres-Quiberon et zones humides associées »
- ZPS FR5310093 « Baie de Quiberon »
- ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) :
- Baie de Quiberon
- ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) de type 1 Landes de Crucuny



Source : GéoBretagne
En vert la zone Natura 2000
En orange les ZNIEFF

La zone littorale du Sud-Ouest de la commune de Carnac (baie de Plouharnel et anse du Pô) constitue un secteur important pour l'avifaune, et notamment l'avifaune de passage. Le classement en zone Natura 2000, en ZICO ainsi qu'en ZNIEFF atteste de l'intérêt de ce site. Il convient également de mentionner l'existence des inventaires de type ZNIEFF sur la commune de Carnac. A cette protection s'ajoute la loi littorale qui s'impose sur l'ensemble du territoire communal.

Les zones humides et cours d'eau

Un premier inventaire communal des zones humides a été réalisé en 2008 par la Chambre d'Agriculture. 641 ha de zones humides ont alors été inventoriés, ce qui représentait 19,6 % de la surface communale. Cet inventaire a été largement contesté, ce qui a conduit à le mettre à jour. Les critères d'identification utilisés pour ce nouvel inventaire des zones humides, réalisé par la société Ecographe en 2012 et 2013, sont ceux de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.217-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement.

Ce nouvel inventaire a lui-même été complété par des études spécifiques et la réalisation d'un plan de gestion, menées par la société DMeau et finalement validé par délibération du conseil municipal le 10 juillet 2015. Au total, les zones humides couvrent 518 hectares, soit 15% du territoire. Les prairies humides totalisent près de la moitié des surfaces recensées, tandis que les boisements et plantations humides représentent près de 30% des surfaces.

Dans le cadre de ce nouvel inventaire des zones humides, la cartographie des cours d'eau a également été également affinée en se basant sur la base de données BD Topo de l'IGN. Ainsi, à ce jour, sur 178 tronçons de cours d'eau 113 ont été dernièrement ajoutés, 24 modifiés, portant le linéaire de cours d'eau de 38 km à 81 km.

Les étangs et plans d'eau sont répertoriés dans la cartographie de l'occupation des sols du Pays d'Auray.

Typologie des zones humides recensées en janvier 2015. (source : EIE du PLU) :

Les zones humides dégradées de la commune de Carnac ne sont pas connues.

Milieux cartographiés	Surface (ha)	Pourcentage
Prairies humides mésotrophes	169,4	32,15
Bois humides	117,8	22,36
Landes humides	70,0	13,29
Prairies humides oligotrophes	65,4	12,42
Cultures et jardins	32,0	6,08
Fourrés, manteaux préforestiers	26,0	4,94
Prés humides à hautes herbes	15,6	2,96
Marais maritimes	14,8	2,80
Plantations humides	5,3	1,01
Remblais	4,8	0,92
Pinèdes humides	2,2	0,43
Marais	1,6	0,31
Eau	1,0	0,18
Roselières	0,4	0,08
Sources, fontaines	0,4	0,08

Les cours d'eau sont le support de nombreuses fonctions biologiques, physico-chimiques et socio-économiques. Ils font l'objet de nombreuses mesures réglementaires visant à leur protection. Leur identification est un préalable indispensable pour en assurer la préservation et permettre l'application des réglementations correspondantes.

Boisements et bocage



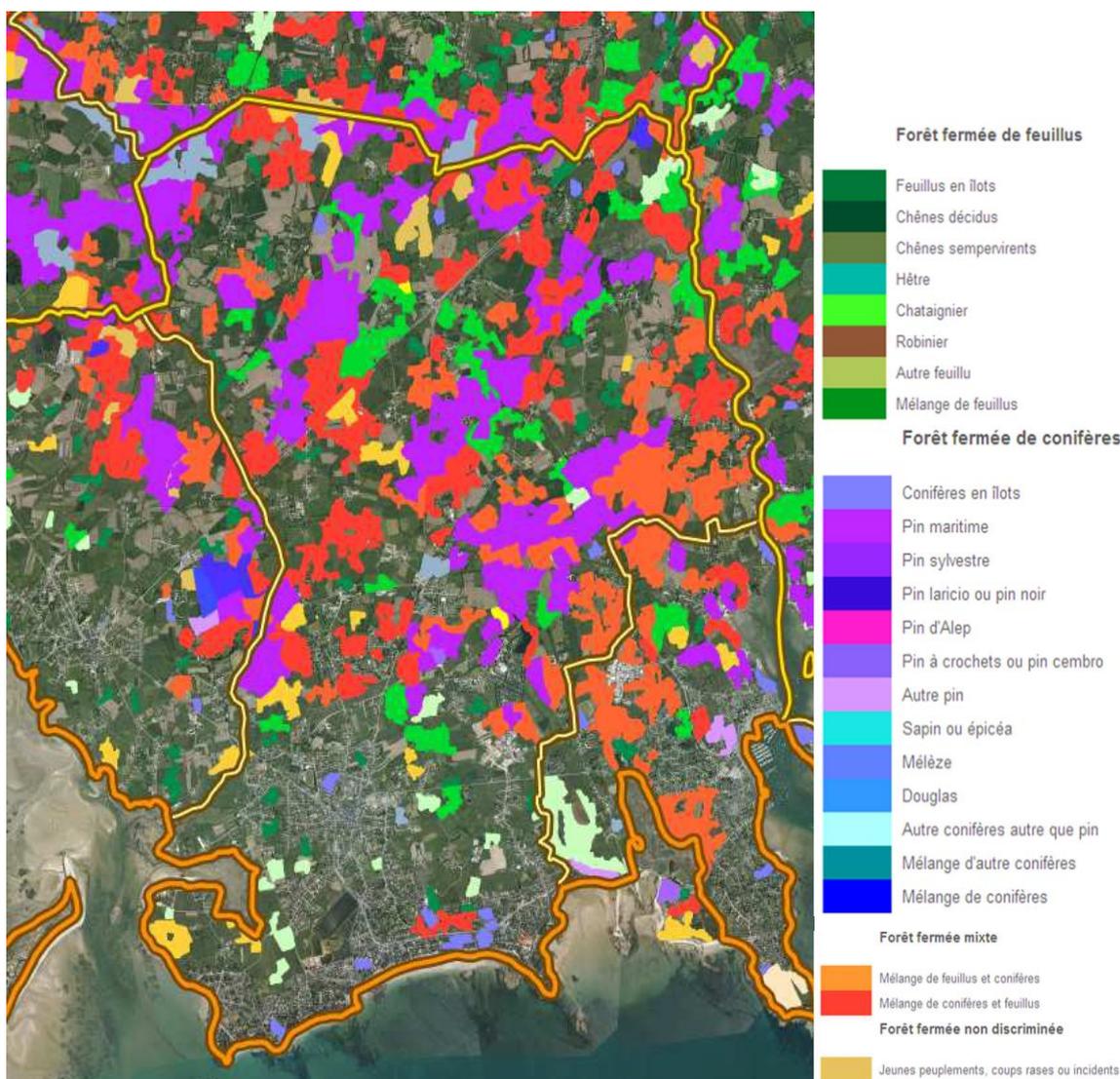
Carte de Cassini

Les cartes anciennes de Carnac ne mentionnent pas de forêts de manière spécifique. Le territoire très exploité et exposé aux milieux marins se présentait comme une lande avec des paysages ouverts, très dégagés. Les gravures et photographie de la fin du 19^{ème} siècle en témoignent.

Toutefois le reboisement progressif, par déprise agricole et absence d’animaux, a créé un paysage « étoffé », compartimenté.

Les haies ont été répertoriées sur la commune de Carnac (PLU et AVAP). Elles constituent un maillage dense sur les secteurs non boisés et non urbanisés : le secteur littoral et le bourg, particulièrement urbanisés, présentent un réseau bocager très limité.

Les boisements actuels sont groupés au Nord de la commune de Carnac et sont pour la plupart constitués de résineux (source : Observatoire Départemental de l’Environnement du Morbihan, 2004). Ils couvraient 922 ha en 2009 contre 931 ha en 1999 (soit une baisse de 1 %).



Différents types de boisement (Source : Géoportail)

Les boisements possèdent plusieurs intérêts.

Les boisements participent au maintien des zones de refuge pour la faune et la flore. Ce sont la variété des essences et des différents stades de développement, qui caractérisent la richesse des milieux.

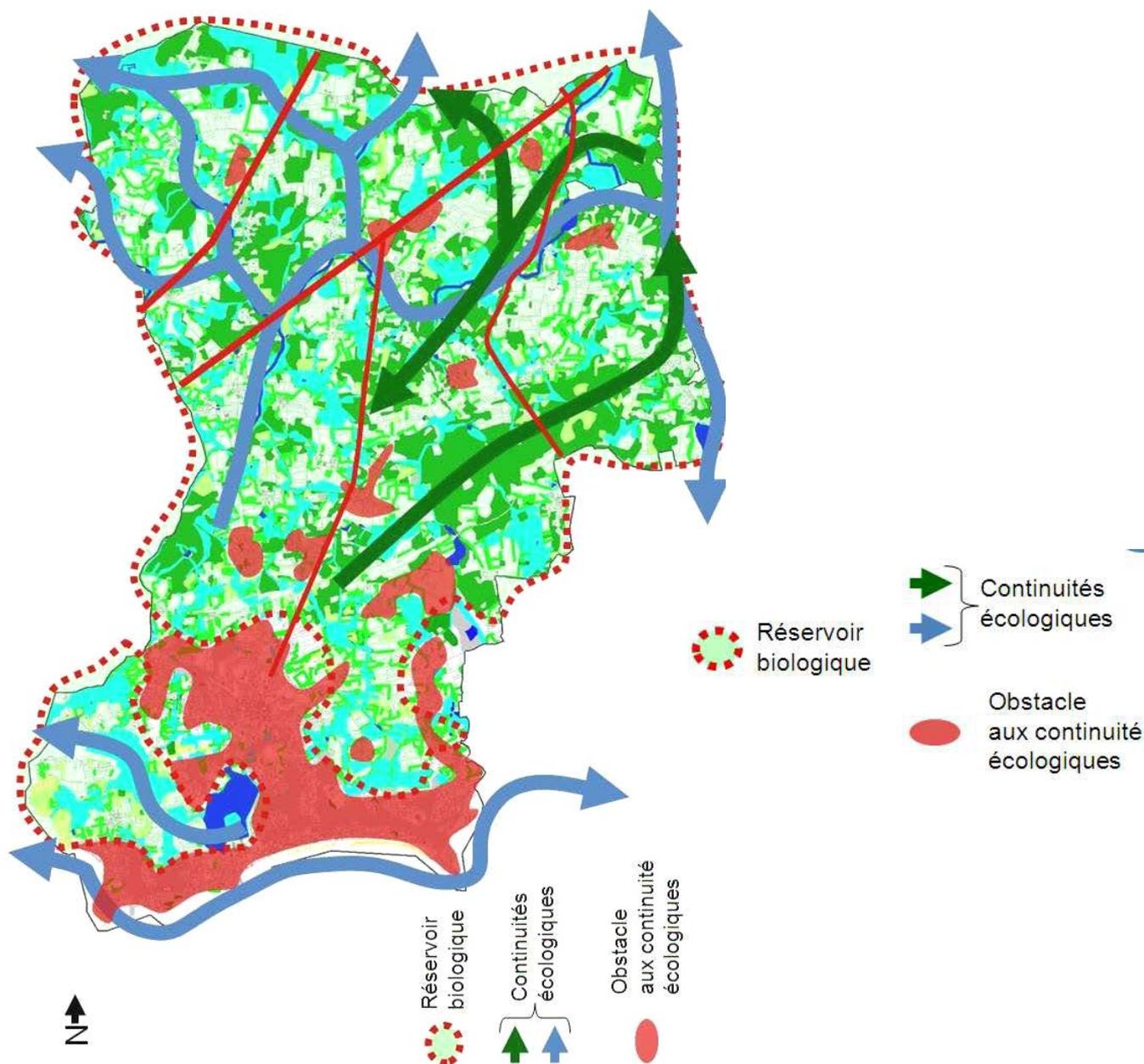
La présence de petits boisements constitue un lieu de refuge pour la petite faune et peut participer à la constitution de la trame verte. Cependant l'urbanisation ainsi que l'agriculture pousse à la destruction des petits boisements isolés. Les ensembles boisés de plus grande taille sont indispensables au maintien de la faune et de la flore, spécifique des milieux forestiers. Ils peuvent également servir de ressources en bois-énergie.

Par ailleurs, la présence de boisements à proximité ou dans le bourg est un atout pour les espèces mais également pour l'homme. En effet, ils participent d'une part à la traversée des espaces urbanisés par les espèces, et d'autre part améliore le cadre de vie de la communauté par l'apport d'espaces vert et de détente à proximité des lieux d'habitation et/ou de travail.

Il est donc important de protéger un maillage suffisant de petits boisements et de maintenir les grands ensembles boisés. Cet objectif est pris en compte pour l'AVAP.

La trame verte et bleue communale (source : PLU en vigueur)

La trame verte et bleue peut être définie sur la commune de Carnac en délimitant les enveloppes des réservoirs de biodiversité (boisements, haies, zones humides, cours d'eau, plans d'eau) et en identifiant les connexions entre ces différentes enveloppes.



Sur le territoire de Carnac, la trame verte et bleue est construite à partir : du réseau hydrologique ; des zones humides ; maillage bocager et des boisements.

Les principaux réservoirs biologiques sont constitués par les espaces naturels situés au Nord de la commune : boisements, haies, zones humides en lien avec la vallée du Gouyandeur et de ses affluents. Le territoire communal est traversé par plusieurs corridors écologiques fonctionnels s'appuyant principalement sur les cours d'eau de la commune. La trame verte est également bien représentée par les boisements et prairie et consolidée par le maillage bocager relativement dense en dehors des zones urbanisées.

Les principales ruptures identifiées concernent des zones urbaines denses et/ou des axes routiers, notamment :

- la RD768 ; la RD119 et la RD186 ;
- la voie ferrée reliant Auray à Quiberon ;
- les zones urbanisées, notamment le secteur littoral.

Les ressources naturelles et énergétiques

La Bretagne a ciblé deux orientations pour y parvenir : maîtriser la consommation et développer les énergies renouvelables. D'après l'ADEME la région est en capacité de produire 16% de ses besoins énergétiques via les énergies renouvelables d'ici à 2020. Le département du Morbihan est très fortement dépendant en ressource énergétique puisque, tout comme la Bretagne, aucune usine de production d'énergie nucléaire n'y est implantée, exceptée sur le site de Brennilis où la centrale est en cours de démantèlement. Une étude atteste que seul 8% des besoins énergétiques finaux du Morbihan (électricité, gaz naturel, produits pétroliers) sont couverts par sa production.

Eolien

La région Bretagne est la seconde région la plus ventée de France, et le Morbihan s'est fixé des objectifs importants en termes d'intégration de parc éolien sur son territoire. 25 parcs éoliens en activité étaient implantés en 2011 sur le département, 10 autres parcs étaient autorisés et 13 permis de construire supplémentaires étaient en cours d'instruction. Début 2011, le potentiel global de puissance installée était ainsi de 220 MW pour 125 éoliennes. Le Pacte électrique breton fixe à présent un objectif régional de 1 800 MW pour l'éolien terrestre et 1000 MW pour l'éolien maritime à l'horizon 2020. La commune de Carnac n'a pas été choisie pour l'implantation d'éolienne sur son territoire.

La production d'énergie par l'éolien fragiliserait la qualité patrimoniale du site de Carnac.

Energie hydroélectrique

Dans ce domaine, le département a exploité l'ensemble des possibilités actuelles et ce, depuis 2005. En 2009, la production d'électricité d'origine hydraulique dans le Morbihan était de 4,6% de la production électrique du département. On observe en 2010, une légère progression. Cependant, la production reste inférieure à 2008.

La commune de Carnac ne possède pas de potentiel hydroélectrique sur son territoire.

Développement des énergies Solaires

Le solaire regroupe deux types d'énergie : le photovoltaïque et le solaire thermique (chauffe-eau solaire). Un plan d'aide à l'installation de systèmes solaires a été mis en place par l'ADEME, plan soleil, afin d'aider les particuliers, les professionnels et les municipalités à s'équiper.

Le développement de l'énergie solaire sur la commune de Carnac doit garantir la préservation de la qualité patrimoniale du site, ainsi il est important que l'AVAP encadre ces dispositifs.

Bois-énergie

Aucune chaufferie bois n'est répertoriée par l'Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement (AILE) sur la commune de Carnac.

Economie d'énergie

Le Grenelle de l'environnement prévoit de réduire durablement les consommations énergétiques des bâtiments. Articles 3 à 6 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009. Même si la consommation énergétique des constructions neuves a été divisée par deux depuis 1974, le Grenelle prévoit aujourd'hui de les diviser par 3 grâce à une nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012 et de parvenir à des bâtiments à énergie positive en 2020. La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (2002/91/CE) a pour objectif de promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. La commune de Carnac dispose actuellement d'un Agenda 21 qui prévoit notamment des actions de réduction des consommations d'énergie.

L'AVAP doit encadrer les dispositifs d'économie d'énergie sur le bâti patrimonial et/ou dans les secteurs sensibles

Ressources en eau

La compétence distribution d'eau potable sur Carnac est assurée par le Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner qui couvre 24 communes. Le service de transport et de distribution d'eau potable a été confié à la SAUR dans le cadre d'un contrat d'affermage de 15 ans à compter de 2007. La compétence production a été confiée au Syndicat Départemental de l'Eau.

La prise d'eau alimentant Carnac est située sur le Loc'h. Le réseau est interconnecté avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Grandchamp, de Branderion (prises d'eaux souterraines), de Hennebont et Baud (prise d'eau du Blavet) et de Pluvignier (prise d'eau du Pont Christ). L'eau distribuée est de bonne qualité et respecte la législation mais la présence ponctuelle de coliformes a été relevée sur Carnac en Juin 2012 suite à un défaut de résiduel de désinfectant (source : PLU 2016)

Ressources minières/carrières

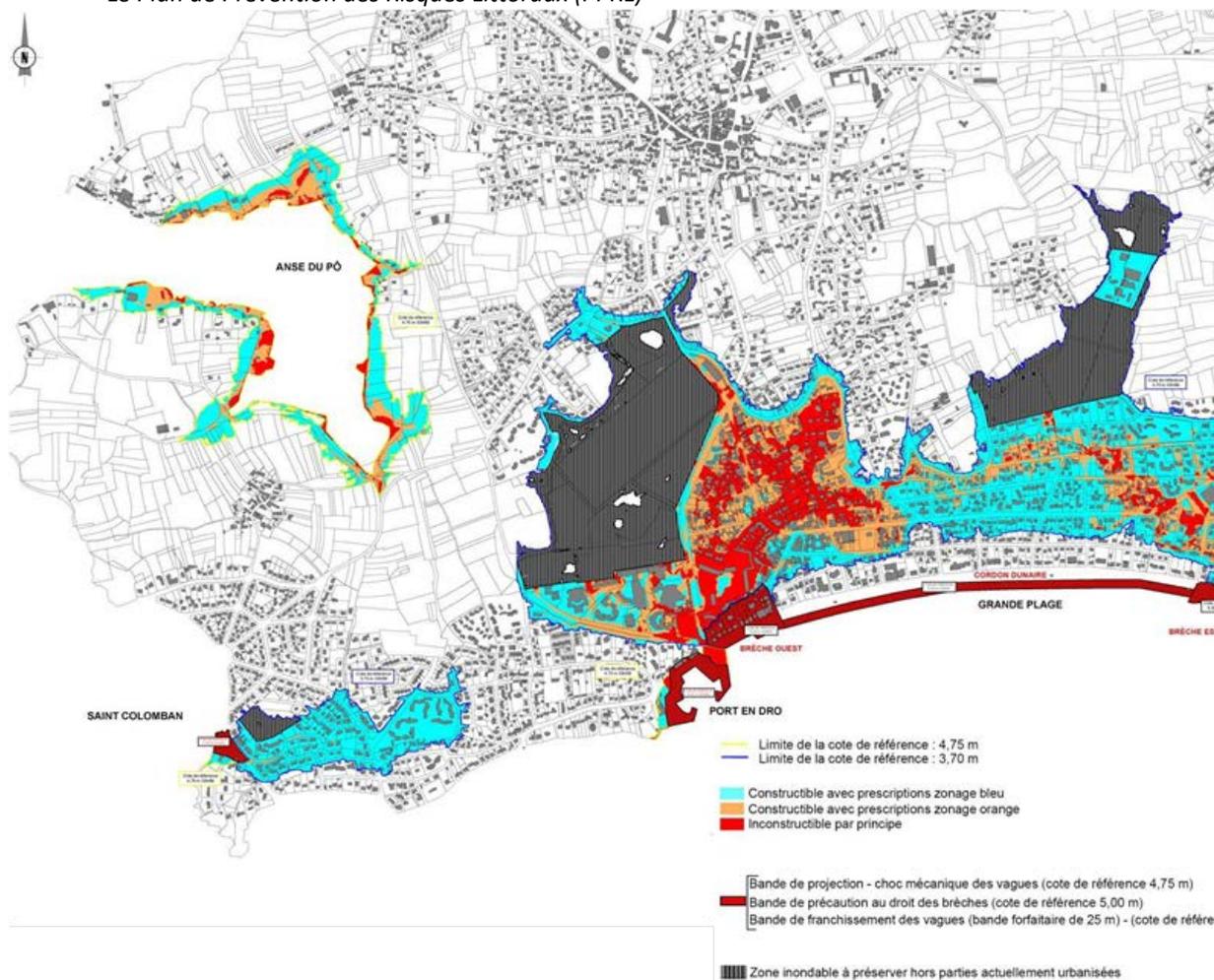
La base de données nationale des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ne répertorie aucune carrière sur la commune de Carnac.

Risques naturels

La commune de Carnac est exposée à différents risques naturels et technologiques :

- Feux de forêt,
- Inondations,
- Inondations par submersion marine (PPRL)
- Phénomènes météorologiques (tempêtes et grains),
- Séisme (zone de sismicité 2),
- Transport de marchandises dangereuses.

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)



Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), adopté par arrêté préfectoral le 4 janvier 2016, est intégré au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en tant que servitude d'utilité publique. Ses dispositions priment sur toute autre

considération. Cet outil réglementaire est destiné à protéger les personnes et les biens contre le risque de submersion marine

Ainsi, certaines zones identifiées comme constructibles au règlement graphique du PLU ou de l'AVAP ne le sont pas par application des dispositions du Plan de Prévention des Risques Littoraux. Le périmètre du PPRL figure sur le règlement graphique du PLU, pour les parcelles concernées il est essentiel de se référer aux documents du PPRL annexé au présent PLU pour connaître les conditions d'aménagement s'y appliquant.

L'urbanisation dans les zones soumises au risque de submersion marine est non négligeable, elle augmente le risque de mise en danger des personnes et des biens sur ces secteurs, ce qui explique que dans les cas les plus exposés, les nouvelles constructions ne sont pas autorisées.

L'AVAP prend en compte les enjeux environnements et a intégré les dispositions conséquentes du PPRL au dispositif réglementaire.

Synthèse des enjeux environnementaux

Bilan Hiérarchisation des Enjeux environnementaux (source : PLU 2016)				
Enjeux	Vulnérabilité du territoire communal (état actuel, perspectives d'évolution)	Importance locale (Activités économiques, volonté politique)	Dimension supra-communale	Bilan
Qualité de la rivière de Crac'h	+++	+++	++	
Economie du foncier	++	+++	+++	
Risques de submersion	+++	+++	++	
Zones humides	++	++	+++	
Trame verte et bleue	++	++	+++	
Qualité des eaux littorales	++	+++	++	
Réchauffement climatique	-	-	+++	
Maillage bocager	++	++	++	
Gérer les ressources (eau/énergie)	+	++	+++	
Assainissement pluvial	++	++	++	
Atterrissement de la baie de Plouharnel et de l'anse du Pô	Non connue	++	+++	
Gestion des usages de la baie de Plouharnel	-	++	+++	
Pratiques agricoles extensives	++	++	+	
Assainissement eaux usées	-	++	++	
Risques TMD (transport matières dangereuses)	++	+	+	
Espèces invasives	++	+	++	
Habitats et espèces patrimoniales	+	+	++	
Boisements	++	+	-	
Fermeture des milieux	+	-	+	
Réduction des déchets	-	-	+++	

4. L'histoire et la culture

Préhistoire

Les premières traces d'occupation humaine connues à Carnac datent du paléolithique, vers 450 000 avant notre ère. Les vestiges préhistoriques qui composent la commune, à l'image des alignements du Méneac (1099 menhirs), de Kermario (982 menhirs) et de Kerlescan (258 menhirs), remontent de la période néolithique, c'est-à-dire entre 5000 à 2000 av. J.-C. De cette époque datent aussi le tumulus Saint-Michel situé au nord-est du bourg, ou le dolmen de Kercado, à l'est de la commune.

Antiquité

La romanisation du territoire des Vénètes s'est traduite dans le paysage par la mise en place d'un nouveau réseau de routes et par le changement progressif du mode de vie des habitants. A Carnac, l'oppidum du Lizo, peut-être encore fréquenté, est peu à peu remplacé par l'habitat rural romain par excellence, les villas. Ainsi, une première villa, dont la localisation reste incertaine, était implantée à proximité de Coët-à-Tous. La deuxième, celle de Légenèse édiflée au 2^e ou 3^e siècle, a été découverte en 1877. Fouillée par Zacharie Le Rouzic en 1914, elle se compose de 8 pièces et de thermes au sol mosaïqué. Une troisième villa, celle des Bosséno à Montauban, a suscité l'intérêt de James Miln avant d'être fouillée plus récemment, en 2009. Elle était richement décorée et comportait, outre des thermes, un petit sanctuaire. Elle a vraisemblablement été occupée jusqu'au début du 5^e siècle. Le reste du territoire communal n'était cependant pas vierge d'occupation puisqu'on y a trouvé de nombreux vestiges mobiliers (monnaies, tessons de céramiques...) qui sont aujourd'hui pour la plupart exposés au musée archéologique de la ville.

Moyen-Âge

Au Moyen-Âge, la région de Carnac est marquée par la guerre de Cent Ans et par la guerre de succession de Bretagne (1341-1365) dont on connaît mal les conséquences locales. Du 14^e au 18^e siècle, la vie de Carnac s'organisait autour du bourg, notamment de par ses foires et marchés mais aussi de par la présence de l'église. Hormis le bourg, environ 70 villages et hameaux morcellent le territoire, dont un certain nombre d'entre eux ont conservé leur morphologie du 18^e siècle. Au 15^e siècle, le seigneur de Largouët est suzerain d'une grande partie des terres de Carnac, qui dépend, pour la justice royale, de la sénéchaussée d'Auray. Les seigneurs locaux, qui lui rendent hommage, ont obtenu de lui le droit de construire des manoirs afin d'administrer les terres qu'ils ont reçues en fief. Au 15^e siècle, on dénombre à Carnac pas moins de sept manoirs que sont ceux du Latz, de Kerbeller (disparu), de Crocalan, de Kercado, de Kermalvezin, de Kermaux et enfin de Beaumer (disparu).

Epoque contemporaine (19^e -20^e siècles)

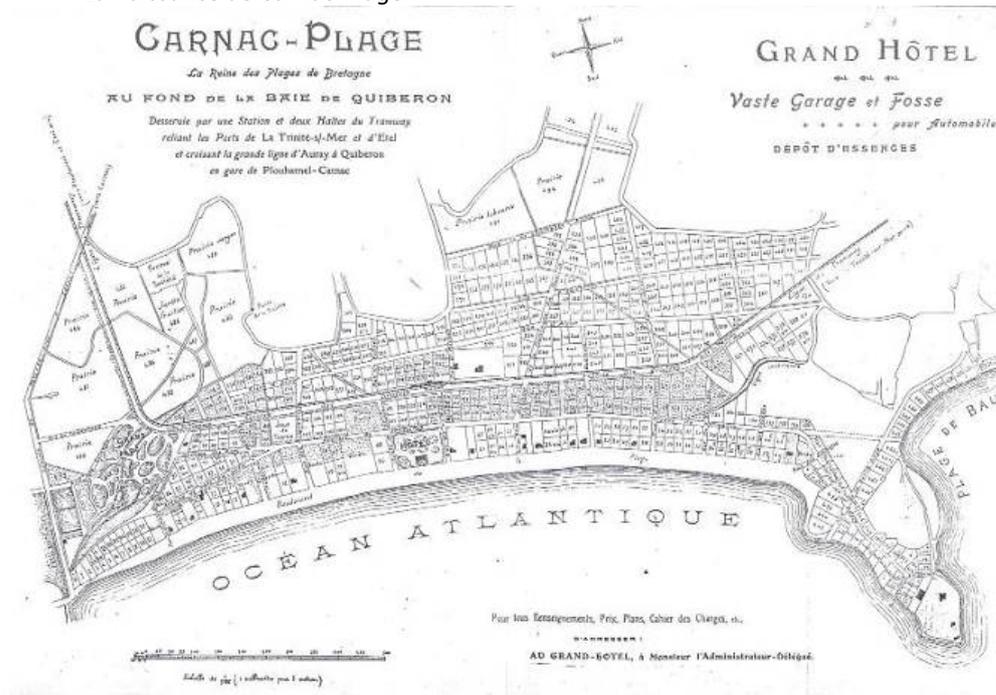


Carte d'Etat-Major (1820-1866).

On remarque nettement Carnac Bourg (en rouge) et que Saint Colomban et l'actuel Carnac Plage sont encore des marais.

A l'époque contemporaine, Carnac n'était encore qu'une commune majoritairement rurale, composée d'un bourg de faible densité et de hameaux. Carnac possédait 600 habitants pour une densité de 15 habitants par kilomètres carrés (aujourd'hui : 130 hab./km²). La population, majoritairement paysanne, vivait des ressources de la mer et de la culture de la lande. De nouvelles populations arriveront avec la création de la gare après 1880 et l'attraction grandissante pour le littoral. Le 19^e siècle est la période correspondant à la redécouverte des mégalithes, notamment par James Miln (1818-1881), et Zacharie Le Rouzic (1864-1939). La fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle est marquée par la construction du lotissement balnéaire par la Société Carnac-Plage ainsi que la modernisation du bourg et de ses infrastructures.

La naissance de Carnac-Plage



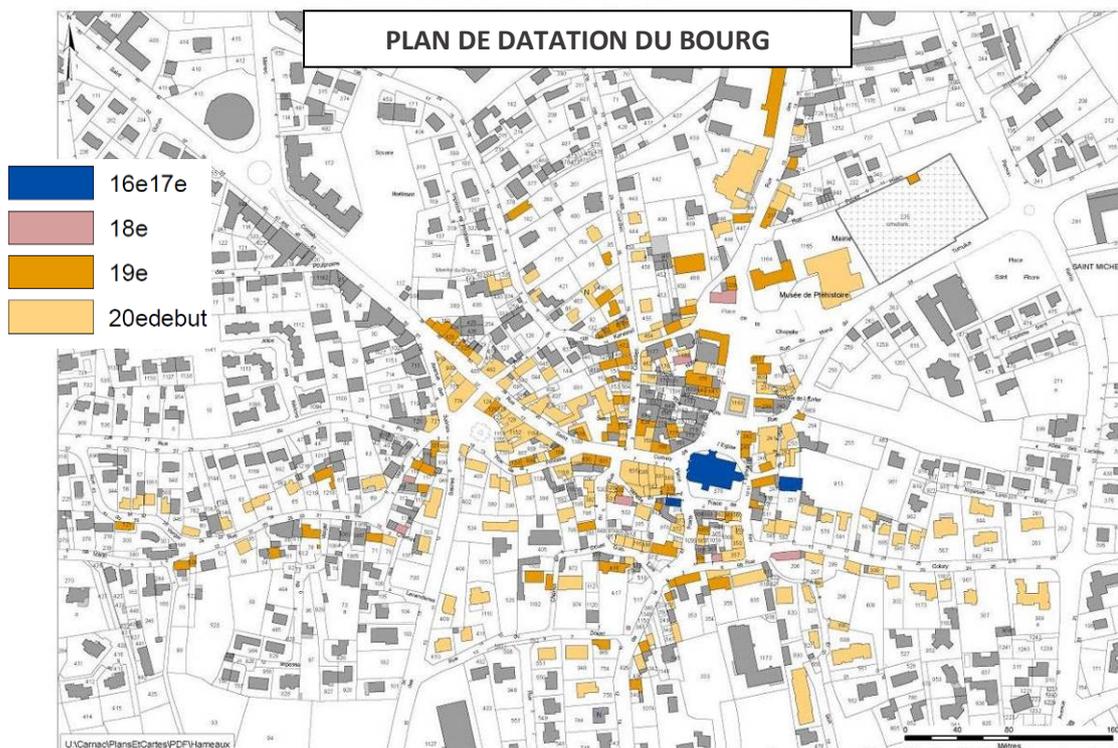
Plan du lotissement, 1905.

Deux hommes, M. Payot, banquier et homme d'affaire parisien, et Désiré Jamet, entrepreneur de travaux publics de Plouharmel et ingénieur, vont modifier l'histoire de la commune et être à l'origine de la station balnéaire. Ils acquièrent les terres du sud de Carnac en 1899 dans le but d'y créer d'abord une ligne de chemin de fer qui reliera Etel à La Trinité-sur-Mer en desservant la grande plage de Kerlois ; ils créent à cette occasion la Société Anonyme de Carnac-Plage.

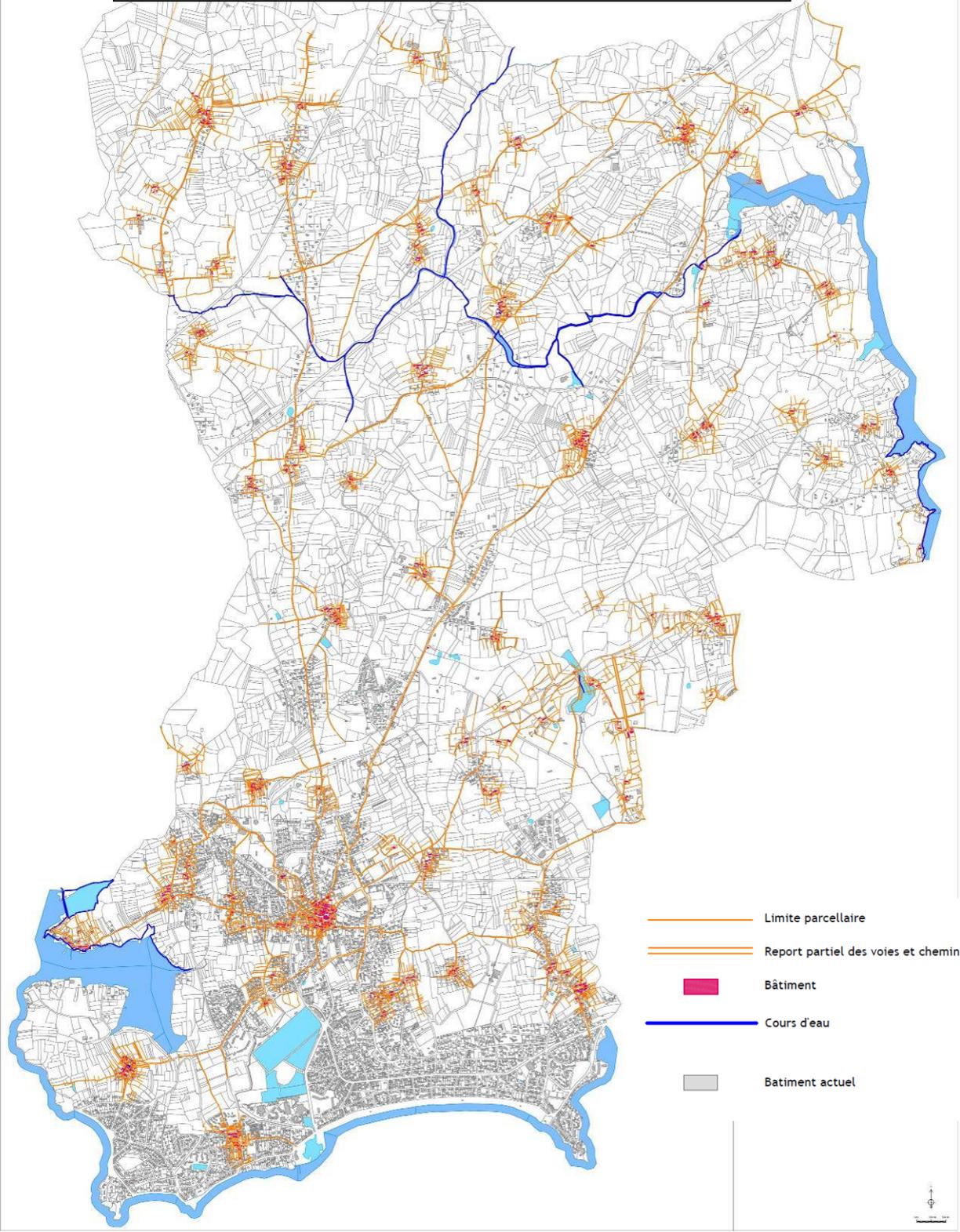
Epoque actuelle

Lors de la seconde moitié du 20^e siècle, Carnac a connu un fort développement urbain dû à l'essor du tourisme impliquant une consommation foncière importante. Cependant, le développement démographique est resté stable car la population a stagné voire a diminué ces dernières années.

Les marqueurs de l'histoire dans la ville



LE MAILLAGE DES ETABLISSEMENTS HUMAINS
Avant le développement de mi 19^e siècle à nos jours
Report du cadastre Napoléonien sur le cadastre actuel

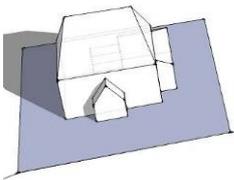
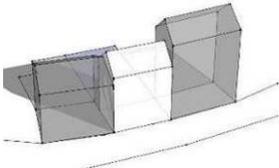
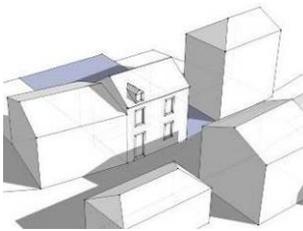
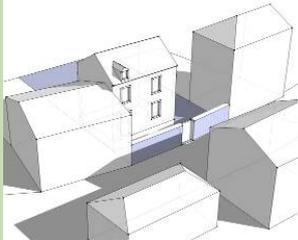


5. La morphologie urbaine

Typologie des formes urbaines

Les formes	Définition (PLU)	Caractéristiques patrimoniales
<p>« Le bourg » :</p> 	<p>Secteur urbanisé d'une taille importante avec une densité significative mixant à la fois de l'habitat, des commerces, des activités et des équipements et jouant un rôle de centralité principale sur le territoire.</p>	<p>Implantations, hauteurs, formes des îlots, aspects des constructions, détails architecturaux, matériaux : à dominante traditionnelle,</p> <p>Densités élevées ; bâti en ordre continu et semi-continu.</p> <p>Hauteurs R+1 à R+2+C</p>
<p>Les extensions récentes du bourg :</p> 	<p>Secteur urbanisé d'une taille importante avec une densité significative mixant à la fois de l'habitat, des commerces, des activités et des équipements et jouant un rôle de centralité principale sur le territoire.</p>	<p>Ensemble assez homogène, constitué de villas et pavillons récents, de type néo-breton.</p> <p>Implantation en ordre discontinu et en recul de l'alignement.</p> <p>Hauteurs R à R+1+C</p>
<p>Carnac-Plage :</p> 	<p>Secteur urbanisé d'une taille importante avec une densité significative mixant à la fois de l'habitat, des commerces, des activités jouant un rôle de centralité principalement touristique.</p>	<p>Le rapport au littoral : villas balnéaires et leurs jardins), des hauteurs relativement importantes en front de mer.</p> <p>Une disparité plus prononcée dans les axes secondaires.</p> <p>La végétation arborée joue un rôle important</p> <p>Hauteurs R à R+1 (voire R+1+combles ou R+2 en front de mer)</p>
<p>Les anciens villages et principaux hameaux :</p> 	<p>Secteur moins important que l'agglomération mais regroupant un nombre important de constructions qui se sont développées autour d'un noyau ancien (avec ou sans activité/équipement)</p>	<p>Des différences importantes entre le noyau ancien et les extensions récentes. L'aspect des noyaux anciens est lié à l'implantation du bâti, des murs et murets, le réseau viaire, la hauteur des constructions, les anciens usages des constructions (passé agricole, port de pêche...).</p> <p>R et R+1</p>
<p>Écarts et fermes isolées :</p> 	<p>Ce dernier groupe rassemble plusieurs catégories : construction isolée, petit groupe de constructions, groupe de constructions formant une urbanisation linéaire ou filamentaire peu dense...</p>	<p>La qualité patrimoniale de certain écarts/habitat diffus, est principalement lié au bâti et aux éléments d'accompagnement (petit patrimoine, végétal...)</p>

Des modes d'implantation plus ou moins « durables »

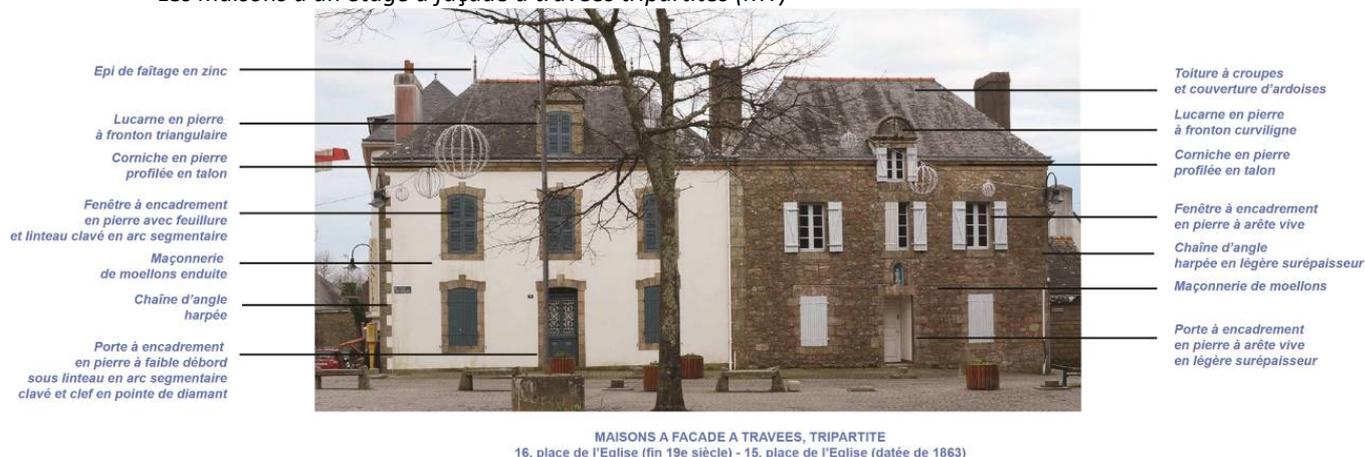
Mode d'implantation	Typologie concernée	Volet : urbain / paysager / architectural	Impact sur la performance énergétique
Immeuble isolé sur sa parcelle 	-Hôtel particulier -Habitat pavillonnaire de lotissement -Habitat pavillonnaire d'étagement	Volet urbain ■ Associé à une faible densité urbaine	- consommation liée aux déplacements - systèmes énergétiques difficilement partagés (coût ; performance)
		Volet paysager ■ Grandes parcelles : présence de végétation importante ■ Recul des limites séparatives	+/- ombrage lié à la végétation : confort d'été, réduction des gains hivernaux + favorise la transparence vers le paysage depuis la voie, si la végétation ou les murs ne font pas masque
		Volet architectural ■ Bâtiment détaché	- 5 faces déperditives : 4 façades et la toiture (dans une moindre mesure, le sol) à isoler, protéger
Immeuble mitoyen, sur ses limites latérales 	-Habitat dense d'origine médiéval (maison avec grande aile, maison étroite sans jardin) -Parcelles en lanières -Habitat de faubourg (immeuble avec jardin à l'arrière, îlots avec des immeubles de chaque côté)	Volet urbain ■ Associé à une moyenne / forte densité	+ déplacements moins consommateurs (doux, moindre distance, quartier centraux) + possibilité de partage d'équipements énergétiques (réseaux de chaleur urbaine, groupes ventilation, etc.)
		Volet paysager ■ Associé à une façade principale sur rue ■ Jardins profonds, privés	+/- selon l'orientation de la façade rue ou jardin : si la façade sud est sur l'espace public, intégration de dispositifs énergétique plus difficile + prise d'air frais, captage par le sol possible, ventilation naturelle favorisée (sécuriser les ouvrants pour la ventilation de nuit)
		Volet architectural ■ Mitoyen sur au moins une limite ■ Linéaire sur rue réduit	+ surface déperditive réduite : l'isolation peut être réduite si les bâtiments mitoyens sont occupés, +/- prise en compte des architectures voisines pour toute modification à la façade + isolation phonique facilitée
Immeuble à l'alignement sur rue 	-Habitat dense d'origine médiéval (« immeubles placard »)	Volet urbain : ■ Associé à une moyenne/forte densité urbaine ■ Passage direct privé/rue	+ déplacements moins consommateurs + possibilité de partage d'équipements énergétiques (réseaux de chaleur urbaine, groupes ventilation, etc.) + animation des rues, facilité de déplacements doux et sentiment de sécurité et d'appartenance
		Volet paysager : • Jardins profonds, privés	+ Le jardin protégé de la rue devient privé : prise d'air frais, captage par le sol possible, ventilation naturelle favorisée (sécuriser les ouvrants pour la ventilation de nuit)
		Volet architectural : • Front bâti continu avec les voisins • Ne pas empiéter sur esp. public	+/- prise en compte des architectures voisines pour toute modification de la façade +/- : l'isolation par l'extérieur ne peut gêner le passage public
Immeuble en recul par rapport à la voie 	-Maisons bourgeoises	Volet urbain : • Si faible recul :	+ faible recul souvent associé à moyenne- forte densité : déplacements courts facilités
		Volet paysager : • Jardin « de devant »	+ si le jardin est paysagé : présence d'arbres crée de l'ombre et atténue le vent, participe à l'animation des espaces publics + ventilation plus agréable pour les occupants : bruits et odeurs de la voie diminués
		Volet architectural : - Recul de voies étroites :	+ Si permet une façade mieux éclairée : gains gratuits par les fenêtres, incite à garder ses volets ouverts grâce à l'espace intime du recul.

6. L'architecture

Les maisons de bourg

Même si le bourg de Carnac renferme quelques maisons antérieures à la Révolution, c'est l'architecture « classique » du 19^e siècle qui caractérise le plus son paysage urbain.

Les maisons à un étage à façade à travées tripartites (MT)



Les maisons à un étage à façade à deux travées (M1)

Comme les maisons à façades tripartite, ces demeures de plus faible superficie sont réglées en façade par une composition en travées : une travée porte et fenêtre, une travée fenêtres et/ou jour de combles.

Les maisons de type rural (MR)

Emprunté à la maison paysanne, la maison est constituée d'un étage abrité pour une toiture à deux longs pans, encadrée par des murs pignons sommés de souches de cheminée. Les parements en maçonnerie de moellons non assisés sont privés d'enduits.

Les petites maisons à rez-de-chaussée (MP)

Empruntée au modèle de la maison rurale et aux maisons de type « pavillon » mises en œuvre par les frères Jamet à Carnac-Plage, la maison à rez-de-chaussée des années 1900 adopte une faible surface au sol de plan rectangulaire.

Maisons et Villas de style Art déco (MAD – VAD)

Ces immeubles sont dotés d'éléments architecturaux empruntés au style « paquebot » et à l'Art déco.

Maison néo-bretonnes, années 1950 (NB)

Elle est influencée par la maison traditionnelle et en propose une relecture adaptée aux exigences nouvelles de confort et aux nouvelles techniques et matériaux :

Villas (V)

Les villas, comme à Carnac-Plage, présentent des plans en faux-L et avancée à pignon et appartiennent soit au style « manoir ou maison bretons », soit au style néo-normand.



L'architecture de Carnac-Plage



Villa Keller, 1904. 18, boulevard de la Plage. La villa a été complétée vers 1960 d'une aile latérale. Frères Jamet.

Villas de plan en faux-L et avancée à pignon (V) – 1900-1910

Caractéristiques

- Plan en équerre
- Façade latérale à pignon
- Couvertures en tuiles mécaniques (Villa Keller), ou en ardoises.
- Baies couvertes d'un arc segmentaire, d'un arc en plein cintre, ou droit, encadrement en granite et brique
- Parement de façade enduit de couleur blanche
- Chaîne d'angle en granite



111, avenue des Druides, Villa Mané Er Ker Senans. Frères Jamet.

Villas style « manoir ou maison bretons » (V) – 1900-1910

Caractéristiques

- Plan rectangulaire ou en retour d'équerre (faux L)
- Composition de façade en travées
- Parement en pierre de granite apparente
- Lucarnes à fronton triangulaire en pierre
- Pignon latéral en façade ou axe (Grand Hôtel)
- Encadrements en blocs de granite de taille rustique
- Couvertures en tuiles mécaniques (Grand Hôtel) ou en ardoises



La Pauvreté. Chaussée des Bernaches. Vers 1905 ? Frères Jamet.

Villas de type « pavillon » (V) – 1900-1920

Caractéristiques

- Plan rectangulaire, à un rez-de-chaussée et niveau de comble habitable
- Façade enduite, de couleur blanche
- Encadrement de baie en brique et granite (bichromie)
- Lucarnes passantes
- Couverture en tuiles mécanique
- Epi de faîtage



Villa Kerlois, 1928. 31, avenue de Port-en-Drô. A. Daveau, architecte.

Villas néo-normandes (V) – 1900-1930

Caractéristiques

- Plan en faux L à avancée à pignon
- Faux colombages en béton et jeu d'enduits
- Façade en gouttereau et pignon
- Toiture complexe à forte pente, imbrication de toits, demi-croupes
- Façade blanche
- Bow-window, parfois couvert en terrasse
- Lucarne
- Fermes débordantes
- Galeries extérieures en bois
- Soubassement en granite



Allée du Cromlech. Vers 1930. J. Morel.



Villa Le Roy d'Ys, 64 boulevard de la Plage. Vers 1930

Villas néo-basques (V) – 1930-1940

Caractéristiques

- Plan rectangulaire
- Façade pignon
- Façade enduite peinte en blanc
- Toiture à deux longs pans, symétriques ou dissymétriques
- Faux pan de bois en béton armé peint

Villas Art déco (V) – 1930-1940

Caractéristiques

- A partir du type néo-normand
- Plan en faux L à avancée à pignon
- Garde-corps en béton
- Frise décorative moulée en ciment
- Bow-window en béton
- Façade enduite au ciment lisse peint en blanc et /en appareil e granite
- Hublots et rambardes (influence du style « paquebot »).

Des villas avec mélange de styles

- o Villa néo-basque- néo-gothiques (V) – 1930-
- o Villas néo-bretonne- Art nouveau (V) - 1907

Les villas d'architectes « cubiques » (V) – 1950 – 1970

Les maisons à façade ordonnancée à trois travées (MT) – 1880-1910

Caractéristiques

- Plan rectangulaire
- Façade à composition en travées avec axe de symétrie
- Parement enduit de couleur blanche
- encadrement de baie en pierre (granite) sous linteau droit ou segmentaire, harpé ou lisse
- Couverture à deux pans en ardoises, parfois à quatre pans
- Chaîne d'angle et encadrement en granite, lisse ou harpé
- Lucarnes à fronton triangulaire en pierre
- Clôture en pierre



Villa Ty Annick, 53 boulevard de la Plage. Maison initialement à un unique niveau.



74, boulevard de Légenèse

Les pavillons néo-bretons – 1960 – 1970 (V)

Dans les deuxièmes et troisièmes rangs de Carnac-Plage (noyau fondateur)

Caractéristiques

- Plan rectangulaire
- Encadrements de baie en granite ou en maçonnerie à enduit lisse
- Couverture d'ardoises- Lucarne en surcroît

L'architecture des hameaux et écarts bâtis



Le Moustoir. Corps de ferme du 17^e siècle

Les corps de ferme allongés (MR)

De plan rectangulaire et à deux pignons, la maison bâtie en moellons de granit, se développe sur un niveau réservé à l'habitation et à des dépendances agricoles, et sur un niveau de grenier sous charpente desservi par un escalier extérieur en pierre plaqué contre la façade. Le logis est souvent double et contigu avec l'étable. Ce type de bâtiment est commun aux périodes des 17^e, 18^e et 19^e siècles.



Kerguoch. 17^e siècle. MR

Les petits corps de ferme (MR)

La maison type « élémentaire » que l'on appelait « la petite tenue » était celle d'une population modeste

La façade, exposée en règle générale au sud, est pourvue d'une porte et d'une voire deux fenêtres de faible ouverture. Les baies des pignons ainsi que celle des façades arrière sont réduites à des jours d'éclairage de faible dimension.



Beaumer. Maison du 19^e siècle à un étage. M1.

Les corps de ferme à un étage. (M1)

Plus ou moins développés, ces logis bénéficient d'une ou plusieurs chambres sises à l'étage qui est desservi soit par un escalier extérieur soit par un escalier intérieur.



Kergroix. Vers 1900-1920. MT.

Les corps de ferme à façade à travées tripartites (MT)

Les maisons à travées rurales (trois travées ou plus rarement deux travées) empruntent à la ville la composition en façade de travées d'ouvertures.

Apparues au 18^e siècle, elles n'ont plus de caractère double d'habitation et de dépendance agricoles.



Les dépendances (D)

- Les granges-étables
- Les crèches (soue à cochon) - remise
- Les fours à pains
- Les puits

Les murs de clôture et de chemin

Le patrimoine vernaculaire

- Les fontaines et les lavoirs
- Les croix

Synthèse des enjeux patrimoniaux dégagés du diagnostic de l'AVAP :

SITES	culturel	architectural	urbain	paysager	historique	archéologique
BEAUMER	X	XX	XX	XX	X	X
BOURGEREL	XX	XXX	XX	XX	X	
CARNAC – PLAGES	XXX	XXX	XXX	XXX	XX	
CASTELLIC	XX	XX	X	XX	X	XX
CLOU- CARNAC	XX	XX	X	XX	X	XX
COET GOUGNAN	XX	XX	X	X	X	
COET-A-TOUS	XX	XX	X	X	XX	X
COET-COUGAM	X	X	X	X	X	
COET-ER-HOUR	X	XX	X	X	X	
CROCALAN	XX	XX	X	XX	XX	X
CRUCUNY	XX	XX	X	XX	XX	XXX
GOUYANDEUR	X	X	X	XX	X	
KERABUS	X	X	X	X	X	XXX
KERBOIS	X	X	X	XX	X	
KERCADO	XX	XXX	X	XX	XXX	XXX
KERDERFF	XX	XXX	X	XX	XX	XXX
KERDRAIN	X	X	X	XX	X	XX
KERFRAVAL	X	X	X	XX	X	X
KERGO	X	X	X	X	X	XX
KERGOUELLEC	X	X	X	X	X	
KERGOUILLARD	X	X	X	X	X	
KERGOURET	X	X	X	X	X	
KERGOURET	X	X	X	X	X	X
KERGRINE	X	X	X	X	X	X
KERGROIX	XX	XX	X	XX	XX	X
KERGUEAREC	XX	X	X	X	X	
KERGUENO	X	X	X	X	X	
KERGUOC'H	X	X	X	X	X	XX
KERHOUANT	X	X	X	XXX	X	
KERIAVAL	XX	X	X	X	X	XX
KERLANN	X	X	X	X	X	
KERLEAR	X	X	X	X	X	
KERLEAREC	X	X	X	X	X	X
KERLESCAN	X	X	XX	X	X	XX

SITES	culturel	architectural	urbain	paysager	historique	archéologique
KERLOIS	X	X	X	X	X	
KERLOQUET	X	X	X	X	X	XXX
KERLUIR	X	X	X	X	X	X
KERMABO	X	X	X	XX	X	XX
KERMALVEZIN	XX	XXX	X	XX	XX	
KERMARIO	XX	X	X	XX	XX	XXX
KERMAUX	XX	X	X	XX	X	XXX
KEROGILE	X	X	X	X	X	
KERROUSSE	X	X	X	XX	X	X
KERVENO	XX	XX	X	XXX	XX	
KERVIHAN	X	X	X	X	X	X
LA MADELEINE	X	X	X	XX	X	XX
LE BOURG	XXX	XXX	XXX	XX	XXX	XX
LE BRENO	XX	XX	X	XXX	XX	XXX
LE HAHON	XX	X	X	X	XX	XX
LE LAC	XX	X	X	XXX	X	
LE LIZO	X	X	X	XX	X	XX
LE MENECH	XX	XX	XX	XX	XXX	XXX
LE MOUSTOIR	XX	XX	X	XXX	XX	XXX
LE NIGNOL	X		X		X	X
LE PO	XXX	XXX	XX	XXX	XXX	XX
LE QUERIC LA LANDE	XX	XX	X	XX	X	XXX
LEGENESE	X	X	XX	X	XX	X
LOZERECH	XX	X	X	XXX	X	
MONTAUBAN	X	X	X	X	X	X
PENHOET	X	X	X	X	X	
QUELVEZIN	X	X	X	X	X	X
ST COLOMBAN	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
ST MICHEL TUMULUS	XXX	XX		XXX	XXX	XXXX

**LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DE
QUALITE DE L'ARCHITECTURE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES**

L'esprit des lieux et les grands thèmes qui constituent la « philosophie » de l'AVAP

La commune de Carnac rassemble à elle-seule des images identitaires très marquées. Bien que les thèmes sociaux qui composent la commune soient communs, en majeure partie à la partie littoral du Pays d'Auray, la commune s'inscrit dans une situation qui la caractérise fortement.

Carnac contient cinq aspects majeurs de la vie sociale et culturelle :

- La campagne,
- La mer,
- La ville,
- La villégiature

Avec en trame de fond, inscrite sur le sol et dans le sol : une période du « Phénomène Humain » significative.

1. La campagne : bien que la commune soit dotée d'un important linéaire littoral, Carnac est fondé sur une vie rurale qui a dominé toutes les activités jusqu'au début du 20^{ème} siècle. C'est l'aspect présent majoritaire en surface sur la commune, mais aussi le plus secret : le bâti rural est essaimé sur près d'une centaine de lieux éparses. On y trouve un important patrimoine ancien.
Les signes de la ruralité sont nombreux, par l'exploitation du territoire mais aussi par l'attachement à la maison rurale, le réemploi du bâti et l'installation résidentielle, permanente et secondaire, dans les hameaux.
 - *Le hameau est un élément du maillage du territoire. Son identité s'inscrit :*
 - *Dans la petite échelle des lieux,*
 - *La présence d'espace et le charme du rapport à la nature,*
 - *La construction en pierre (granite et ardoise).*
 - *L'AVAP protège l'image des hameaux et permet leur confortation.*
2. La mer : majeure en importance, sa présence imprime la commune par les plages et les pointes, l'anse du Pô et la ria du Crac'h ; Pour l'anse du Pô, la configuration des lieux en fait un site ostréicole privilégié ; les signes portuaires du Pô se sont estompés. Pas de grand port, aujourd'hui, à Carnac, mais une somme de pratiques adaptées, avec la petite pêche à Port-An-Drô, la plaisance de voile légère et divers sports de plage. Le balcon sur l'océan crée l'identité maritime ; on vit avec la présence océane sans y être. Les plages, plein sud ou ouest, ont souligné ce balcon sur l'océan par leur magnifique étendue.
 - *La mer, avec ses grandes étendues de plages de sable a transformé la valeur maritime de Carnac en image balnéaire.*
 - *L'AVAP valorise les espaces liés à la mer, dont la fonction ostréicole, et préserve l'image de la bande côtière arborée*
3. La ville : le bourg est l'ancien village de Carnac, dont le cœur est composé de bâti rural et de demeures. Aujourd'hui c'est une ville, un centre de vie, équipé, doté d'un noyau ancien étendu sur le mode traditionnel du lotissement. Un noyau moderne s'est développé autour de la médiathèque. Les obligations de densifications du tissu urbain de centralité, pour limiter l'étalement urbain, va renforcer progressivement la qualité de centre-ville. Cette centralité est aussi celle de l'accueil touristique ; la qualité de centre ancien d'aspect traditionnel est aussi un enjeu économique.
 - *La ville est un lieu de vie permanent ; l'évolution urbaine doit regrouper les fonctions pour favoriser la vie locale et le rapport social. La modernité doit cohabiter avec le pittoresque qui constitue aussi son attrait.*
 - *L'AVAP caractérise l'image du bourg et promeut un développement dans la continuité paysagère et humaine*
4. La villégiature : elle a porté Carnac dans le rang des stations balnéaires de la Côte des Mégalithes. Carnac-Plage en est l'un des lieux-phares. La situation, la dimension, la forme et le confort de la plage, dominée de villas emblématiques, en sont l'origine. Le monde de la villégiature s'est développé sur l'ensemble communal ; les quartiers bâtis ont lié Carnac-Plage au bourg. Toutefois, les quartiers littoraux, dont Carnac-Plage et Légénèse,

souffrent du déséquilibre entre haute et basse saison. Ce déséquilibre n'est pas que social ou économique ; Il se traduit aussi en termes d'urbanisme et de paysage urbain : les structures estivales des espaces commerciaux laissent place, l'hiver, à un paysage abandonné, marqué des « squelettes » des structures commerciales.

- *Carnac-Plage, Legenèse se présentent comme des lieux fastueux, au sens d'une image issue de la Belle-Epoque, puis du développement des congés ; maintenant en prise directe avec le bourg, avec le centre de Thalasso, et., ces quartiers balnéaires doivent s'ouvrir à la vie permanente toutes saisons. Pour cela une mise en valeur des espaces et d'une architecture commerciale appropriée doivent progressivement restituer un paysage accueillant tout au long de l'année.*
- L'AVAP promeut un nouvel essor architectural et un renforcement de la qualité paysagère

5. Les mégalithes

Avec en trame de fond, inscrite sur son sol et dans son sol : une période du « Phénomène Humain » significative, mais mystérieuse : la présence néolithique. Les mégalithes, notamment les alignements et le tumulus Saint-Michel, font partie de la culture locale quotidienne. Depuis les recherches de James Miln et Zacharie le Rouzic et dans leur suite les communications de tous les chercheurs, le Carnacois n'y échappe pas : il traverse le site d'exception chaque jour et croise les mégalithes plus qu'il ne voit la mer... Nombre des visiteurs viennent à Carnac pour les mégalithes ou à cause des Mégalithes. L'enjeu peut dépasser le simple enjeu Balnéaire.

- *Vivre avec les mégalithes, fait partie du projet de territoire : la renommée de Carnac est internationale ; l'enjeu dépasse la simple station balnéaire. L'accueil du titre que confère l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité s'accompagnera d'un engagement : outre protéger et valoriser les ensembles mégalithiques, l'accueil des visiteurs supposera un aménagement du territoire dans un juste équilibre partagé entre l'accueil touriste et la vie locale.*
- L'AVAP pose des jalons pour la mise en valeur des mégalithes.

Les quatre enjeux culturels, paysagers et architecturaux, énoncés ci-dessus, sont inscrits dans l'AVAP ; ils cohabitent à part égale dans le projet. Au-delà de simples enjeux esthétiques, ils doivent contribuer au maintien de la notoriété de la commune et à son développement économique.

En termes d'expression (esthétique), tous ces éléments ont en commun :

- La pierre, le granit les roches, les mégalithes, l'architecture
- L'ardoise,
- L'espace végétal

LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, DE QUALITE DE L'ARCHITECTURE ET DE TRAITEMENT DES ESPACES

1. Un périmètre pertinent au regard des enjeux patrimoniaux

4 grands thèmes ont présidé à l'élaboration du périmètre :

1) L'inventaire architectural (voir le diagnostic)

- le bourg,
- les hameaux comportant du patrimoine doté d'authenticité et (ou) de compositions rurales typées
- Carnac-Plage et Légenèse
- le Pô
- les alignements

A cela s'ajoutent nombre de microsites, la ria du Crac'h, etc.

2) La cohérence des ensembles bâtis entre eux et des continuités paysagères

- Les entrées du bourg – Carnac-Plage – Légenèse (voir le diagnostic)

Le bourg ne présente plus de limite lisible, comme entité historique. Les abords du bourg rejoignent Carnac-Plage, Légenèse et Bourgerel par une urbanisation continue. Les axes majeurs, dont les axes qui ouvrent des perspectives sur les monuments, sur la mer ou des monuments sont inclus dans l'AVAP.

- L'ensemble paysager du nord-est de la commune : Le Gouyander – le Crac'h (voir le diagnostic)

Le nord-est de la commune offre un beau paysage bocager qui constitue l'étoffe des hameaux, du bâti rural ancien et aussi de demeures. Nombre de chemins sont bordés de muret et de talus et la rivière le Gouyander offre un paysage pittoresque.

Sur les rives du Crac'h s'égrènent des installations traditionnelles, liées à l'aquaculture, des moulins et d'anciens parcs et marais.

3) Les mégalithes – l'objectif UNESCO

Les emprises préparées par Paysages des Mégalithes, et communiquées en 2017, sont prises en compte en totalité dans le périmètre de l'AVAP ; toutefois elles être indépendantes de l'AVAP si celles-ci évoluent.

4) Les abords des monuments historiques

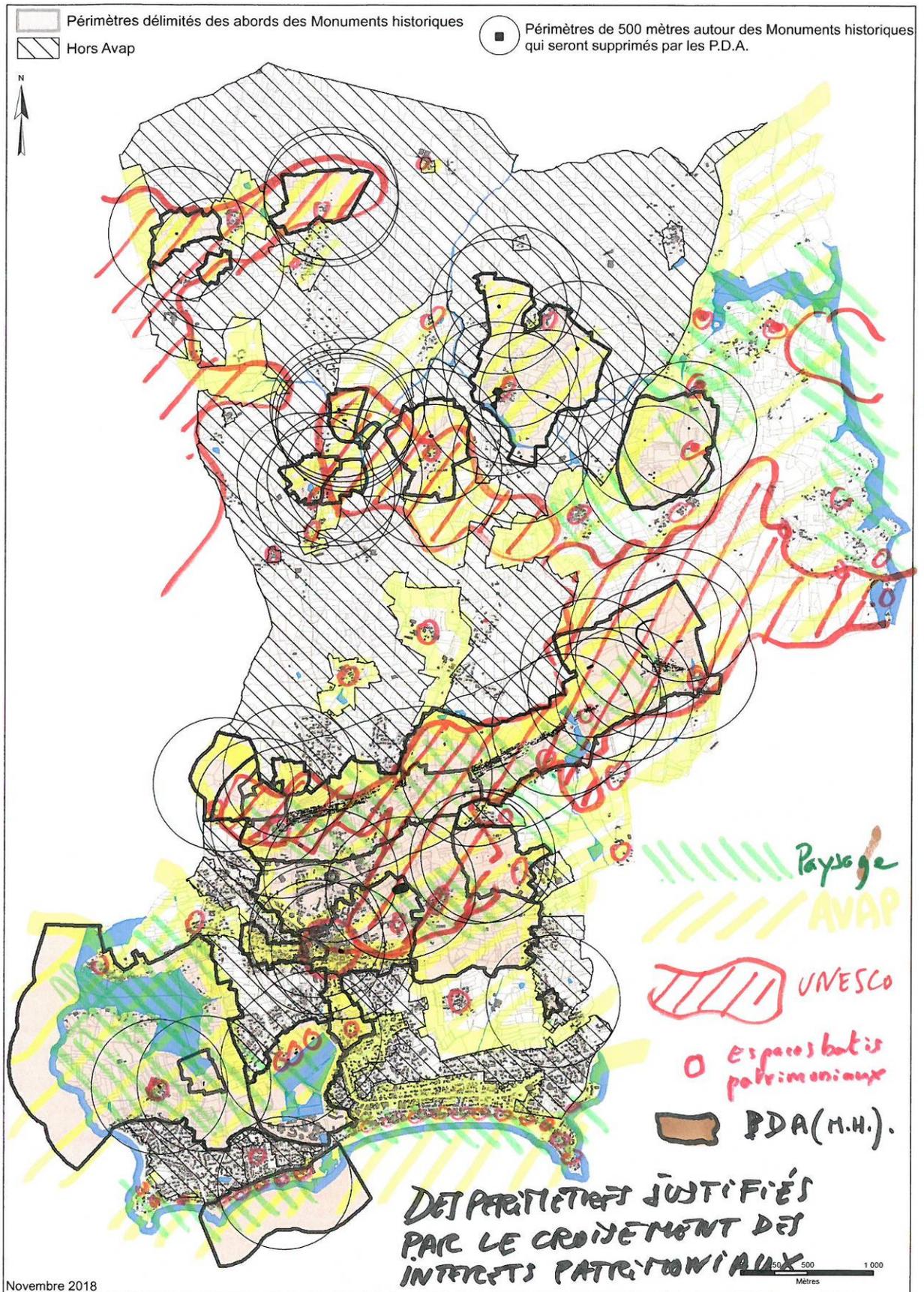
Est inclus dans l'objectif de l'AVAP la mise en œuvre d'un périmètre unique, sans instruction au titre des abords pour les secteurs constructibles de la commune.

Nombre de périmètres actuels d'abords de 500m est l'objet d'un PDA. De plus, ces PDA sont tous inclus dans le périmètre de l'AVAP : leur application sera donc suspendue à ce titre, pour une instruction unique et uniforme des dossiers.

Des périmètres d'abords de 500m ne sont pas l'objet d'un PDA : ils sont maintenus, soit parce qu'ils couvrent des zones naturelles et rurales, sans incident régulière sur l'instruction des dossiers, soit parce qu'ils sont en totalité (ou presque) situés dans le périmètre de l'AVAP et de ce fait leur application est suspendue.

Voir en annexe n°2 la succession des plans thématiques

Carte illustrative de la méthode de croisement des données



2. Les règles relatives à la qualité architecturale des constructions

Pour mémoire : voir les illustrations qui accompagnent règlement de l'AVAP.

Pour une meilleure compréhension du rapport entre la réalité et le règlement, les règles qui ont une portée architecturale et spatiale sont illustrées en vis-à-vis du corps de prescription. Ces documents par ailleurs très développés au diagnostic et au règlement ne sont donc pas repris dans le présent rapport de présentation.

3. Les secteurs

Ordre discontinu (en PB et PC)

Ordre continu ou semi-continu - (en PA et PN hameaux)

Bâti isolé (en PN et Po)

Les secteurs PA, PN et PNm :

- Le secteur PA correspond au bourg (PA1), aux hameaux et Saint-Colomban, Bourgerel (PA2), et le Pô (PA3).
- Le secteur PN (PNm en sites archéologiques sensibles) correspond aux espaces naturels dans lesquels se trouvent des hameaux et des écarts.

Les immeubles y sont principalement construits en ordre continu ou en partie discontinu, en hameaux ou fermes isolées.

Les prescriptions de l'AVAP visent à préserver l'identité du bourg et des villages ou hameaux dominés par une ambiance « urbaine » en continuité avec l'architecture traditionnelle ; l'architecture contemporaine doit s'y inscrire.

Les principes s'appuient sur des prescriptions relatives :

- Aux hauteurs,
- Aux matériaux,
- A l'harmonie des éléments d'architecture (menuiseries, devantures),
- A la préservation des abords des mégalithes, de leur écrin.

Le secteur PB :

- Le secteur PB correspond à Carnac-Plage. Un sous-secteur PBa correspond à la partie du site à dominante commerciale, le sous-secteur PBb correspond à la première dune, située hors PPRI occupé par les grandes villas et résidences ; le sous-secteur PBc correspond au tronçon nord-ouest de l'avenue des Druides. Les constructions sont en ordre discontinu ou en partie continu.

Les prescriptions de l'AVAP visent à poursuivre le caractère pittoresque, étonnant

Les principes s'appuient sur des prescriptions relatives :

- Aux hauteurs, tout en promouvant les effets architecturaux de silhouettes en front de mer
- Aux silhouettes, dont la vue depuis la mer,
- A la préservation des discontinuités résultant de la partition parcellaire,
- A la préservation de la continuité par les clôtures,
- Au maintien de la végétation et à la plantation d'arbres.

Les secteurs PC1, PC2 et PC3, PC4 :

- Les secteurs PC sont caractérisés par un bâti en ordre discontinu et un aspect paysager dotés d'un tissu pavillonnaire plus ou moins dense, inséré parfois à l'intérieur d'un tissu urbain en ordre continu.

Les secteurs PC sont des quartiers récents intégrées à l'AVAP pour des raisons paysagères (abords de monuments, continuités entre quartier, patrimoine urbain, préservation de l'esprit des lieux).

Les prescriptions de l'AVAP visent à préserver « l'étoffe » environnementale.

Les principes s'appuient sur des prescriptions relatives à la volumétrie et l'aspect général des murs extérieurs et toitures :

- Aux hauteurs et aux silhouettes (la déclinaison en PC1, PC2, PC3 et PC4 nuance les règles de hauteur),
- A la préservation de l'harmonie des couleurs des façades (blanc, blanc-cassé, tons sable ou pierre),
- A la préservation du paysage de couvertures d'ardoise,
- A la préservation de la continuité par les clôtures,
- Au maintien de la végétation en bord de voies.

L'aspect des menuiseries et des détails architectures n'est pas réglementée (sauf éventuellement par le PLU).

Le secteur PE et PO :

- Le secteur PE correspond à la partie de secteur d'activités de Montauban. Ce périmètre est justifié par les abords de mégalithes et les perspectives visuelles depuis le haut du tumulus Saint-Michel.
- Le secteur PO correspond au site ostréicole du Pô.

Dans ces deux secteurs l'objectif premier est d'accueillir les activités économiques dans les meilleures conditions pour leur insertion au site.

Le secteur PL :

- Le secteur PL correspond à la partie du domaine public maritime située en mer et les plages.

C'est essentiellement une zone tampon destinée à préserver le paysage de l'estran et prêter attentions à l'aspect des ouvrages qui seraient éventuellement rendus nécessaires pour la sécurité, la lutte contre l'érosion, la protection du littoral ou les loisirs.

Le secteur PL est composé de l'ensemble littoral en mer ; pour la grande plage, il est composé en outre de la plage dans sa forme et son usage balnéaire (en PLa au plan) et d'une partie haute de la plage (en PLb au plan), qui reçoit des installations d'accueil et d'animations-loisirs, ponctuellement. Ces installations sont possible par des « poches » déterminées et espaces, en dehors des zones de dunes protégées.

4. Les dispositions relatives au paysage

Pour mémoire : voir diagnostic de l'AVAP (pièce 01e).

Espaces boisés :

Outre les secteurs qui distinguent les espaces urbains des espaces naturels ou agricoles, l'AVAP intègre les éléments du paysage à valeur culturelle, patrimonial ou esthétique par un corps des prescriptions adapté :

Les espaces boisés : les espaces retenus résultent en partie de la reprise des analyses du PLU, de l'étude d'évolution des boisés par photos aériennes, et en grande partie de contrôles sur le terrain.

L'AVAP n'a pas la vocation de créer des Espaces Boisés Classés. Cette protection dédiée est formulée au PLU et s'applique ; son maintien est garanti par l'application de la loi littorale et renforce certains espaces boisés. La mise en valeur archéologique des sites mégalithiques est susceptible d'exiger des déboisements.

Lorsque les espaces boisés se situent en secteur constructible, ceux-ci sont configurés, sauf exception, de manière à préserver les espaces arborés périphériques à la parcelle et à préserver le droit à construire de dimension mesurée.

La protection des haies et rideaux d'arbres et haies sur murets est portée à l'AVAP.

Les arbres isolés objets d'une observation in situ, et de port significatif, sont protégés à l'unité ç l'AVAP.

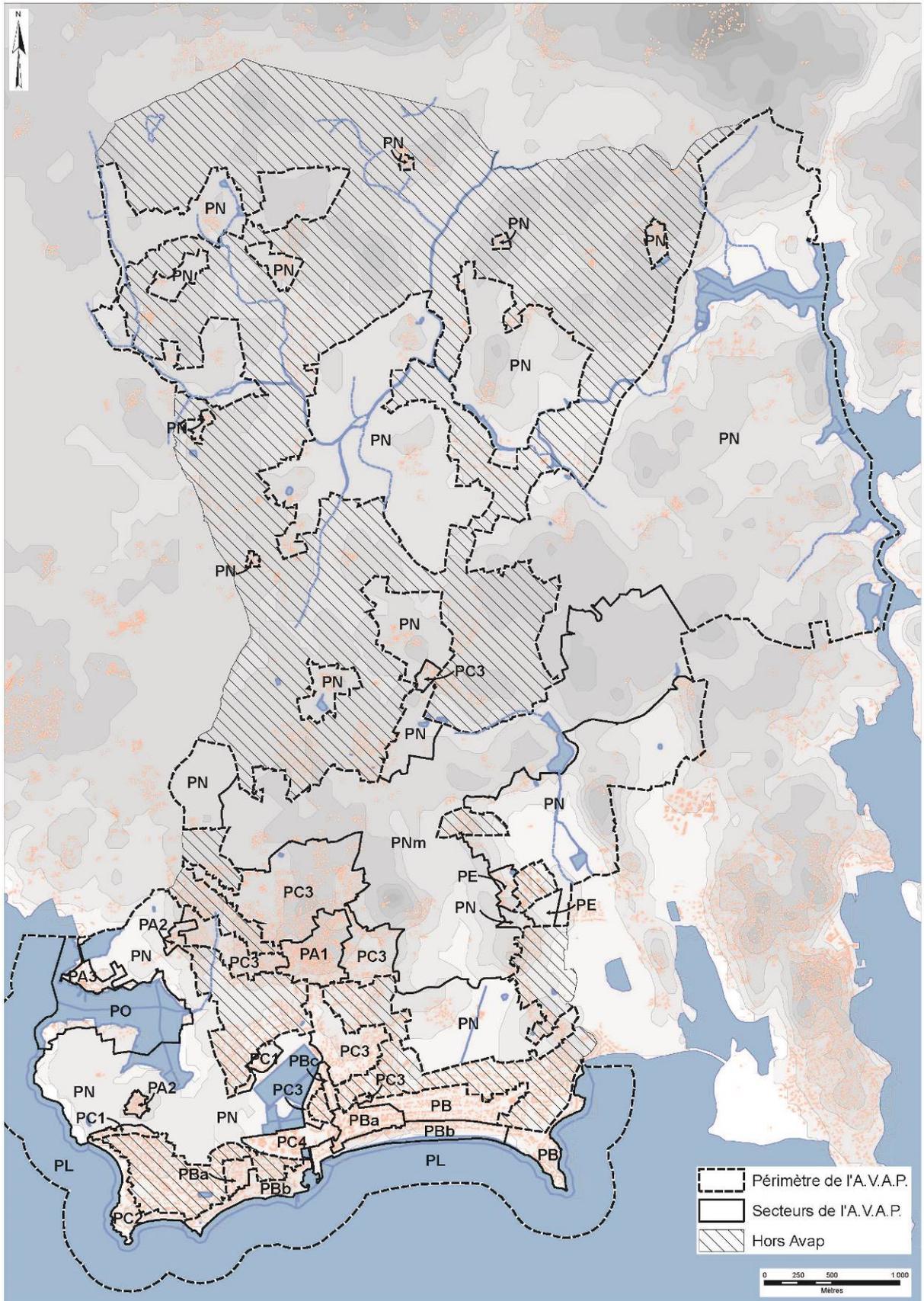
Jardins :

Les jardins sont des espaces ouverts, plus ou moins boisés, mais considérés comme jardins d'agrément. L'espace peut ne pas être en totalité végétalisé, mais s'inscrire dans l'esprit d'un jardin. L'objectif est d'éviter de sur densifier par des constructions nouvelles, sauf l'extension de l'existant.

Les jardins « de devant », entre l'alignement sur l'espace public (la clôture) et la façade de l'immeuble principal est surprotégé (pas d'extensions) pour préserver l'aspect paysager des perspectives. En l'absence d'édifices proches de la voie (ou d'édifices protégés en 1^{ère} ou 2^{ème} catégories), la bande protégée « de devant » est de 5,00 m, voir plus pour des continuités d'implantation.

Clôtures :

Le rôle paysager des clôtures en termes de « lissage » du paysage est pris en compte de manière générale.



Périmètre, secteurs et sous-secteurs.

Parmi les prescriptions portées au règlement, les règles de hauteur sont nuancées en fonction des continuités paysagères et des

Secteur	Hauteur à l'égout (en mètres)	Hauteur au faitage (en mètres)	Motivations des règles de hauteur (+ voir les illustrations au règlement)
PA1	10	15	Pour l'équivalent du R+2+C Le bourg, le centre-ville La hauteur du bâti renforce l'urbanité
PA2	6	12	Pour l'équivalent du R+1+C Saint-Colomban et Bourgerel Composé de maisons dominées de hautes toitures
PA3	6	10	Pour l'équivalent du R+1+C Le Pô Préservation des silhouettes depuis l'anse
PB	5	10	Pour l'équivalent du R+C Carnac-Plage, dans les espaces soumis au PPRL
PBa	4	9	Le bâti de hauteur limitée à l'équivalent de R+C Le secteur commercial de Carnac-Plage et soumis au PPRL Legenèse (abords ancien hameau)
PBb	7	12	PBb le secteur front de mer sur dune, constitué de grandes villas dotées parfois de hautes toitures
PBc	6	10	La partie nord-ouest de l'avenue des Druides, en lien vers le bourg
PC1	4	9	Les quartiers neufs : Face au village de Saint-Colomban, limités à l'équivalent de R+C Préservation de la silhouette du bâti dominé par les fonds arborés
PC2	5	10	La pointe de Saint-Colomban Pour l'équivalent du R+1+C modéré en accompagnement des grandes villas
PC3	6	10	Les quartiers autour du bourg et le Nignol Pour l'équivalent du R+1+C
PC4	10	15	La thalasso et ses abords
PE	6	10	Dimensions adaptées aux activités, dont le stockage et l'accès poids lourds dans les locaux
PN et PNm	6	10	Dimensions adaptées aux activités agricoles, dont le stockage et l'accès poids lourds dans les locaux
PO	4	8	Dimensions adaptées aux activités ostréicoles et aux manutentions, dans le respect paysager du littoral
PLb	3	3,50	Dimensions adaptées aux installations closes et fermées destinées à l'animations loisirs et la sécurité

LES LIEUX A PROJET

L'AVAP a identifié les lieux à projets portés directement ou indirectement par le PLU.

Les prescriptions permettent leur réalisation dans les conditions fixées au règlement.

- **La plage**
Réalisation en cours.
L'AVAP protège les arbres et détermine les secteurs dans lesquels les installations d'animation-loisirs sont possibles.

- **Les abords des alignements**
La mise en valeur des abords s'inscrit dans le secteur spécifique PNm des lieux naturels et agricole de l'AVAP dotés d'un important nombre de mégalithes.
L'épaisseur boisée qui fait écrin est protégée.
La possibilité de requalifier les espaces publics, dont la voirie, pour pacifier l'espace est rendu possible par l'AVAP.

- **La mise en valeur du centre bourg**
Les prescriptions relatives au centre-ville et au cœur du bourg pour les espaces publics doivent contribuer aux opérations d'aménagement qualitatives.

- **La mise en valeur des façades commerciales du bourg**
Un important corps de règles est destiné à requalifier progressivement les façades commerciales, pour restituer une harmonie paysagère et rendre les espaces commerciaux plus attractifs.

- **La mise en valeur des terrasses et installations commerciales à Carnac-Plage**
Des dispositions sont destinées à cadrer l'évolution du secteur PBa de Carnac-Plage et à guider les réflexions d'ensemble à mener pour établir un ensemble harmonieux.

- **La traversée du Nignol par la RD**
Pour élaborer un quartier nouveau, la traverse du Nignol qui est une séquence importante avant d'approcher les alignements, est inscrit en secteur PC3 au même titre que les abords bâtis du bourg ancien.

- **Les espaces en OAP du PLU**
Les critères architecturaux et urbains du règlement de l'AVAP doivent porter des quartiers nouveaux en opérations « greffe » relativement au bourg.

III COMPATIBILITE DES DISPOSITIONS PRECITEES AVEC LE PADD DU PLU

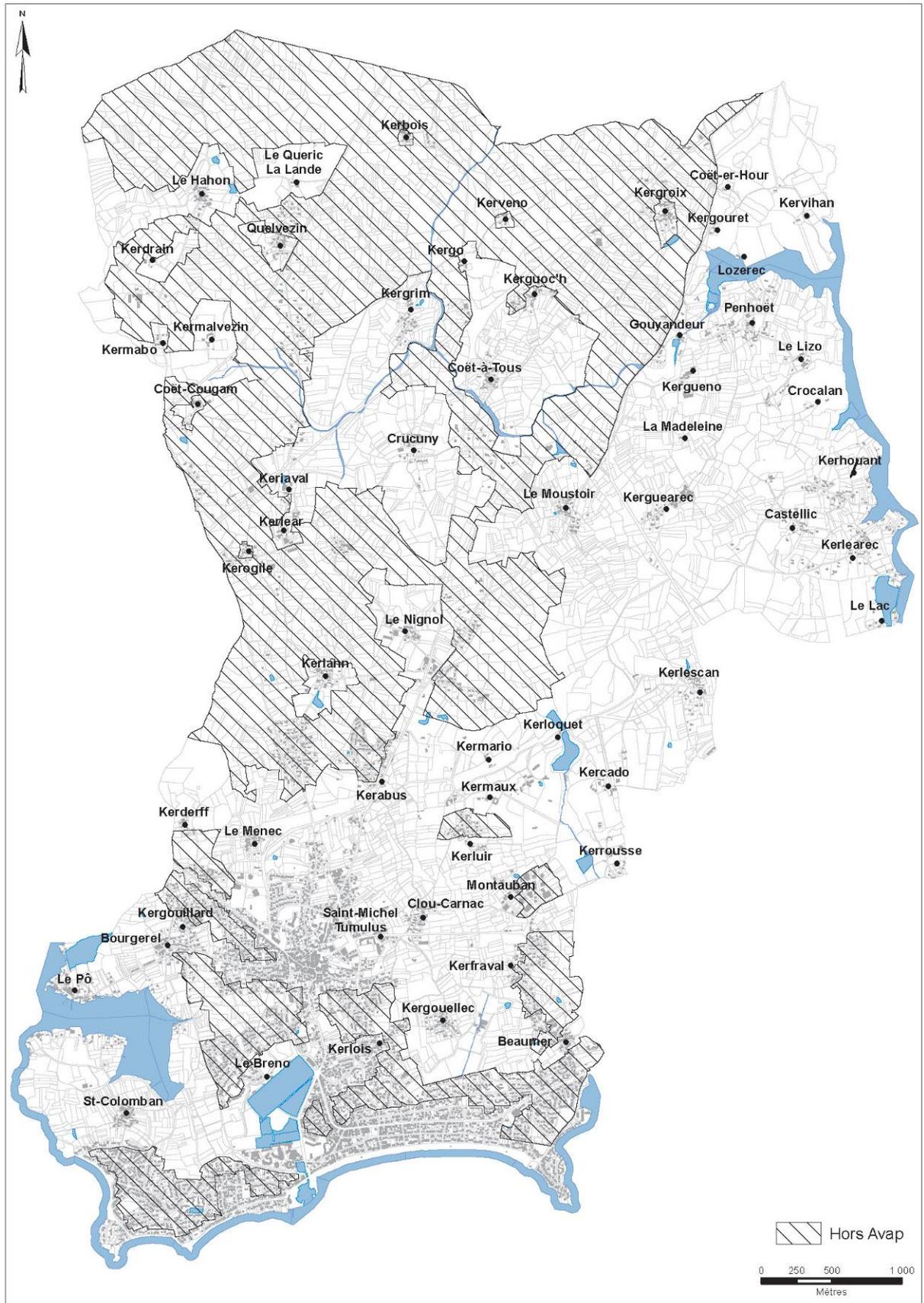
PADD du PLU de Carnac approuvé le 24 juin 2016

Orientation du PADD	Enjeux/objectifs et mis en œuvre à l'AVAP	Compatibilité
<p>ORIENTATION 1 : METTRE EN OEUVRE UNE AMBITIEUSE RENOVATION URBAINE</p> <p>Objectif 1.1: Permettre un rééquilibrage démographique</p> <p>Objectif 1.2 : Promouvoir un développement urbain maîtrisé</p> <p>Objectif 1.3 : Améliorer le cadre de vie par une politique volontariste</p>	<p>L'AVAP ne remet pas en cause les objectifs définis par le PADD du PLU.</p> <p>Les objectifs de l'AVAP vont également dans le sens d'un développement urbain « maîtrisé » en soulignant la qualité paysagères et patrimonial des formes urbaines héritées (villages, hameaux, écarts) et également des espaces verts, naturels et de transition, constitutif du patrimoine paysager.</p> <p>L'AVAP porte des objectifs liés à la qualité du cadre de vie notamment au travers de la conservation des espaces de respiration (jardins, parcs, espaces libres)</p>	<p>X</p>
<p>ORIENTATION 2 : AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ET L'EMPLOI</p> <p>Objectif 2.1 : Développer une politique touristique ambitieuse</p> <p>Objectif 2.2 : Conforter l'économie locale et soutenir les activités traditionnelles</p>	<p>La reconnaissance touristique de Carnac est indissociable de sa reconnaissance patrimoniale, notamment au travers de ses vestiges archéologiques. L'AVAP veille à la conservation de cet atout touristique et à sa mise en valeur.</p>	<p>X</p>
<p>ORIENTATION 3 : VALORISER LES PATRIMOINES CARNACOIS</p> <p>Objectif 3.1 : Prendre en compte le milieu maritime</p> <p>Objectif 3.2 : Valoriser le patrimoine mégalithique, architectural et paysager</p> <p>Anticiper sur les conditions du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO : Fluidifier et sécuriser les circulations autour du site mégalithique --Améliorer les conditions l'accès au site - Participer à la « mise en scène » du site - Prévoir un traitement qualitatif des franges et abords du site.</p> <p>Préserver la grande diversité du patrimoine bâti de la commune : Respecter l'organisation du tissu bâti existant - Mettre en valeur l'architecture vernaculaire et balnéaire - Mettre en œuvre les outils réglementaires permettant d'identifier et de préserver ce patrimoine - Valoriser le petit patrimoine rural</p> <p>Affirmer les différents visages de Carnac : Maintenir les paysages qui nourrissent l'identité du territoire- Favoriser le traitement des entrées de ville- Mettre en valeur les cônes de vue emblématiques (Tumulus, Beaumer, le Pô, ...)</p> <p>Objectif 3.3 : Intégrer les enjeux environnementaux</p>	<p>L'AVAP permet la mise en œuvre des principaux objectifs de valorisation des patrimoines de Carnac.</p> <p>Le PADD du PLU met en évidence les objectifs environnementaux et patrimoniaux. L'AVAP est conforme aux objectifs du PLU en vigueur</p>	<p>X</p>

ANNEXE 1

LES SITES BATIS D'INTERET PATRIMONIAL PRIS EN COMPTE POUR L'AVAP
HAMEAUX et ECARTS

LES SITES BATIS D'INTERET PATRIMONIAL PRIS EN COMPTE POUR L'AVAP - HAMEAUX et ECARTS



BAUMER



Dolmen de Beumer.



Maison du 19^e siècle à un étage, p. 43



La maison, p. 43, en 1975. Cl. Pré-inventaire. UDAP 56. L'enduit a aujourd'hui disparu.



Maison à un étage, p. 329



Maison à rez-de-chaussée, p.246



Maison à un étage, p. 99.

Situation

Le hameau de Beumer se situe au nord-est de Carnac-Plage, le long de la limite communale avec la Trinité-sur-mer et les marais de Kerduel.

Morphologie

Beumer est aujourd'hui un hameau-rue qui s'étend le long du chemin du même nom, du nord au sud. Cependant, sur le cadastre de 1833, deux pôles d'habitat groupé se distinguent : Beumer nord et Beumer sud.

Historique

La « terre noble de Beumer » est citée dans les textes dès 1390 ; elle appartient à la famille d'Auray. Au début du 15^e siècle, un manoir (disparu), qui existerait depuis quelques décennies déjà, y est mentionné. Il ne s'agit pourtant que du logement du métayer, et le doute subsiste quant au fait que ses propriétaires n'y aient jamais résidé.

Au 19^e siècle, Beumer fait partie des hameaux de Carnac dans lesquels le sel est récolté. Malheureusement, cette activité a progressivement diminué puis cessé.

Monument(s) historique(s)

Le dolmen de Beumer (hors parcellaire) est classé au titre des monuments historiques depuis 1929.

BOURGEREL



Petite maison, p. 87



Maison à un étage, p. 85. Datée de 1834



Ancienne ferme sur cour, p. 178.

Situation

Le hameau de Bourgerel se situe entre le bourg de Carnac et la pointe du Pô, sur une légère butte.

Bourgerel-Kergouillard fut le siège d'une petite seigneurie.

Morphologie

Ce hameau se développe autour d'un large carrefour où se croisent la rue du Pô, le chemin du Pouldu et celui des Calfats.

Gisement néolithique de Bourgerel

Parcelles BC62, 63, 64, 67.

LE BRENO – LES SALINES

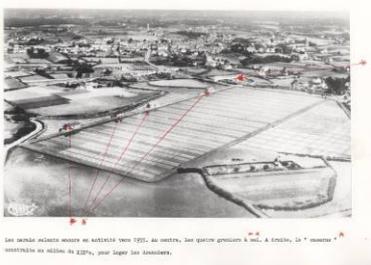


Photo Pré-inventaire, 1978. UDAP 56.



Les greniers à sel en 1980. Cl. UDAP 56.



Situation

Les anciennes salines au sud du bourg de Carnac.
Et trois anciens greniers à sel du Bréno

Monument(s) historique(s)

Façades et toitures avec leurs levées de terre (cad. AS 135, 136) : inscription par arrêté du 21 décembre 1984

Morphologie

Les trois greniers à sel du Breno ont été édifiés entre 1840 et 1845 par Kerauflech, créée à la Restauration. Ces longs corps de bâtiment en granit, aux murs aveugles, espacés d'une centaine de mètres, sont installés au cœur même des salines sur la digue d'exploitation.

CASTELLIC



Maison à un niveau, p. 1787



Maison à un niveau, p. 1787. Détail de la porte



Maison à un niveau, p. 1787. Détail du corbeau de la chevronnière.

Situation

Le hameau de Castelic se situe à l'est de la commune de Carnac, non loin des hameaux de Kerhouant et Kerléarec (et donc de la rivière de Crac'h).

Menhirs du Castelic

Parcelles G2, 590, 591, 598, 599.

Tertre du Castelic

Parcelle G2, 648.

Dolmen du Castelic

Parcelle G2.674. Dolmen presque entièrement détruit.

Morphologie

Ce petit hameau est relativement isolé dans le paysage carnaois. Les quelques bâtiments qui le forment sont groupés au sommet d'une légère butte uniquement accessible par le chemin de Castelic, qui débouche sur une impasse. Ce chemin est relié à celui de Kerhouant, plus important.

CLOU-CARNAC



Puits, p. 745



Jardin entouré de murs en pierre, p. 93.



Longère, p. 682.



Lavoir circulaire alimenté par la fontaine, p. 42



La fontaine desservie par un court escalier de pierre, p. 43.



Le chemin reliant Clou Carnac à la Croix Audran.

Situation

Le hameau de Clou-Carnac se situe près du tumulus saint-Michel, à l'est du bourg de Carnac.

Morphologie

Le hameau de Clou-Carnac s'est développé en fond de vallée, entre le tumulus Saint-Michel et la colline voisine de Kerfraval.

Ce hameau rue épouse la forme du fond de vallée dans lequel il est implanté.

La plupart des bâtiments sont des longères sur cour ou jardin clos de murs et orientés vers le sud.

Un vieux chemin bordé de muret rejoint la Croix Audran ainsi qu'une fontaine alimentant un lavoir de forme circulaire.

COËT-A-TOUS



La chapelle Saint-Guérolé, 19^e siècle.



Corps de ferme allongé, p. 899.



La maison, p. 899, en 1975. Cl. Pré-inventaire. UDAP 56.

Situation

Le hameau de Coët-A-Tous au nord du Gouyandeur s'est développé en contrebas et à l'est d'une butte naturelle sur laquelle fut érigée la chapelle Saint-Guérolé.

Historique

La chapelle Saint-Guérolé élevée en 1766 – la carte de Cassini représente le hameau avec sa chapelle – prit place sur la butte là où aurait été situé un édifice antérieur. L'édifice du 18^e siècle, vraisemblablement ruiné en 1833 (il ne figure pas sur le plan cadastral de 1833) fut entièrement reconstruit en 1852. Ce site de hauteur fut occupé dès la période néolithique (secteur attribué à un habitat gaulois – p. D1, 278, 279 – Classé MH le 8 juin 1945).

Morphologie

L'organisation du hameau n'a que peu évoluée depuis le début du 19^e siècle où six fermes à corps de logis avec leurs dépendances en constituent les entités bâties. Les habitations sont majoritairement orientées sud et se développent perpendiculairement le long du chemin Er Mané, de la rue de Coët-A-Tous et de l'impasse Brahen.

Monument(s) historique(s)

Croix monolithe, inscrite MH le 23 mai 1927. Croix du 16^e siècle ornée d'une croix pattée plantée le long de l'ancien chemin menant à Kergroix et Penhoët.

La chapelle Saint-Guérolé (sans protection)

L'édifice construit en 1852 se compose d'une nef unique ouverte sur une abside à pans coupés.

COËT-ER-HOUR



Situation

L'ancienne ferme isolée de Coët-Er-Hour est implantée sur le versant d'un coteau dominant la ria du Crac'h et le domaine de Kervihan.

Se tenait, à Coët-Er-Hour, une ancienne auberge, sur la route impériale d'Auray à Quiberon ; on mentionne des faits divers, comme des attaques de malfrats, de nuit...

Morphologie

Le logis et ses dépendances appartiennent à une phase de construction du 17^e siècle - la date de 1610 (?) est inscrite sur le linteau de la porte du logis.

COËT-COUGAM



Longère, p. 54.



Longère, p. 54.



Fenêtre de la longère, p. 575.



Dépendance, p. 588.



Four à pain, p. 589.



Puits, p. 575.

Situation

Le hameau de Coët-Cougam se situe entre la D768 et la ligne de chemin de fer, au nord du bourg de Carnac. Non loin de Coët-Cougam, vers l'est, se trouvent le hameau de Crucuny, les dolmens de Mané Kerioned et de Keriaval.

Etymologie

Le nom du hameau est issu de celui du ruisseau qui le délimite au nord, le ruisseau de Coët-Cougam.

Morphologie

Entouré par la forêt, Coët-Cougam est un petit hameau qui s'est formé sur une légère butte, au cœur de l'un des méandres du ruisseau de Coët-Cougam. Le bâtiment principal est une ferme du 17^e siècle. Accompagnée de diverses dépendances, celle-ci semble être à l'origine de la formation du hameau. Les bâtiments (logis et dépendances) sont orientés sud.

CROCALAN



Le manoir de Crocalan en 1978. Cl. M. Castel conservé au STAP du Morbihan.



La chapelle du manoir de Crocalan en 1978. Cl. M. Castel conservé au STAP du Morbihan.



La ferme. Cl. Madeleine Bernard, Michel Durand.



Cl. Madeleine Bernard, Michel Durand.



Ancien manoir. Cl. Madeleine Bernard, Michel Durand.



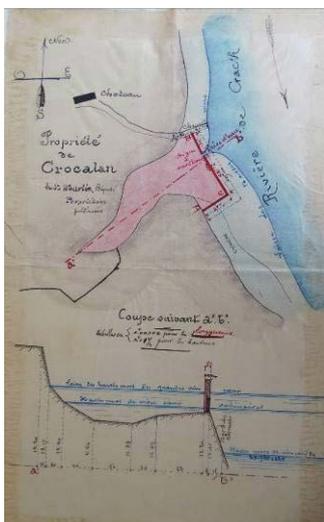
Pigeonnier du 17^e siècle. Cl. Madeleine Bernard, Michel Durand.

Situation

Le domaine, au sud de l'oppidum du Lizo, se développe jusqu'à la rivière du Crach. Un haut mur en pierre en délimite les contours.

Morphologie

L'ensemble du domaine est exceptionnel : situé au bord du Crac'h où subsistent les murs d'une ancienne pêcherie, il renferme en effet un manoir (du 15^e siècle) avec sa métairie et son pigeonier. Le nouveau « château » élevé au 19^e siècle est de style néo-classique.



Concession de l'anse de Crocalan. 1888. AD 56, 2 O 112.

Historique

Le premier seigneur connu de Crocalan est mentionné en 1427 ; il tient ses terres de son père, ce qui signifie que le domaine seigneurial existait déjà auparavant. Selon Xavier Dubois, il pourrait s'agir de l'un des plus anciens châteaux de Carnac. En 1453, les seigneurs du lieu, la famille Cado, décident de construire un logis neuf près de Kerguearec. Le domaine s'agrandit vite, la famille seigneuriale possède de nombreuses terres à Carnac dont la métairie du Lizo au 17^e siècle. L'histoire du château de Crocalan au 18^e siècle est floue, il semblerait qu'à la mort de Guillaume Cado, dernier de sa famille, le domaine soit passé entre les mains de diverses familles et qu'il ait pu fusionner avec la seigneurie de Kermoux. Au milieu du 19^e siècle, le manoir de Kerguearec apparaît de nouveau plus clairement dans la documentation : il appartient à la famille Martin d'Auray, qui fait construire entre 1863 et 1865 un tout nouveau logis, abandonnant ainsi l'ancien manoir, aujourd'hui en ruines.

CRUCUNY



Tumulus et menhir de Er Maner, p. 289.



Puits daté de 1818, p. 569.



Maison à travées, p. 569.

Situation

Le hameau de Crucuny se situe au nord de la commune de Carnac, entre les routes départementales D768 et D119. Les hameaux de Keriaval (à l'ouest) et de Coët-à-Tous (au nord-est) sont les plus proches de Crucuny.

Morphologie

Ce hameau est implanté sur le flanc sud d'un tumulus dominé par un menhir isolé. La majorité des habitations ont leur façade principale orientée au sud, ce qui résulte vraisemblablement de ce choix d'implantation. Enfin, au bas du tumulus se trouve un Cromlech qui semble délimiter le hameau au sud.

Monument(s) historique(s)

Le tumulus de Crucuny est classé au titre des monuments historiques depuis 1900 tandis que le cromlech l'est depuis 1926 (p. 360). Ce dernier a par ailleurs bénéficié d'une restauration par Zacharie Le Rouzic dans les mois qui ont suivi son classement.

Alignement : MH le 9 février 1940 : p. 332.

Cromlech : p. 360, Classé MH, le 12 mai 1926

GOUYANDEUR



Longère, p. 267.



Maison, p. 267.



L'enclos de la fontaine et du lavoir, p. 265.

Situation

Le hameau de Gouyandeur se situe au nord-est de la commune de Carnac, sur le ruisseau éponyme, entre Penhoët et Kerguéno.

On dit que le pont la plus récent a bénéficié de pierres provenant de mégalithes de Kerlescan (source MB).

Morphologie

Peu d'habitations ont été bâties autour du moulin hydraulique de Gouyandeur ; celui-ci constitue, avec ses dépendances et son lavoir, l'essentiel du bâti du hameau. Il a été bâti le long d'un bras aménagé du ruisseau de Gouyandeur ; celui-ci a été déplacé au cours du 20^e siècle puisque des vestiges de l'ancien pont permettant de franchir le ruisseau sont encore conservés dans le hameau.

KERABUS



Le lieu-dit Kérabus au nord-est des alignements du Ménéac, au premier plan.



Maison du 19^e siècle, p. 814.

Situation

Le lieu-dit de Kérabus se situe entre la cité du Runell (au nord-ouest) et le hameau de Kermario (au sud-est).

Morphologie

L'accès à Kérabus se fait par la D119, qui le relie au bourg de Carnac.

Histoire

Le site, dont la grande majorité des demeures datent de la seconde moitié du 20^e siècle, est loti en conséquence (parcelles régulières, maisons quadrangulaires situées au centre des parcelles). Seules deux maisons du 19^e siècle présentent un intérêt patrimonial et distantes l'une de l'autre : l'une est située le long de la route du Purgatoire (ou D119), l'autre sur l'allée des Alouettes et est dotée dans le jardin d'un puits.

KERALLAN



Maison du 19^e siècle, p. 588.



Longère, p. 818.



Petite maison, p. 312.

Situation

Le hameau de Kerallan se situe entre celui, plus important, de Kerlois (à l'ouest) et Carnac-Plage (au sud).

Morphologie

A l'origine, il s'agit d'une ferme isolée dont les bâtiments (logis et dépendances) sont maintenus dans le parcellaire.

KERBOIS



Maison, p. 640.



Escalier de la maison p. 640.



Maison du 17^e siècle, p. 713.

Situation

Le hameau de Kerbois se situe non loin de la limite nord de la commune de Carnac, entre la ligne de chemin de fer et la D119. Au sud-est se trouve le hameau de Kerveno, tandis qu'à l'ouest le hameau le plus proche est celui du Quéric la Lande.

Morphologie

Kerbois est un petit hameau constitué de deux anciennes fermes.

KERCADO



Entrée du château, p. 242.



Ecurie du château, p. 242.



Façade sud du château, p. 242.



Fetan er Eutru. Fontaine et son lavoir, p. 156.



Fetan er Eutru. Fontaine et son lavoir, p. 156.



Métairie, p. 241.

Situation

Le domaine de Kercado se situe au nord de hameau de Kerrous, proche de la limite est de la commune de Carnac.

Morphologie

Le manoir, ses dépendances et le tumulus sont implantés en contrebas d'une butte.

Une longue allée délimitée par deux fossés mène au domaine de Kercado, qui se compose d'une résidence seigneuriale accessible par une porterie fortifiée. Les communs (porcherie, corps de ferme), la chapelle privée (désaffectée) et le tumulus se situent à l'extérieur du mur d'enceinte. Ils sont accessibles par un escalier maçonné.

Une des métairies du château est située non loin sur le chemin menant à Kerlescan.

Au bord de celui-ci la fontaine de Monsieur Eutru (fetan er Eudtru) alimente un lavoir placé dans un enclos. La légende rattachée à la fontaine dit que des revenants (les spontailh) rodaient ici. L'un d'eux se transforma en chien et projeta par-dessus la haie une vieille dame.

Historique

Attestée dès 1443, cette petite seigneurie est aux mains de la famille Guillemain du 15^e au début du 17^e siècle. Par la suite, diverses familles en ont la propriété ; acheté en 1890 par le vicomte de Perrien de Crenan, le domaine entre peu de temps après dans les possessions la famille Chavagnac, par mariage. Ces derniers en sont toujours propriétaires.

Monument(s) historique(s)

Le tumulus est classé au titre des monuments historiques depuis 1923.

KERDERF



Puits, p. 454.



Four à pain et granges-étable, p. 208, 487.



Longère, p. 309, 310, 481

Situation

Le hameau de Kerderf se situe au nord-ouest du bourg de Carnac, le long de la D781 et proche de la limite communale ouest.

Morphologie

Le lieu-dit se compose essentiellement d'une ferme autrefois isolée composée d'une longère, de dépendances et d'un puits.

Le mausolée de l'ancien propriétaire des lieux et de sa femme a été installée auprès des deux mégalithes classés : *Edouard Hilaire Antoine Quinquaplet (1840-1928) – Marie Mathilde Deschamps (1855-1926)*.

Monument(s) historique(s)

A l'écart du hameau, se trouvent deux menhirs classés au titre des monuments historiques depuis 1886.

KERDRAIN



Grange (18^e siècle ?), p. 19.



Mur et portail de l'enclos de la cour. Pierre percée pour pivotement d'un vantail.



La longère, p. 19, en 1978. Cl. Pré-inventaire. UDAP 56.

Situation

La ferme de Kerdrain se situe au nord-ouest de la commune de Carnac, entre le Hahon (au nord) et le Pusso (au sud).

Morphologie

Un grand corps de ferme avec escalier extérieur (17^e siècle) a été prolongé en 1888 par une maison à travées. Les dépendances, petite maison, granges se répartissent dans un enclos clos de mur.

Cette ancienne ferme ainsi que son inscription dans le paysage constituent un ensemble rural remarquable

Monument(s) historique(s)

Au nord du hameau se trouve un dolmen et une partie d'un tumulus, tous deux classés au titre des monuments historiques depuis 1929.

KERFRAVAL



Maison néo-bretonne, 20^e siècle, p. 138.



Maison à travée (à gauche), p. 192.

Situation

Le hameau de Kerfraval se situe à l'est du bourg de Carnac, entre les hameaux de Montauban (au nord) et Beaumer (au sud).

Morphologie

Le hameau de Kerfraval est un hameau rue qui s'est développé à partir du chemin de Beaumer, puis t vers l'est de celui-ci. L'occupation pavillonnaire du 20^e siècle a inclus d'anciennes fermes (ferme de Kerfraval, la ferme Ty er Velin et celle de Gurnunen). Le relief bien marqué à l'ouest a été favorable à l'installation d'un moulin à vent, désormais en ruine.

KERGO



Longère, p. 768.



Puits, p. 35



Longère du 17^e siècle, p. 35.

Situation

Kergo se situe sur la D119, au nord du rond-point dit « du Purgatoire ». Il se compose de deux fermes distantes et des vestiges d'un ancien moulin à vent ;

Morphologie

Le lieu-dit se compose de deux fermes du 17^e siècle distantes l'une de l'autre. Sur un point haut, se trouvait un moulin à vent.

Monument(s) historique(s)

A l'écart du hameau, vers l'est, se trouve un menhir classé au titre des monuments historiques depuis 1889.

KERGOUELLEC



Petite maison



Situation

Le hameau de Kergouellec se trouve au sud-est du bourg de Carnac et au nord de Carnac-Plage.

Morphologie

Le calvaire

Le Christ en croix est accompagné de saint Sébastien et de la Vierge.

KERGOUILLARD



Fontaine, p. 329



Ancienne ferme, p. 370.



Ancienne ferme sur cour, p. 291.

Situation

Le hameau de Kergouillard se développe au nord de celui de Bourgerel.

Bourgerel-Kergouillard fut le siège d'une petite seigneurie.

Morphologie

Ce n'était au 19^e siècle que deux fermes autour desquelles s'est développée une zone pavillonnaire importante dès la seconde moitié du 20^e siècle.

KERGOURET



La croix, p. 235.



La ferme, p. 234.



La grange-étable, p. 234.

Situation

Proche de la rivière de Crac'h, la ferme de Kergouret est implantée au bord de l'ancienne route impériale entre Kergroix (au nord-ouest) et la ferme de Coët-er-Hour (au nord). Elle domine la ria du Crac'h et les anciens salins.

Morphologie

La ferme de Kergouret se trouve en bas de la pente sud-est de la colline de Kergroix. Elle se compose d'un logis, de dépendances et d'une croix de pierre.

KERGRINE



Longère, 17^e siècle, p. 770.



Maison à travées, vers 1900, p. 656.



Puits, p. 770.



Puits, p. 371.



Longère, 17^e siècle, p. 769.



Longère, 18^e siècle, p. 371.

Situation

Le hameau de Kergrine se situe au nord de la D768, à l'ouest du rond-point dit « du Purgatoire ».

Morphologie

Kergrine est un hameau rue qui s'est formé à partir de la route du même nom. Sur le cadastre de 1833, trois corps de ferme et leurs dépendances se distinguent.

KERGROIX



Le corps de logis du 17^e siècle (p. 274).



Longère p. 429



Le four et son extension, ferme p. 429.



Le calvaire de 1881, p. 283.



Maison tripartite à un étage, p. 276.



Fontaine, lavoir et cuve, p. 250

Morphologie

Le bâti s'organise en plusieurs entités dont les logis sont essentiellement orientés vers le sud et ainsi disposés majoritairement perpendiculairement aux axes viaires.

Situation

Le hameau de Kergroix se situe à l'est de la commune de Carnac, entre la D 768 qui relie le bourg de Carnac à Auray et la rivière de Cra'ch. La voirie s'organise entre ces deux pôles, deux chemins conduisent à la route départementale, un autre, le *Chemin du lavoir*, descend vers une fontaine votive, un lavoir et un petit étang puis mène à la rivière et au moulin de Kerguoc'h.

Historique

Sur la carte de Cassini, le hameau est signalé comme hameau avec chapelle. Celle-ci, caractéristique du 16^e siècle – la date de 1588 est inscrite sur l'un de ses murs – est le bâtiment le plus ancien du hameau de Kergroix. Ce dernier s'est vraisemblablement développé à l'est de la chapelle dédiée à la Vierge, dénommée Notre-Dame-de-la-Croix.

Chapelle Notre-Dame-de-la-Croix (16^e siècle)

De plan rectangulaire et à nef unique incluant l'abside à chevet plat, l'édifice est précédé d'un enclos rectangulaire en murets de pierre. La façade ouest en pignon, en pierre de taille, s'ouvre par un portail orné d'un arc en accolade gothique dans l'axe duquel s'élève un clocheton couvert d'une toiture de pierre (p. 283).

KERGUEAREC



Puits, p. 493.



Four à pain, 1277.



Longère, p. 1277.



Longère du 17^e siècle, p. 1277.

Situation

Le hameau de Kerguéarec se situe au nord-est de la commune de Carnac, entre la chapelle et le dolmen de la Madeleine (au nord), le hameau du Moustoir (à l'ouest) et celui de Kerlagade (à l'est).

Morphologie

Kerguéarec est un hameau rue qui s'est développé à partir de trois pôles d'habitations constitués par trois corps de ferme et leurs dépendances respectives.

Historique

Un manoir a été construit à Kerguéarec en 1453 par la famille Cado (seigneurs de Crocalan). Son histoire est floue, et il semble que les textes contemporains qui font mention du « manoir de Kerguéarec » fassent référence à un autre édifice construit entre 1863 et 1865 par la famille Martin d'Auray, qui aurait abandonné l'ancien manoir à cette occasion.

KERGUENO



Situation

La ferme de Kerguéo et ses dépendances se situent au nord-est de la commune de Carnac, entre les hameaux de Gouyandeur (au nord) et de la Madeleine (au sud).

Morphologie

Cette ferme isolée est implantée sur une légère éminence ; une rupture de pente à l'ouest de cette dernière a conditionné tant l'implantation de la ferme que celle de la route qui y mène puisque celle-ci épouse parfaitement la forme du relief. En outre, tous les bâtiments sont orientés nord-sud.

KERGOUILLARD



Fontaine, p. 329



Maison, p. 370



Puits, p. 186.

Situation

Le hameau de Kergouillard se trouve au sud-ouest de la commune de Carnac, entre le bourg (à l'est), Bourgerel (au sud) et le Méneac (au nord-est).

Morphologie

Ce grand hameau, formé par un grand nombre d'habitations de facture contemporaine, est implanté sur une hauteur. C'est sur le versant sud de celle-ci que se trouve le noyau d'habitations le plus ancien.

KERGUOC'H



Maisons à travées, p. 105.



Ferme isolée, 17^e siècle, 133.



Conduite, petit canal, p. 870, 849, 169.

Situation

Le hameau de Kerguoc'h est situé au nord-est de la commune de Carnac, à l'est du rond-point du « du Purgatoire » et des hameaux de Kergo et Kergrine.

Monument(s) historique(s)

Au sud-est du hameau de Kerguoc'h se trouve un tumulus classé au titre des monuments historiques depuis 1931.

Morphologie

La plupart des habitations de Kerguoc'h ont été bâties le long du chemin des étangs, sur le côté nord de celui-ci. L'intérieur de la courbe formée par ce chemin est occupé par de grandes parcelles agricoles.

KERHOUANT



Escalier extérieur de la maison, p. 795.



Petite maison, p. 1749.



Longère du 17^e siècle, p. 795.



Petite maison au bord de la rivière de Crac'h.



Bassin de la petite maison au bord de la rivière de Crac'h.



La rivière de Crac'h.

Situation

Le hameau de Kerhouant se situe en limite est de la commune de Carnac, tout proche de la rivière de Crac'h. Il est entouré par les hameaux de Kerlagade (au nord-ouest), Castelic (au sud-ouest) et Kerléarec (au sud).

Morphologie

Implanté quasiment en bordure de rivière, ce hameau s'est développé le long du chemin de Kerhouant, qui mène à cette dernière. Les habitations, dont les façades sont majoritairement orientées au sud, se concentrent autour du carrefour avec l'impasse de Kerhouant, qui débouche sur Tal Mor, plus au nord.

KERIAVAL



L'ancienne ferme de Kériaval.



Grange, p. 1153.



Dépendance, p. 143.



Entrepôt de munitions allemand, p. 91.



Entrepôt de munitions allemand, p. 91.



Entrepôt de munitions allemand, p. 92.

Situation

Situé au centre-ouest de la commune de Carnac, ce lieu-dit est implanté entre le hameau de Kerléar (au sud) et la D768 (au nord).

Durant la seconde guerre mondiale, quatre entrepôts de munitions ont été bâtis non loin de cette ferme par les Allemands. Enfin, ce hameau comprend les dolmens de Kériaval, qui se situent plus au nord, à l'écart des habitations.

Morphologie

Le hameau de Kériaval est aujourd'hui un hameau rue.

Monument(s) historique(s)

Le dolmen et les alignements de Kériaval sont classés au titre des monuments historiques

KERLANN



Fontaine, p. 696



Longère, p. 704.



Maison à travées, p. 1059



Puis, p. 1569.



Dépendances, p. 1052.



Dépendance, p. 1524.

Situation

Le hameau de Kerlann se situe au centre-ouest de la commune de Carnac, au nord de l'actuelle Cité du Runell.

Morphologie

Ce hameau est composé de plusieurs habitations et de leurs dépendances ; la plupart d'entre elles s'organisent autour d'une cour privée fermée soit par les bâtiments eux-mêmes, soit par un mur.

Au sud, une fontaine sous toit en bâtière borde un étang.

KERLEAR



Ancienne maison, p. 123.



Maison à travées et dépendances, p. 69

Situation

Le hameau de Kerléar se situe au centre-ouest de la commune de Carnac, non loin de la limite communale avec Plouharnel. Il est également très proche du hameau de Keriaval, qui se situe à peine quelques mètres au nord.

Morphologie

Deux anciennes fermes constituent l'essentiel du lieu-dit. Au nord, plusieurs maisons élevées au 20^e siècle forment la soudure avec Kériaval.

KERLEAREC



Grange, p. 1588



Longère, p. 1633.



Maison, p. 1584

Situation

Le hameau de Kerléarec se situe à l'est de la commune de Carnac, entre les hameaux du Lac (au sud) et de Kerhouant (au nord).

Morphologie

Ce hameau se situe sur la pente nord-est d'une légère butte, non loin de la rivière de Crac'h et du passage du Lac.

Au début du 19^e siècle, le site se composait pour l'essentiel d'une ferme dont le corps de logis (longère) est conservé parcelle n°1633.

KERLESCAN



Maison et dépendances, p. 43.



Grange du 18^e siècle, p. 43.



Grange, p. 43.



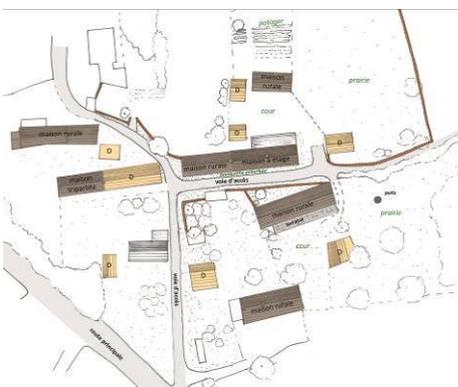
Longère du 17^e siècle, p. 177.



Grange du 18^e siècle, p. 33



Puits, p. 56.



Plan du hameau. Ghéco.

Situation

Le hameau de Kerlescan se situe à l'est des alignements du même nom.

Morphologie

Le hameau de Kerlescan est implanté sur l'un des reliefs les plus importants de la commune de Carnac. Il regroupe quatre anciennes fermes et leurs dépendances, qui sont souvent organisées autour de cours privées. Ces habitations sont rassemblées au nord de la route départementale D196, autour d'un carrefour de moindre importance.

Monument(s) historique(s)

Les alignements et le dolmen de Kerlescan, situés au nord du hameau, sont classés au titre des monuments historiques depuis 1889. L'hémicycle de Kerlescan est classé MH depuis le 11 septembre 1929.

KERLOIS



Maison, p. 547.



Maison, p. 36.



Maison, p. 227.



Vestiges d'une porte et maison p. 320, 321.



Maison, p. 320, 321.



Maison, p. 160.

Situation

Le hameau de Kerlois se situe entre le bourg de Carnac et Carnac-Plage et est englobé dans un vaste espace pavillonnaire du 20^e siècle.

Morphologie

Les maisons présentant un intérêt patrimonial se situent pour la plupart sur la partie nord de la rue du Kreisker, autrement dit sur la route menant à Kerallan. Le maintien de murs de pierre enserrant les jardins constitue l'un des atouts patrimoniaux du lieu-dit.

KERLUIR



Maison, p. 798, 538.



Maison, p. 799.



Maison, p. 571.

Situation

Situé au centre de la commune de Carnac, le hameau de Kerluir est entouré par ceux de Kermario et Kermaux (au nord), Montauban (au sud-est) et Clou-Carnac (au sud-ouest).

Morphologie

Entouré par deux buttes de moyenne importance à l'ouest et à l'est, le hameau de Kerluir regroupe plusieurs maisons rurales sans dépendances dont les façades principales sont orientées au sud.

Monument(s) historique(s)

Le menhir de Kerluir est classé au titre des monuments historiques depuis 1889 et le dolmen depuis 1929.

KERMABO



Moulin à vent, p. 260.



Maison, p. 524.



Menhirs, p. 264

Situation

Situé au nord-ouest de la commune de Carnac, le hameau de Kermabo est entouré de celui du Pusso (au nord), du château de Kermalvezin (à l'est) ainsi que du hameau de Coët-Cougam (au sud-est).

Morphologie

Ce hameau est implanté sur la pente sud d'une hauteur d'une relative importance, sur laquelle sont conservés les vestiges d'un moulin à vent. Actuellement, Kermabo peut être considéré comme un hameau rue.

Monument(s) historique(s)

Zacharie le Rouzic a signalé parcelle 390 un dolmen qui, aujourd'hui, semble être détruit. Sur la parcelle 264, file de menhirs.

KERMALVEZIN



Dépendance, p. 248.



Ferme, p. 248.



Le manoir, vue arrière, p. 247.



Le manoir du 17^e siècle et sa cour, p. 247



Le portail d'entrée de la cour.

Situation

Situé au nord-ouest de la commune de Carnac, le domaine de Kermalvezin est proche des hameaux de Kermabo (à l'ouest), Quelvezin (au nord-est) et Coët-Cougam (au sud).

Morphologie

Le manoir de Kermalvezin s'organise autour d'une cour privée fermée par des murs ; son entrée se fait par deux portails successifs. Le corps de logis est situé en fond de cours tandis qu'une dépendance ferme l'espace à l'ouest. A l'arrière du manoir se trouvent les communs avec corps de logis du 17^e siècle et extensions du 19^e siècle.

Historique

Le domaine de Kermalvezin est reconnu terre noble au milieu du 15^e siècle sous la famille Le Couriault, qui semble résider dans le proche village du Hahon. Un manoir est mentionné pour la première fois en 1475 ; la famille Le Bley, alors propriétaire, fait construire un nouveau logis à côté de l'ancien en 1570. Durant le premier tiers du 17^e siècle, à la mort du dernier Le Bley, le manoir de Kermalvezin passe entre diverses mains dont celles de Julien du Fossé en 1683. Ce dernier fait construire en 1714 un nouveau moulin à vent à côté du village de Kermabo. Depuis 1949, c'est la famille Pastré qui en est propriétaire.

Associée à la ligne de chemin de fer, l'ancienne maison du garde barrière.

KERMARIO



Le moulin de Kermeaux, p. 78.



Mur médiéval, imp. Er Praden, p. 598.



La Petite Métairie, p. 79

Situation

Le site de Kermario et ses alignements se situent au centre de la commune de Carnac, proche des hameaux de Kermaux (à l'est) et de Kerluir (au sud). Les alignements portent le nom d'une ancienne ferme dont les vestiges sont conservés Impasse Er Praden

Morphologie

Les quelques maisons qui composent le hameau se situent au pied d'une butte dominée par un dolmen. C'est à partir de cette butte que s'étendent, vers le nord-est, les alignements de Kermario. Au milieu de ceux-ci se trouve un ancien moulin transformé en observatoire.

De l'ancienne ferme de Kermario, impasse Er Praden, subsiste un grand mur bâti en appareil de blocs de granit parfaitement assisés dans lequel s'ouvre une grande arcade chanfreinée. Un couronnement laisse penser qu'il s'agit d'un ancien mur de clôture des 13^e – 14^e siècle.

C'est dans ce site d'une stèle ornée de cannelures datant de l'Age du Fer (p. 577) a été retrouvée.

Historique

L'archéologue écossais James Miln (1818-1881) a conduit les premières fouilles dans les alignements de Kermario entre octobre 1877 et avril 1878. Il a noté la position exacte des vestiges exhumés et consigné par écrit ses observations, publiées en 1881, année de sa mort.

Monument(s) historique(s)

Le dolmen comme les alignements de Kermario sont classés au titre des monuments historiques depuis 1889.

La Petite Métairie

Elle dépendait de la seigneurie de Kermaux au 16^e siècle. Cette ancienne ferme des 17^e – 18^e siècles a pris place au cœur même des alignements de Kermario.

KERMAUX



L'enclos de la métairie de Kermaux vu depuis les alignements de Kermario.



Le mur de l'enclos, p. 197.



La Grande Métairie, Maison, p. 603

Historique

Le manoir de Kermaux est cité dans les textes pour la première fois en 1475, mais a probablement été bâti plusieurs dizaines d'années auparavant. A cette même date, Xavier Dubois signale que la famille seigneuriale ne réside déjà plus dans son manoir, qu'elle utilise comme logement pour le métayer. Entre le 15^e et le début du 16^e siècle, le domaine fait partie des possessions des familles Le Paon, puis Robelot et enfin Talhouët de la Gratonnaye à la fin du 17^e siècle. A cette même époque, la famille de Talhouët est également propriétaire du domaine de Crocalan.

Malgré leur puissance au niveau régional, ceux-ci restent les vassaux des seigneurs de Largouët pour leurs terres carnacoises.

Morphologie

Enclos en murs de pierre hauts du domaine de Kermaux dont les bâtiments n'ont pu être vus.

La Grande Métairie est, à l'origine, un bâtiment isolé situé au cœur d'un domaine agricole et forestier. Aujourd'hui, elle se situe au cœur du camping du même nom, entre les hameaux de Kerrous (à l'est) et de Kermaux (à l'ouest).

KEROGILE



Maison du 18^e siècle, p. 1307.



Longère, p. 1287, 1627.



Puits, p. 1627.

Situation

Le hameau de Kérogile se situe au centre-ouest de la commune de Carnac, proche de la limite communale avec Plouharnel. Il est proche des hameaux de Kerléar et Kériaval (au nord-est) et de celui de Kerlann (au sud).

Morphologie

Implanté sur un terrain relativement plat, ce hameau s'organise autour du carrefour entre deux voies. Les maisons les plus anciennes ont toutes leurs façades principales orientées au sud.

Au nord du hameau, se trouve le dolmen de Kerogel.

KERROUSSE



L'ancienne métairie du château de Kercado.



Le pigeonnier de la métairie, p. 266.



Petite maison du 17^e siècle, p. 262.



La métairie, p. 266. Kerrousse-d'en-Haut



La métairie, p. 266.



Croix de chemin, p. 552.



Le pigeonnier de la métairie, p. 266.



Petite maison du 17^e siècle, p. 262.

Situation

Le hameau de Kerrous se trouve en limite avec celle de la Trinité-sur-mer. Il est entouré des hameaux de Montauban (au sud) et de Kermaux, Kerluir et Kermario (à l'est).

Morphologie

Ce hameau est implanté entre deux buttes importantes : l'une, au nord, appartient à la commune de Carnac tandis que l'autre, au sud, est sur le territoire de la Trinité-sur-mer.

On distingue Kerrousse-d'en-Haut et Kerrousse-d'en-Bas :

La ferme la plus importante, p. 253, est une ancienne métairie du château de Kercado.

Plus au sud, une maison du 17^e siècle longe l'ancienne voie romaine au bord de laquelle se dresse une croix de chemin datée sur le socle de 1828.

KERVENO



Petite maison du 17^e siècle, p. 25.



Petite maison, fin 19^e siècle ? p. 871.



Longère et maison à travées, p. 25.

Situation

Le hameau de Kervéno se situe au nord de la commune de Carnac, entre les hameaux de Kerbois (au nord-ouest), Kergroix (à l'est) et Kerguoc'h (au sud).

Morphologie

Implanté sur une hauteur, le hameau de Kervéno s'organise autour d'un chemin orienté est-ouest. Les deux anciennes fermes qui le composent sont constituées de logis et de dépendances.

KERVIHAN



Le château. Cl. Pré-inventaire. 1978. Cl. conservé à l'UDAP du Morbihan.



Ruine du moulin à marée de Becquerel (commune de Crac'h) sur la digue barrant la ria.



Anciens salins enserrés de digues à l'ouest du domaine de Kervihan.



Le site de Kervihan vu depuis Crac'h. A gauche la digue et les ruines du moulin de Becquerel

Le château de Kervihan construit sur le site d'un château disparu entre 1880 et 1910 et ses dépendances (chapelle et fermes) dominant la rivière de Crac'h. D'anciens salins occupent l'ouest du domaine. A l'est, une digue fermant la ria conserve les vestiges du moulin à marée de Becquerel (commune de Crac'h).

Les vestiges d'un premier château sont indiqués sur le plan cadastral de 1833 par une parcelle circulaire au bord de la rivière.

LA MADELEINE



La fontaine, p. 470.



La chapelle, p. 1367.



L'enclos, p. 472.

Situation

La Madeleine se situe au nord-est de la commune de Carnac, entre ceux de Kerguéno (au nord) et de Kerguérec (au sud).

Morphologie

Une chapelle, un calvaire, un autel extérieur et une fontaine votive se trouvent au pied d'une butte sur laquelle est implanté le dolmen de la Madeleine.

Monument(s) historique(s)

Le dolmen de la Madeleine est classé au titre des monuments historiques depuis 1900.

Historique

Le dolmen de la Madeleine est l'entrée d'une ancienne tombe à couloir datable du néolithique. Quant à la chapelle, elle a été entièrement rebâtie en 1864 puis en 1976 ; elle remplace un édifice plus ancien desservi par une rabine (p. 1368). La fontaine votive qui l'accompagne est réputée pour soigner la fièvre et les maladies de peau (dont la lèpre, puisque sainte Madeleine est la sainte patronne des lépreux). Par ailleurs, l'enclos circulaire encore conservé sur la parcelle 472 est probablement celui qui entourait un ancien cimetière de lépreux : le site de la Madeleine a en effet été une léproserie au 14^e siècle.

LE HAHON



Maison à travées, p. 441.



Grange, p. 444.



Fontaine et lavoir (commun), p. 469.



Chapelle Saint-Aubin, P ; 445.



Puits, p. 622.



Longère, p. 550.

Situation

Le hameau du Hahon se situe au nord-ouest de la commune de Carnac, proche de Kerdrain (au sud-ouest), Quelvezin (au sud-est) et du Quéric la Lande (à l'est).

Morphologie

Une légère butte contraint le développement du hameau vers le nord ; ce dernier se compose majoritairement d'habitations rurales sans dépendances, orientées au sud. Une fontaine, un lavoir et un étang sont situés à l'ouest du hameau.

Monument(s) historique(s)

La croix monolithique du Hahon, dite aussi Croix Julien, est un ancien menhir christianisé au 11^e siècle ; elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1937.

La chapelle Saint-Aubin

Cette chapelle a été édifée en 1577 puis modifiée au cours du 17^e siècle ; elle remplace très probablement un édifice plus ancien connu dès le début du 15^e siècle. Elle est restaurée en 1823 et en 1974.

Stèles de l'Age du Fer

Deux stèles déplacées dans l'enclos de la chapelle, p. 446.

LE LAC



L'ancien moulin, p. 1655.



Maisons p. 1660, 1657, 1659.

Situation

Situé en limite est de la commune de Carnac, au bord de la rivière de Crac'h, le hameau du Lac est proche de Kerléarec (au nord) et du château du Latz situé sur la commune de la Trinité (au sud).

Morphologie

Le hameau du Lac s'est construit grâce aux activités maritimes : un moulin hydraulique à marée, une digue, des bassins liés à la pisciculture.

LE LIZO



Lavoir, p. 213.



Four à pain, p.1519.



Puits, p. 1783.



Petite maison, p. 1782.



Grange, p. 1782.



Grange, p. 1782.

Situation

Le hameau du Lizo se situe au nord-est de la commune de Carnac, au bord de la rivière de Crac'h. Il est proche des hameaux de Penhoët, Gouyandeur et Kerguéno (à l'ouest) et du château de Crocalan (au sud).

Morphologie

Ce hameau est implanté au sud-ouest de l'oppidum éponyme. Deux maisons rurales et leurs dépendances en sont constitutives.

Historique

Encore visible dans le paysage actuel, l'oppidum du Lizo pourrait avoir abrité des populations protohistoriques après avoir connu une première phase d'occupation néolithique.

Par ailleurs, une métairie est mentionnée au Lizo au 17^e siècle : ce sont les seigneurs de Crocalan qui détiennent les droits sur le domaine du Lizo.

Monument(s) historique(s)

Le « camp de Lizo » ou oppidum du Lizo est classé au titre des monuments historiques depuis 1929.

LE MANIO



Les alignements du Manio, p. 190.



Les alignements du Manio, p. 190.



Maison à travées, p. 187.

Situation

Le Manio se situe au cœur de la commune de Carnac, entre les hameaux de Kerlescan (à l'est) et de Kermario (au sud-ouest).

La ferme isolée, p. 187, était une ancienne métairie du château de Kercado.

Monument(s) historique(s)

Le site du Manio compte deux tumuli : l'un, sur lequel est implanté le quadrilatère ainsi que le « géant du Manio », est classé au titre des monuments historiques, avec les monuments mégalithiques précités, depuis 1900. Le second, sur lequel est également implanté un menhir, l'est seulement depuis 1931.

LE MENEK



Corps de ferme, p. 88



Maison allongée avec petite grange (p. 162).



Série de trois maisons accolées, p. 492, 490.



Maison à travées, p. 66.



Puits, p. 162.



Crèche, p. 490.



Puits, p. 322.



Puits, p. 60.



Fontaine du Ménék sur le chemin du Ménék.
Fin du 18^e siècle.

Situation

Le hameau du Ménék est implanté dans l'enceinte qui limite côté ouest les alignements du Ménék. La quasi-totalité des maisons qui le composent se logent ainsi dans l'enceinte semi circulaire néolithique. La rue du Ménék, au tracé en U, est la voie principale du hameau et donne naissance à trois petits chemins desservant quelques maisons. La voirie est bordée par les murs de pierre enserrant les jardins dépendants des demeures. Un parking au sol en terre est aménagé dans la partie nord-est du site en limite des alignements, soit au cœur de l'enceinte néolithique.

Un chemin piétonnier (parcelle 163) est bordé par un muret de pierre et par plusieurs menhirs.

Morphologie

Le hameau se compose de petits corps de ferme et de corps de ferme allongé dont les plus anciennes appartiennent au 17^e siècle. La plus remarquable (p. 88) est construite en moellons de granit Orientée est-ouest, celle-ci fait exception dans un environnement de bâtiment essentiellement tournés vers le sud. A chaque corps de ferme, sont associés des puits et de petits corps de dépendance (crèches...) positionné dans l'aire d'une cour délimitée par des murets de pierre de faible hauteur. Sur les parcelles 162 et 141, les menhirs constituant une partie de l'enceinte néolithique ont, semble-t-il, dicté les limites des cours.

Monument(s) historique(s)

Six menhirs (p. 406) classés MH le 12 mars 1923.

LE MOUSTOIR



Maison, p. 522.



Maison, p. 502



Longère, p. 496



1833.



Petite maison du 18^e siècle, p. 1043.



La fontaine et le lavoir, p. 514



Petite maison, 502



Le tumulus du Moustoir.



L'autel et le bas des murs de la nef de l'ancienne chapelle détruite en 1920, p. 525.

Situation

Le Moustoir se trouve au centre de la commune de Carnac ; les hameaux les plus proches sont ceux de Kerguéarec et la Madeleine (à l'est) et ceux de Crucunet et Coët-à-Tous (à l'ouest).

Morphologie

Ce hameau, implanté au nord-est du tumulus du même nom, est composé de maisons avec dépendances aménagées autour de la chapelle Saint-Tugdual, aujourd'hui disparue (restent l'autel et la base des murs). Contrairement à beaucoup de hameaux faits de deux ou trois maisons, le Moustoir constitue un véritable « village » dont les bâtiments sont orientés sud. Les jardins au sud et à l'ouest occupent des parcelles lanierées et rayonnantes vers le bas de la butte occupé par une zone marécageuse. Le hameau adopte ainsi une morphologie semi-circulaire due au relief naturel ou à son origine médiévale.

Historique

L'historien Xavier Dubois suppose qu'au 14^e siècle, un territoire englobant les hameaux du Nignol, du Moustoir et de Coët-à-Tous a pu être réservé aux lépreux, ainsi tenus à l'écart des carnaoises pour éviter toute contamination.

Il faut sans doute ajouter le hameau de la Madeleine et son cimetière à ce territoire.

Plus tard, au 16^e siècle, le hameau du Moustoir apparaît à nouveau dans les textes : le presbytère de Carnac y était situé et dépendait de l'Ordre de la Chevalerie du Saint-Esprit, situé à Auray. En 1602, le bâtiment tombe en ruines, faute d'entretien : un nouveau presbytère est alors reconstruit dans le bourg de Carnac.

Monument(s) historique(s)

Le tumulus du Moustoir est classé au titre des monuments historiques depuis 1889 tandis que le menhir l'est seulement depuis 1926.

La chapelle du Moustoir

La datation de cette chapelle est incertaine : on la situe entre les 16^e et 17^e siècles. Dédiée à Saint-Tugdual, elle était encore debout en 1920 mais son état de délabrement a entraîné sa démolition suite à l'effondrement de sa toiture. Son clocheton ainsi qu'une partie du dallage ont été conservés et utilisés afin d'embellir la fontaine toute proche.

LE NIGNOL



Stèle, p. 389.



Ancienne ferme, p. 1660.



Four à pain, p. 300.

Situation

Le hameau du Nignol se situe au centre de la commune de Carnac, entre ceux de Nautério (au nord-ouest), Kerlann (au sud-ouest) et Rosnual (au sud-est).

Morphologie

Ce hameau est implanté sur une petite hauteur et sur le versant nord de celle-ci. La plupart des petites maisons qui le composent ont leur façade principale au sud.

Le site a été très altéré et investi côté ouest par un habitat récent et des dépendances agricoles en tôles et parpaings.

LE PO



Puits, p. 105.



Maison à travées, p. 110.



Petite maison, p. 135.



Maison à travées, p. 164.



Vue générale



Maisons de douaniers, p. 150.

Situation

Le hameau du Pô est situé au sud-ouest de la commune de Carnac, à l'ouest du hameau de Bourgerel et au nord de celui de Saint-Colomban.

Morphologie

Les habitations qui composent le hameau du Pô sont implantées en bord de mer ; la rue du Pô, qui suit la forme de la côte, constitue l'axe de circulation principal du hameau.

A la pointe se situe l'ancienne caserne des douaniers. La digue de l'ancien moulin à marée (rails de wagonnets de la période ostréicole) fait le lien avec la commune de Plouharnel.

Historique

La mention Le Pau apparaît en 1661, mais ce n'est qu'en 1770 qu'est édifée la première maison, face à la « chaussée du dit-lieu Le Peaut » (emplacement probable du môle actuel).

Le village se développe autour d'activités liées à la mer : constructions navales, cabotage entraînant un trafic assez intense, d'où la présence de pêcheurs et des douaniers. Les habitants sont capitaines de chasse-marée, meunier, charpentiers de marine, cabaretiers.

Mais l'arrivée du train à Auray en 1862 entame un déclin progressif. Fort heureusement, l'ostréiculture va prendre le relais. Suite à un risque d'épuisement du banc naturel de ce coquillage dans la baie, quelques pionniers se lancent dans le collectage du naissain et l'élevage de l'huître plate. L'introduction de la creuse viendra plus tard pour pallier les pertes dues à deux sévères épizooties, entraînant également un profond changement dans le métier d'ostréiculteur. (pic de production dans les années 1950- 60).

LE PUSO



Maison, 20^e siècle, p. 513



Ancienne ferme, logis, p. 455.



Ancienne ferme, logis, p. 455.

Situation

La ferme du Pusso se situe au nord-ouest de la commune de Carnac, à la limite avec les communes de Plouharnel et d'Erdeven. Les hameaux carnacois les plus proches sont ceux de Kerdrain (au nord) et de Kermalvezin (au sud-est).

Morphologie

Corps de logis du 17^e siècle (?) avec extension contiguë du 19^e siècle

LE QUERIC LA LANDE



Dépendance, p. 636.



Longère, p. 635.



Longère, p. 635. Détail sur le pigeonnier



Puits, p. 6.



Maison à travées de 1950, p. 636.



Grange, p. 635.

Situation

Le Quéric-la-Lande se situe au nord-ouest de la commune de Carnac, non loin de ceux de Kerbois (au nord-est), Quelvezin (au sud) et Le Hahon (à l'ouest).

Morphologie

Il s'agit d'une ferme isolée composée de deux logis primitifs de type longère du 17^e siècle avec puits (p. 635), d'une maison à travées construite en 1950 et de deux dépendances.

Monument(s) historique(s)

Le premier dolmen à galerie du Quéric-la-Lande est classé au titre des monuments historiques depuis 1931. Le second, dit aussi « Er-Roch-Vras », l'est depuis 1929.

LEGENESE



Mur de clôture, p. 21.



Puits, p. 20.



Mur de clôture (p. 17) et mégalithe ?



Maison à travées, p. 20.



Petite maison, p. 17.

Situation

Le hameau de Légenèse se situe au sud-ouest du bourg de Carnac ; il est compris entre Saint-Colomban (au nord-ouest) et Carnac-Plage (à l'est).

Morphologie

Le hameau de Légenèse adopte un parcellaire carré entouré de murs de pierre. Il est aujourd'hui englobé dans une zone pavillonnaire.

Historique

Les thermes gallo-romains de Légenèse, aujourd'hui en bordure de mer entre la plage et le chemin côtier, ont été découverts en 1877 puis fouillés en 1914 par Zacharie Le Rouzic. Cette villa de 8 pièces, abritant des thermes au sol mosaïqué, a été bâtie au 2^e ou 3^e siècle, puis abandonnée vers 275.

Monument(s) historique(s)

Les bains romains de la fontaine de Légenèse sont classés au titre des monuments historiques depuis 1933.

LOREZEC – MOULIN DE KERGUOCH – ANCIENS SALINS



Le moulin de Kerguoch.



La ria, le moulin et la digue de Kerguoch vus de l'ancienne caserne de Lorezec.



Fontaine, près du moulin. Cl. Pré-inventaire, 1978. UDAP 56.

Situation

Cette maison isolée (ancienne caserne des douanes) se situe sur les bords de la rivière de Crac'h, à l'est de la commune de Carnac. A ses côtés, les anciens salins et leurs digues de pierre.

Morphologie

La maison de Lorezec, ancienne maison des douaniers, située au bas d'une rupture de pente importante, offre un point de vue unique sur la ria de la rivière de Crac'h. Ce site naturel se compose d'anciens salins et du moulin de Kerguoch dont la digue barre l'un des méandres de la ria. Près du moulin, on recense deux fontaines.

MANE-ER-GROEZ



Maison, p. 167.



Maison du 19^e siècle, p. 336. La date de 1826 est inscrite sur le linteau de la porte



Demeure du 19^e siècle., p. 382.

Situation

Le hameau de Mané-er-Groez se situe à l'ouest du bourg de Carnac, entre les hameaux de Bourgerel (au nord) et du Bréno (au sud).

Morphologie

Le hameau de Mané-er-Groez est un lotissement contemporain qui intègre trois bâtiments plus anciens présentant un intérêt patrimonial. Ceux-ci sont signalés sur le plan précédent.

MONTAUBAN



Maisons, p. 266, 264, 263.



Maisons, p. 266, 264, 263.

Situation

Montauban se situe à l'est du bourg de Carnac et du hameau de Clou-Carnac. Le hameau de Kerfraval (au sud), est également proche de celui de Montauban.

Morphologie

Le hameau de Montauban est un grand hameau dont la plupart des habitations sont de facture contemporaine. Quelques bâtiments plus anciens, signalés sur le plan d'intérêt patrimonial, ont été conservés et inclus dans la trame de ce lotissement.

NOTERIO



Maison, p. 1701.



Maison, p. 1573.

Situation

Situé au centre-ouest de la commune de Carnac, ce hameau est proche de Kerléar et Keriaval (au nord-ouest).

Morphologie

Les petites maisons qui composent le hameau de Notério sont situées entre le tumulus de Run Mori (p. 269) et le dolmen de Lannec Rocolan. Un dolmen (dolmen de Er Auterieu 1) est signalé au centre de l'écart mais non visible (p. 1019) ; ce dernier décrit par Z. Le Rouzic, comporte une dalle engagée sous le pignon ouest d'une écurie.

PENHOËT



Four à pain, p. 1772.



Maison du 17^e siècle, p. 1795.



Longère du 17^e siècle, p. 1772.



Longère du 17^e siècle, p. 238



Longère, p. 1775.



Dépendance, p. 1775.

Situation

Le hameau de Penhoët se situe à l'est de la commune de Carnac, sur la rivière de Crac'h. Les hameaux de Gouyandeur (au sud-ouest) et du Lizo (au sud-est) sont les plus proches).

Morphologie

Le hameau se compose de quatre fermes anciennes avec cour et dépendances. Le parcellaire a été peu à peu investi au 20^e siècle par des pavillons.

QUELVEZIN



Petite maison, p. 557.



Longère, p. 557.



Four à pain, p. 402.



Les étangs (communs), p. 116.



Maison du 17^e siècle, p. 399.



Maison du 17^e siècle et grange, p. 280 et 369.

Situation

Situé au nord-ouest de la commune de Carnac, le hameau de Quelvezin est voisin de ceux du Hahon (au nord-ouest), du Quéric-la-Lande (au nord) et de Kermalvezin (au sud).

Morphologie

Quelvezin est un hameau rue, dont la plupart des maisons ont leur façade principale au sud. A l'ouest le commun se compose de deux étangs dont l'exutoire se fait par le ruisseau de Le Poulino.

Au sud et à l'extérieur du hameau, une croix de chemin est aujourd'hui incluse dans une propriété privée.

SAINT-COLOMBAN



La chapelle Saint-Colomban, p. 79.



La fontaine de dévotion



Maison, p. 90.



Maison, p. 295.



Maison, p. 76.



Longère du 17^e siècle, p. 206, 214.



Puits, p. 280.



Maison avec puits, p. 294.



Petite maison, p. 80.

Situation

Le hameau de Saint-Colomban est situé au sud-ouest du bourg de Carnac, au nord du hameau voisin de Légenèse.

Morphologie

Le hameau est implanté sur une légère hauteur ; les habitations se sont organisées autour de la chapelle, qui a donné son nom au hameau de Saint-Colomban.

Historique

Les premières traces d'occupation humaine à Carnac remontent au paléolithique, vers 450 000 avant notre ère : un abri côtier a été découvert à Saint-Colomban en 1977 puis fouillé par Yves Coppens.

La chapelle Saint-Colomban

Cette chapelle a été bâtie en 1575, remaniée en 1732 puis restaurée en 1950. C'est son décor intérieur qui caractérise le plus l'édifice : celui-ci comporte des entrants à engoulants, des tableaux et autres maquettes déposés en son sein qui ont valeur d'ex-voto et enfin de grandes fresques probablement du 16^e siècle. Ces dernières suggèrent que la chapelle a été fréquentée par des marins et leurs familles ; il s'agit en effet de la chapelle la plus proche du port du Pô.

Monument(s) historique(s)

La chapelle Saint-Colomban est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1928. Quant à la fontaine, son bassin et son lavoir, l'ensemble est classé depuis 1978.

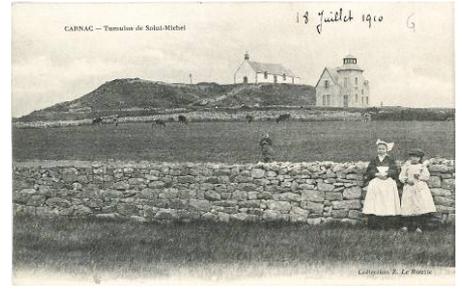


La fontaine en 1955. Cl. UDAP 56.

TUMULUS SAINT-MICHEL



Le tumulus, p. 144, 145.



Ph. Le Rouzic 1910



L'hôtel du Tumulus, p. 143, 140.



Le calvaire. Le Christ entouré de la Vierge et de saint Jean (face est), saint Cornille avec la tiare et la croix à trois traverses (face ouest). Face latérale : un saint évêque ?



Fontaine Saint-Michel, p. 49.

Situation

Le site de Saint-Michel se situe à l'est du bourg de Carnac, au nord-ouest du hameau de Clou-Carnac.

Morphologie

L'archéologue carnacois Zacharie le Rouzic entreprend les fouilles du tumulus, il acquière les terrains voisins afin d'y construire sa maison, Kerdolmen, qu'il habite à partir de 1901 ; cette maison devient plus tard l'hôtel du Tumulus qui sera transformé en 1956 par l'architecte Y. Guillou...

La chapelle Saint-Michel

Cette chapelle a été bâtie au sommet du tumulus du même nom. Un premier édifice datant du 6^e siècle a été identifié par Zacharie Le Rouzic lors des fouilles du monument néolithique. En 1663 ou 1664, une nouvelle chapelle est bâtie ; elle est rasée en 1796 car elle servait régulièrement de repaire aux insurgés. En 1813, une troisième chapelle voit le jour au même emplacement. Malheureusement, en 1900, les fouilles du tumulus fragilisent l'édifice qui est à nouveau démoli en 1923 pour être finalement reconstruit à l'identique en 1929. En 1960-1961, l'intérieur de la chapelle est décoré de fresques par l'artiste Alice Pasco.

Monument(s) historique(s)

Le « Tumulus-dolmen du Mont-Saint-Michel » est classé au titre des monuments historiques depuis 1889. Quant à la croix, elle est inscrite depuis 1925.

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
(AVAP)
DE CARNAC

1- RAPPORT DE PRESENTATION

Etabli à partir de la synthèse du diagnostic (documents 01a, 01b, 01c et 01d) -

ANNEXE 2

**SUCCESSION DES PLANS THEMATIQUES
JUSTIFICATIFS DU PERIMETRE DE L'AVAP**

Service Urbanisme de la Ville de Carnac

UDAP du Morbihan

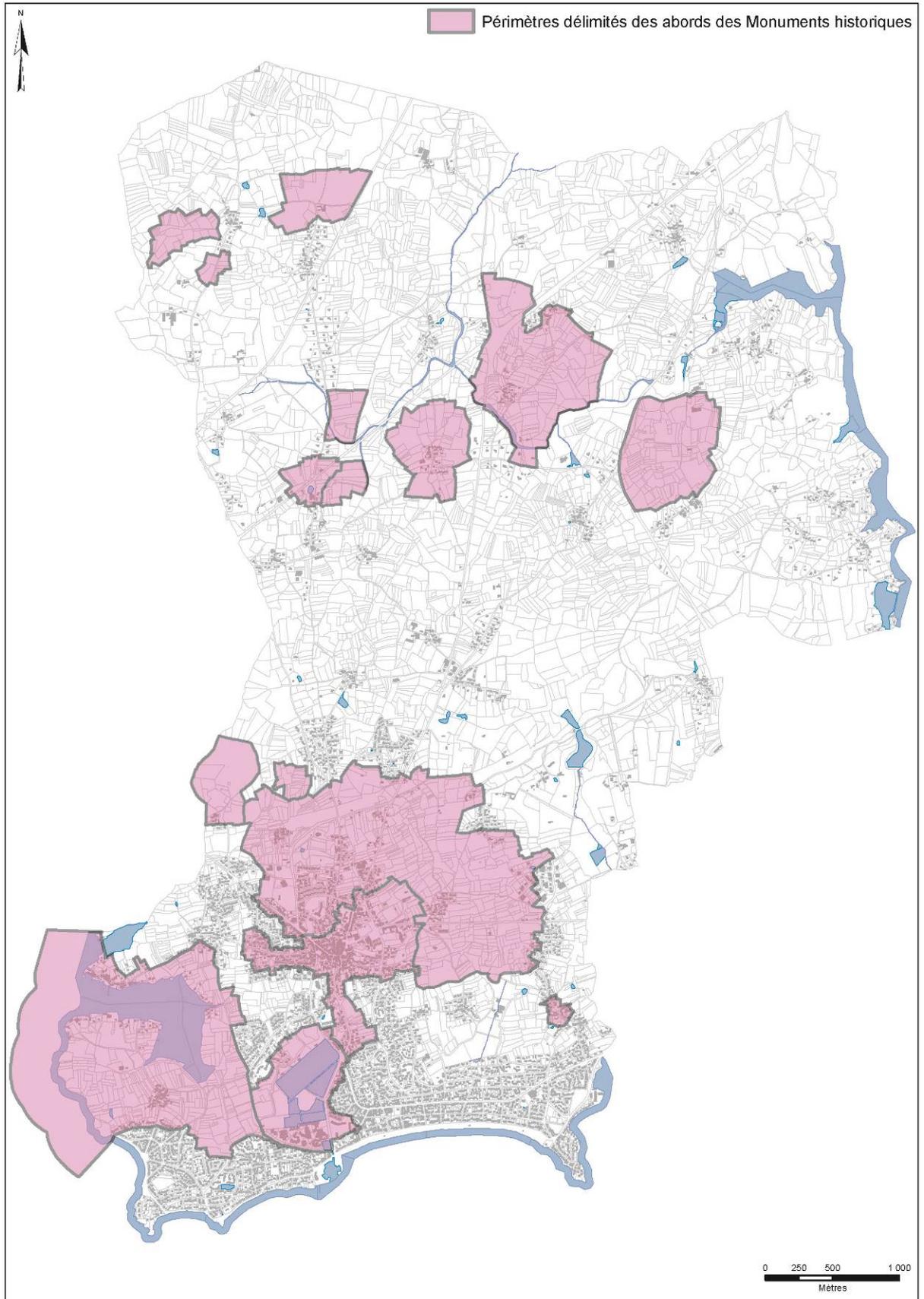
Valérie Rousset, historienne de l'Art
Bernard Wagon, urbaniste du Patrimoine
Adeline Sillas, urbaniste,
Thomas Levellier, sigiste
GHECO, urbanistes

2019

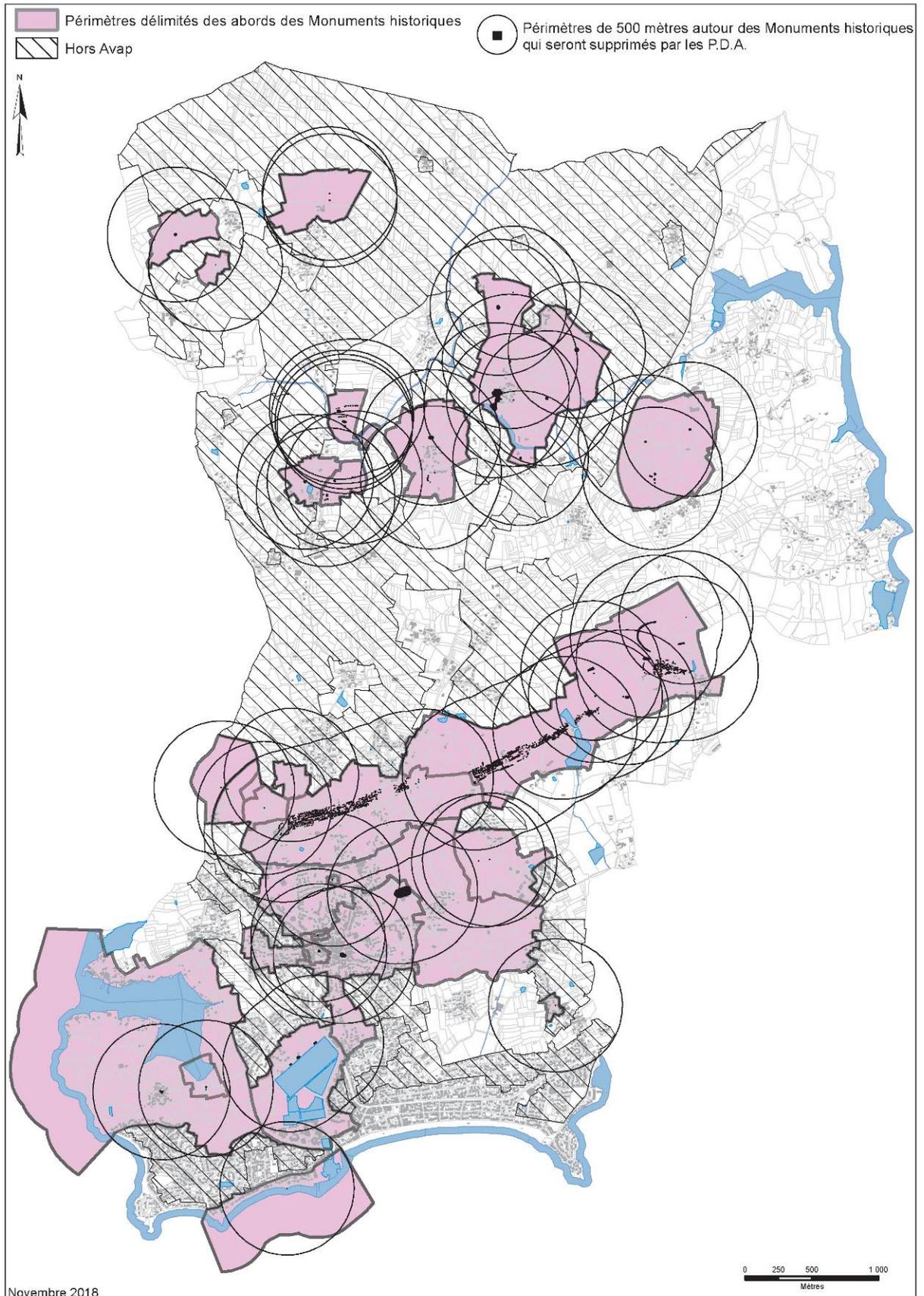
TOUS MH INSCRITS ET CLASSES ET 500 m DES ABORDS ET PERIMETRE AVAP



PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS PROJETES ET PERIMETRE AVAP

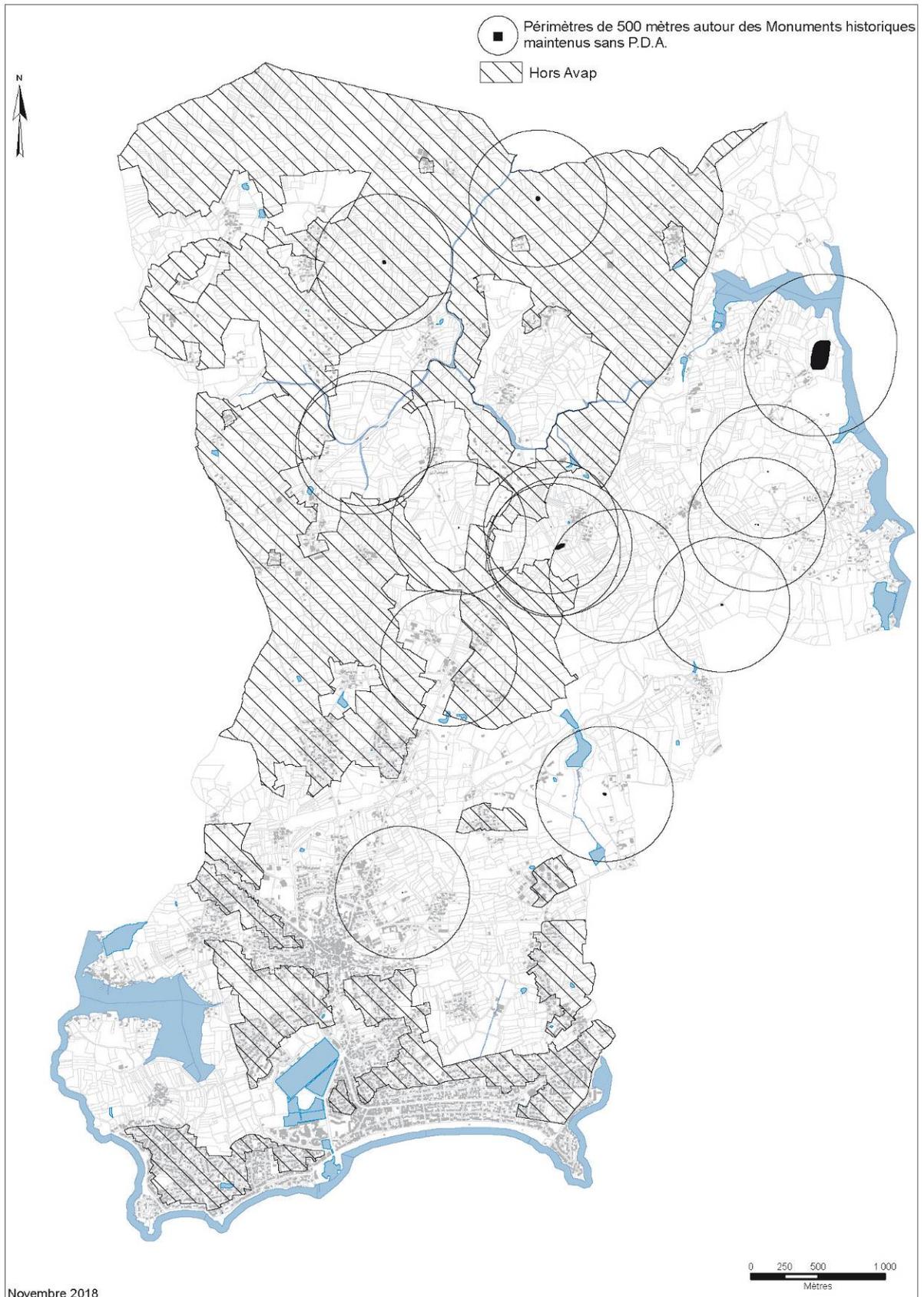


PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS PROJETES ET LES 500 m DES ABORDS ORIGINAUX ET PERIMETRE AVAP



Périmètres actuels d'abords de 500 m objets d'un PDA qui seront supprimés après enquête publique au profit de périmètres délimités des abords. De plus, ces PDA sont tous inclus dans le périmètre de l'AVAP : leur application sera donc suspendue à ce titre, pour une instruction unique et uniforme des dossiers.

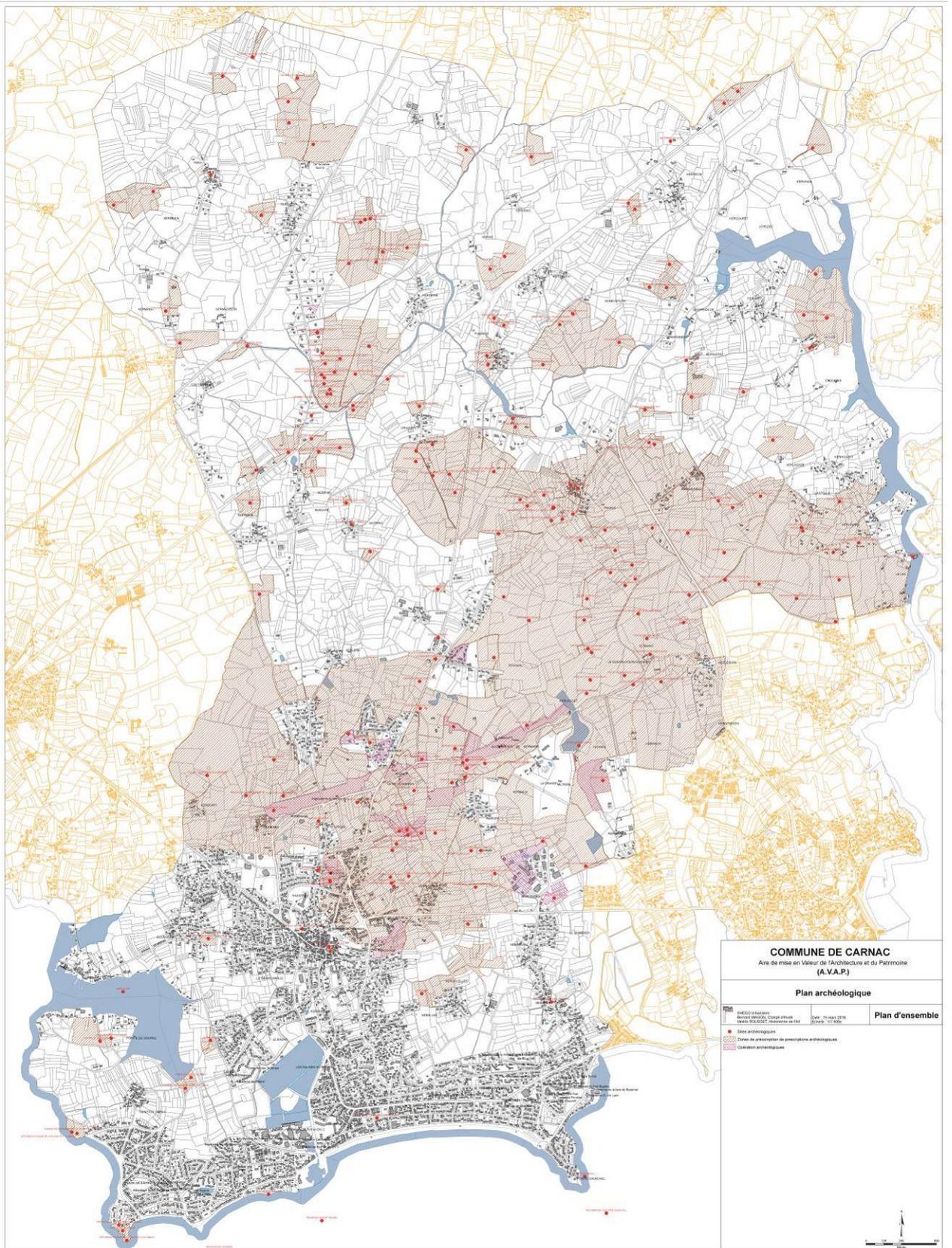
MH ET ABORDS DE 500 M MAINTENUS SANS PDA ET PERIMETRE AVAP



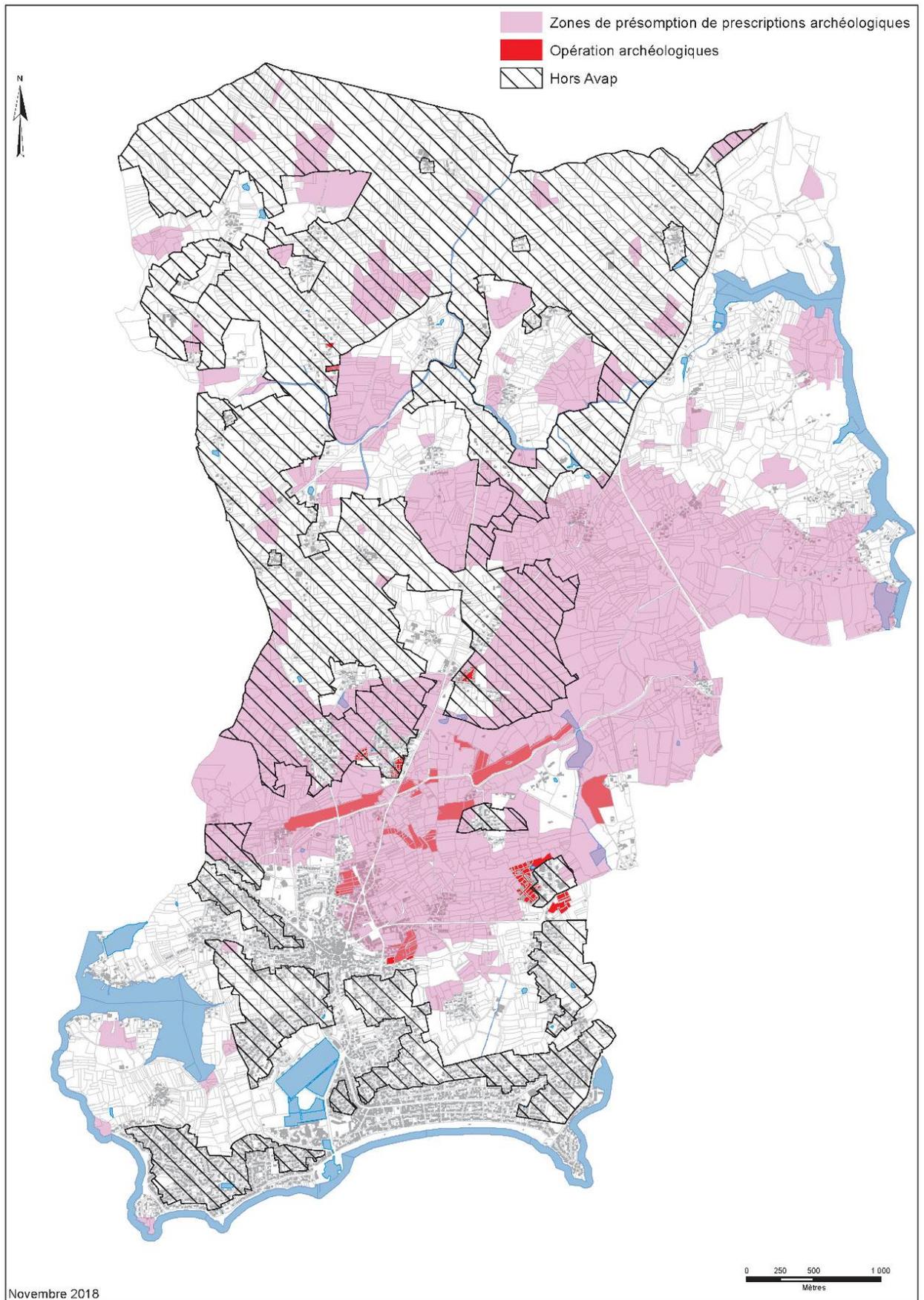
Des périmètres d'abords de 500 m ne sont pas l'objet d'un PDA : ils sont maintenus,

- Soit parce qu'ils couvrent des zones naturelles et rurales, sans incidence régulière sur l'instruction des dossiers,
- Soit parce qu'ils sont en totalité (ou presque) situés dans le périmètre de l'AVAP et de ce fait leur application est suspendue dans l'AVAP.

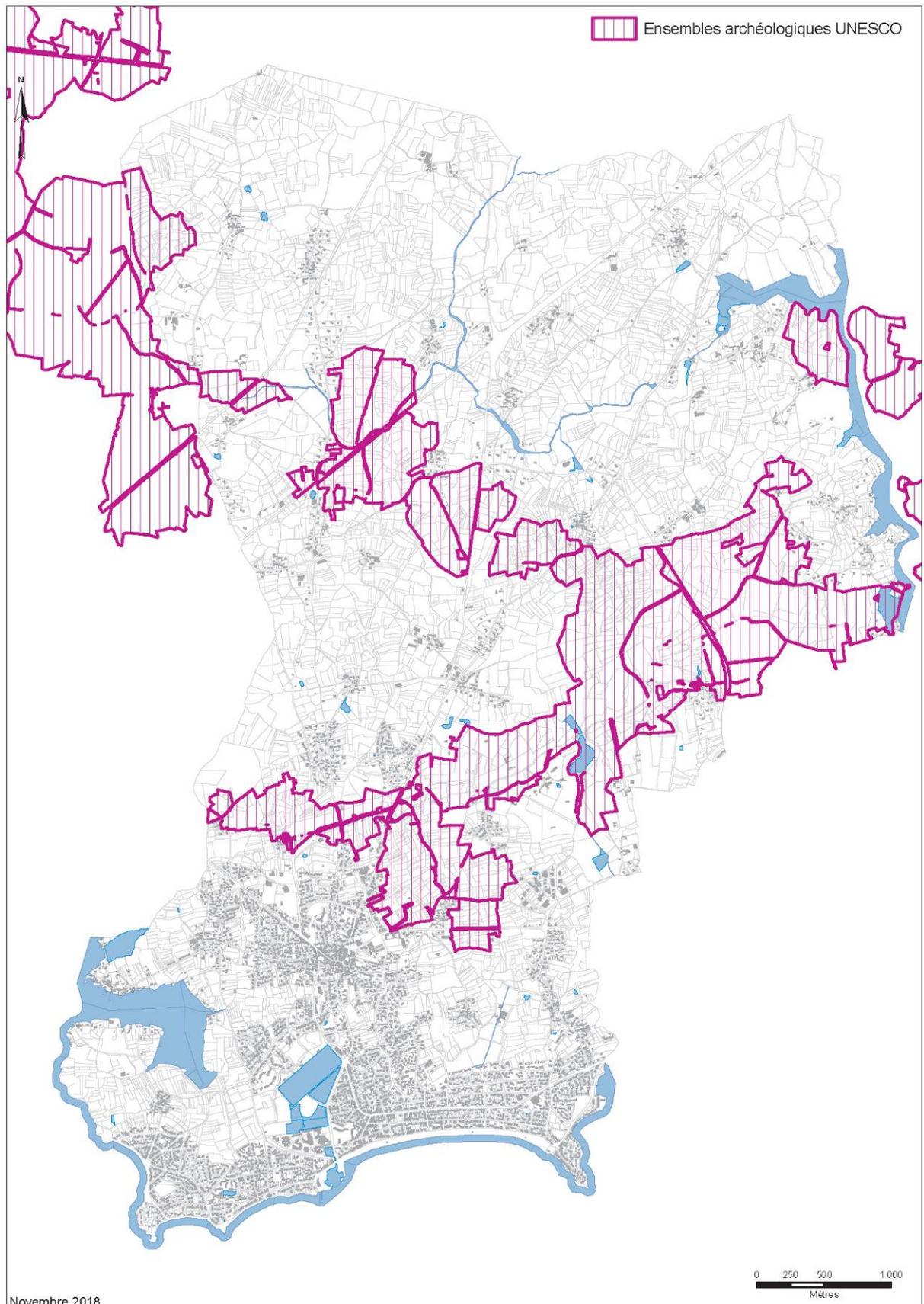
CARTE ARCHEO AVEC TOUS MEGALITHES (PROTEGES MH OU NON) ET ZPPA



ZONE DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES ET PERIMETRE AVAP



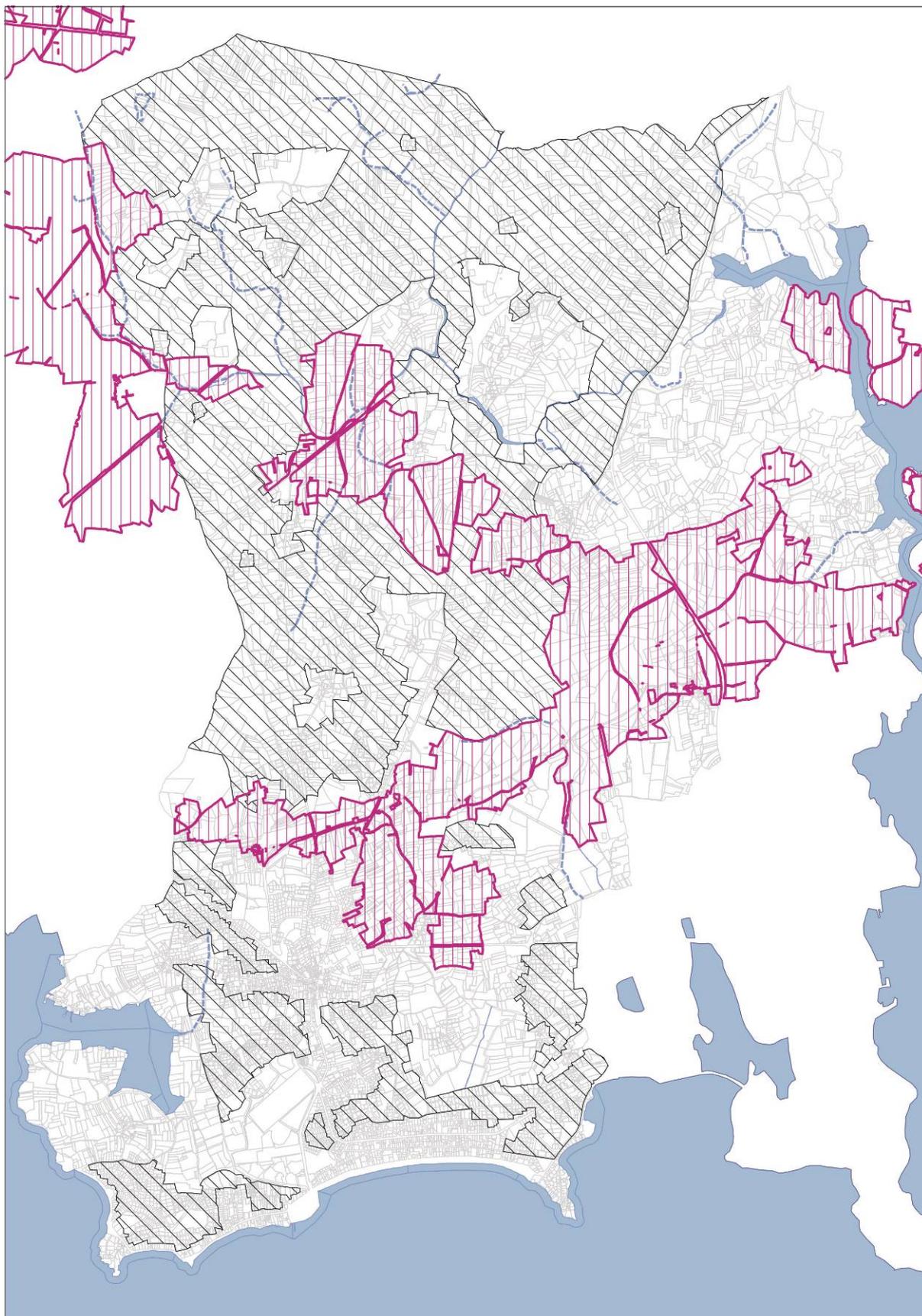
LE PROJET D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



L'ensemble A : le Menec-Kerlescan

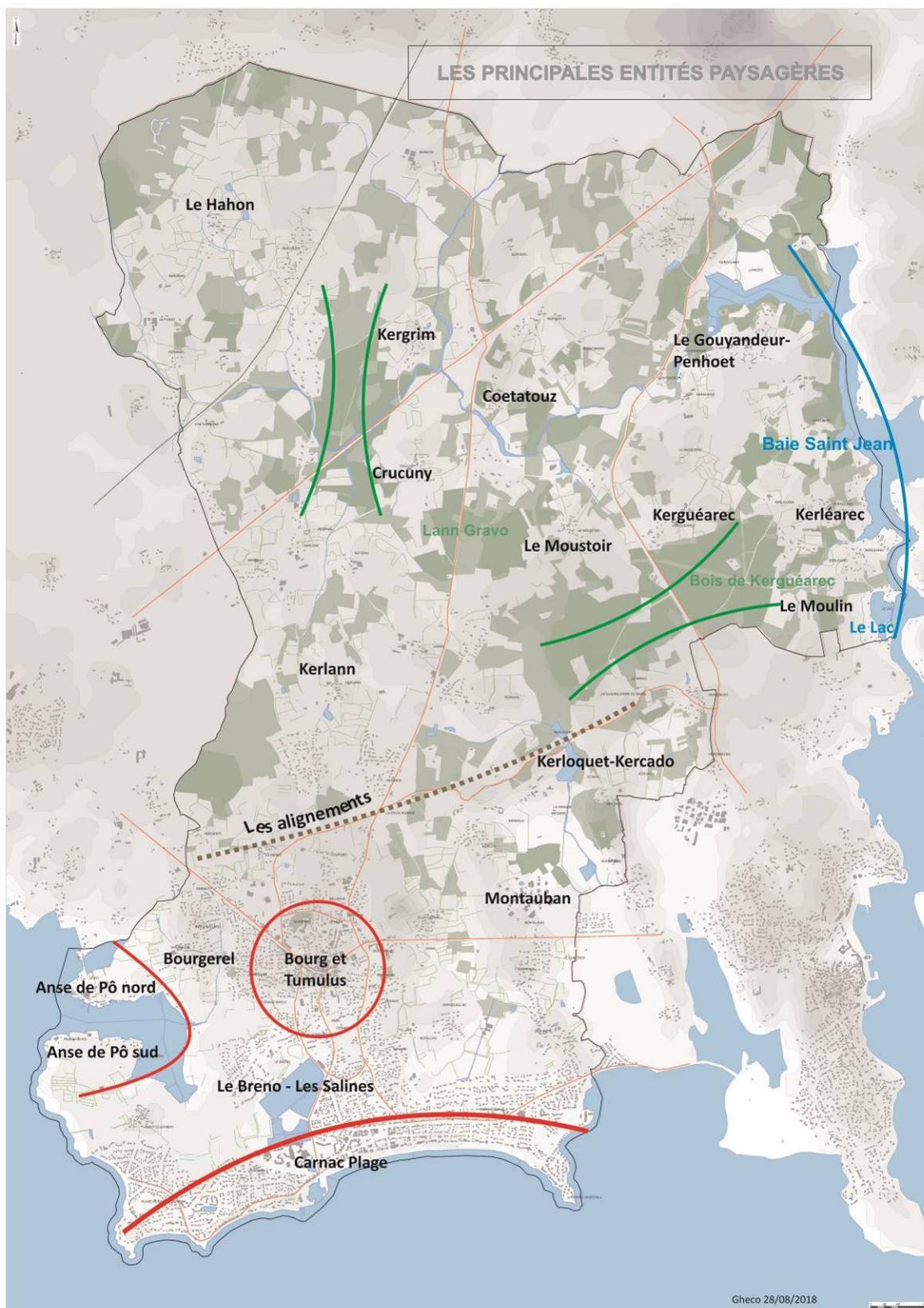
L'ensemble C : Crucuny/ Lann Granvillarec

LE PROJET D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET LE PERIMETRE D'AVAP



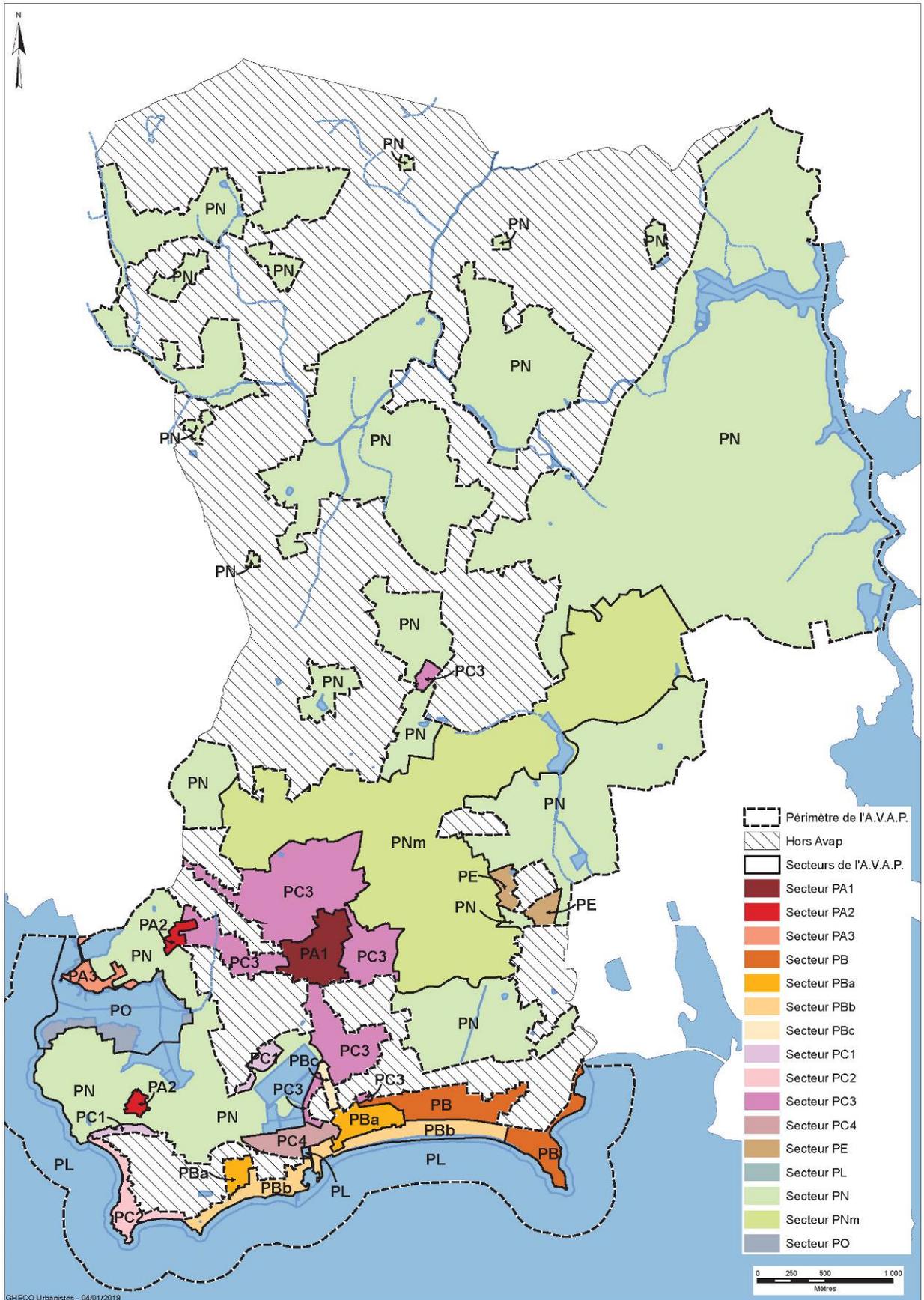
- Le projet d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO est porté en hachures rouges verticales
- La partie de commune située hors AVAP est portée en hachures larges obliques noires

LES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES ET GRANDES SENSIBILITES :



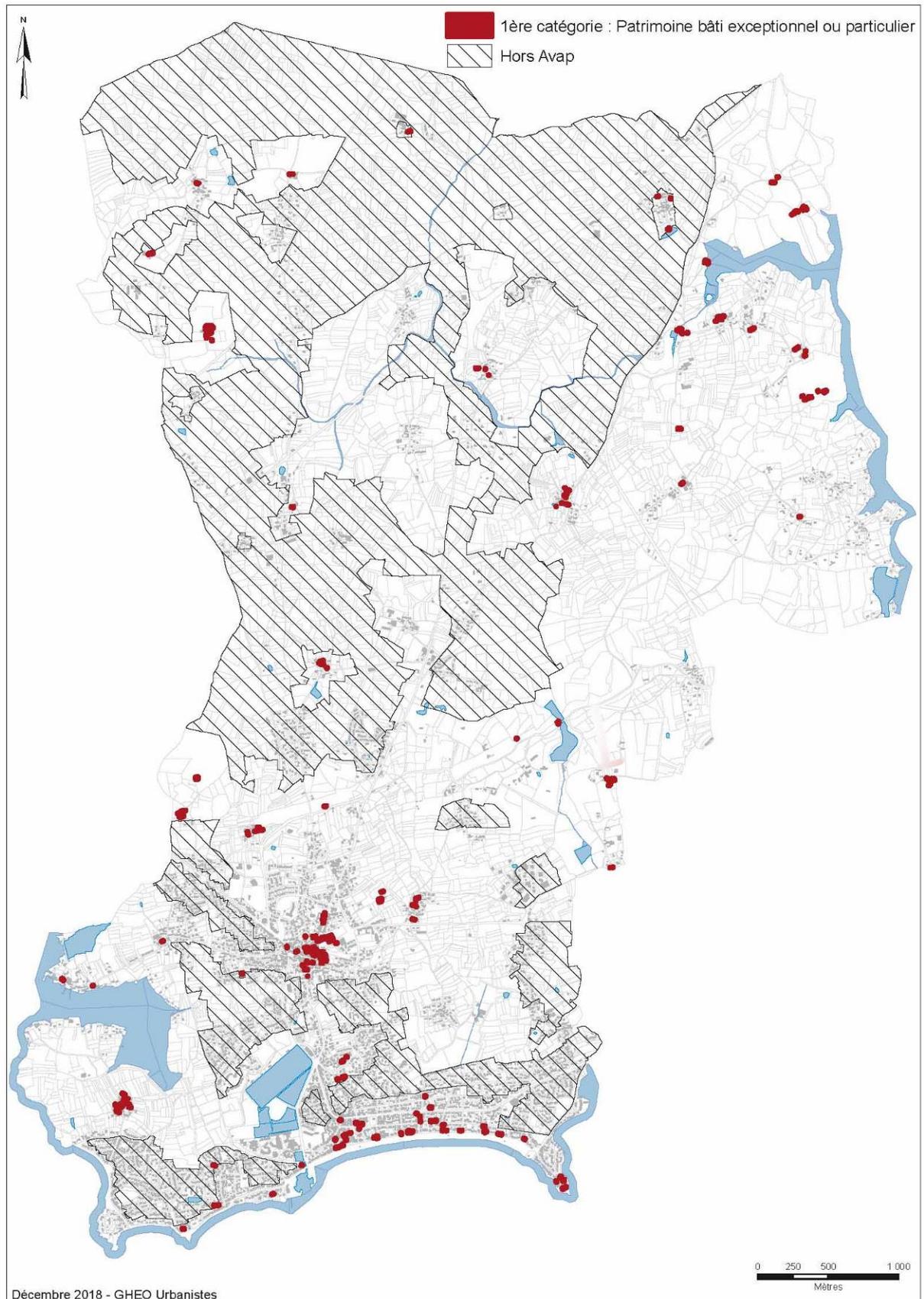
- Les sites mégalithiques (Les Alignements, le Tumulus Saint-Michel...)
- Les ensembles anciens caractéristiques (le bourg, hameaux, écarts)
- Les anciennes salines
- Les quartiers balnéaires – le front de mer
- Les espaces naturels structurantes : anse du Pô, baie Saint-Jean, les principaux boisements...

CARTE DES PERIMETRES ET SECTEURS DE L'AVAP

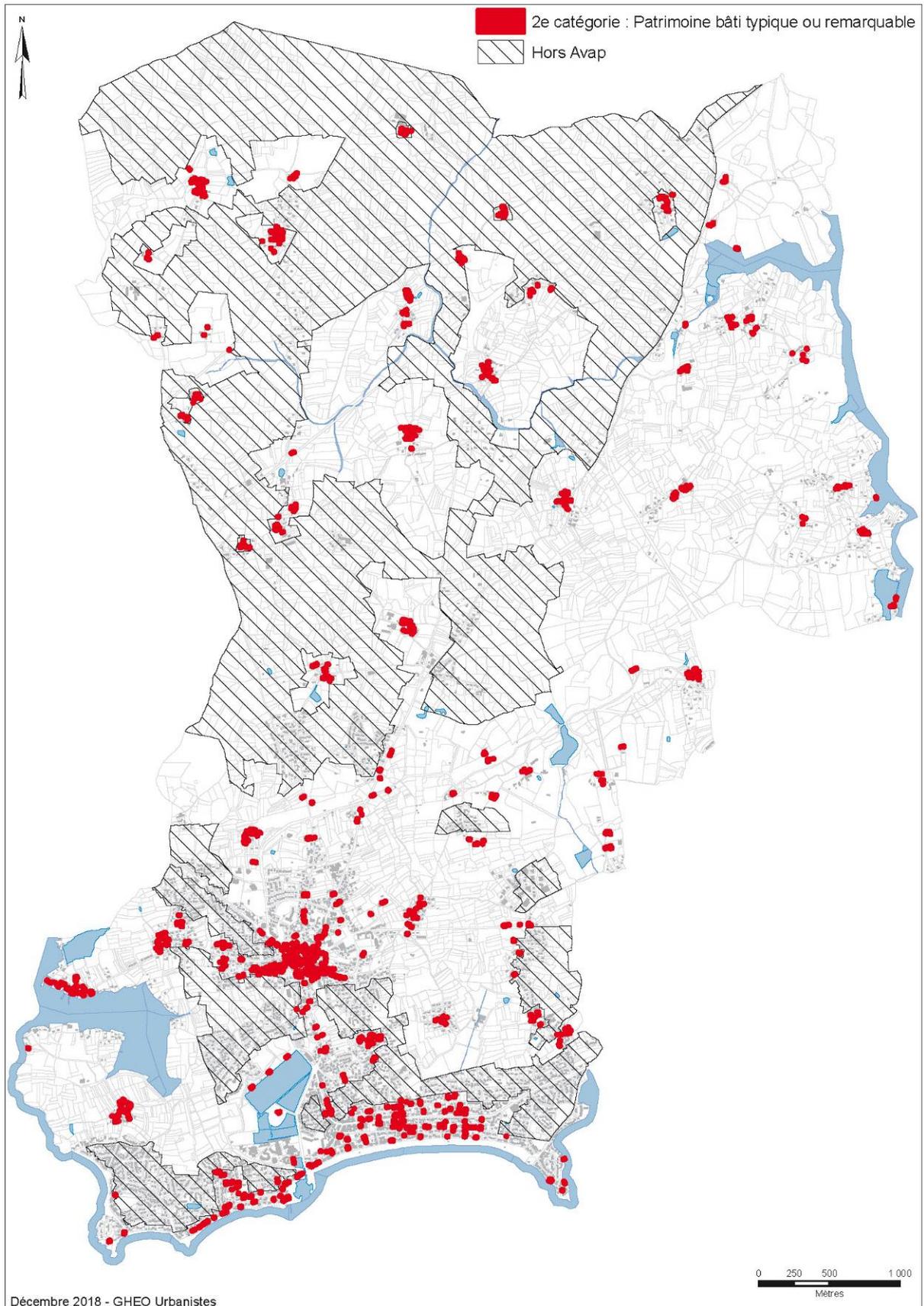


CARTES THEMATIQUES EXTRAITES DU PLAN REGLEMENTAIRE DE L'AVAP

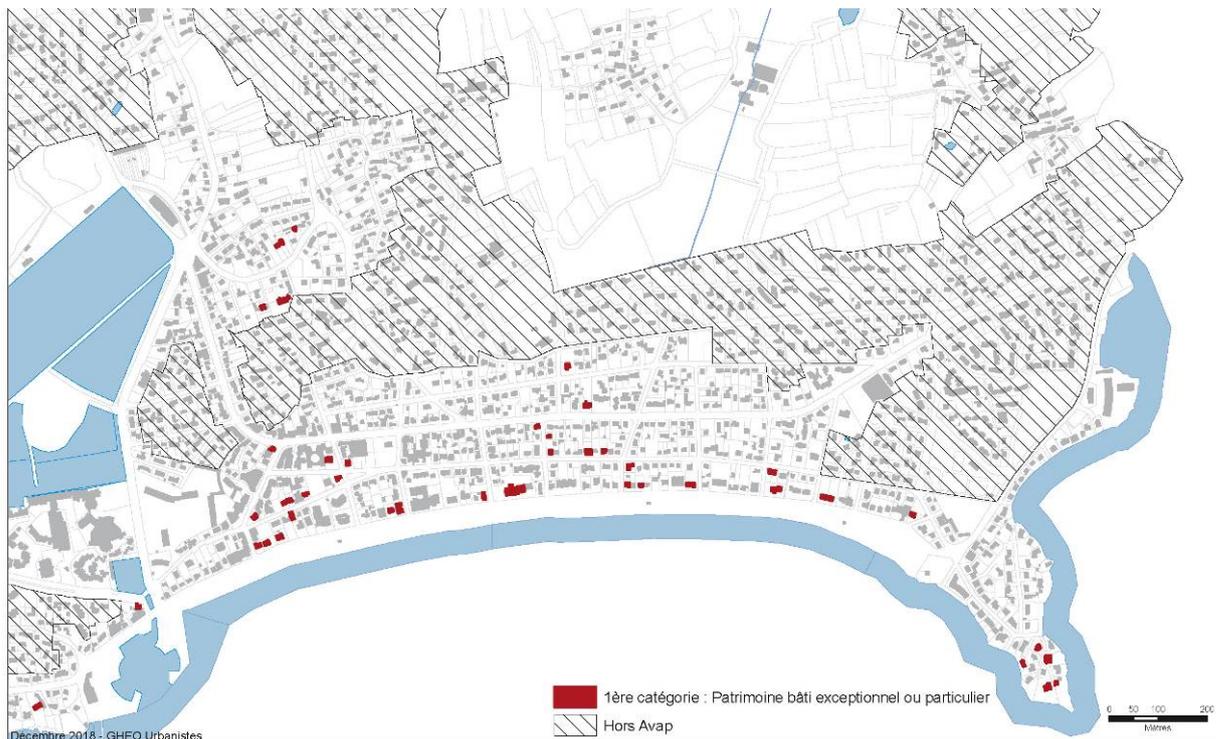
IMMEUBLES EXCEPTIONNELS OU PARTICULIERS (1^{ère} catégorie)



CARTES THEMATIQUES EXTRAITES DU PLAN REGLEMENTAIRE DE L'AVAP –
PATRIMOINE TYPIQUE OU REMARQUABLE (2^{ème} catégorie)



CARTES THEMATIQUES EXTRAITES DU PLAN REGLEMENTAIRE DE L'AVAP
IMMEUBLES EXCEPTIONNELS OU PARTICULIERS (1^{ère} catégorie)
CARNAC-PLAGE



IMMEUBLES EXCEPTIONNELS OU PARTICULIERS (1^{ère} catégorie)
LEGENESE



CARTES THEMATIQUES EXTRAITES DU PLAN REGLEMENTAIRE DE L'AVAP –
ARBRES PROTEGES ISOLES – CARNAC-PLAGE



ARBRES ISOLES – LEGENESE



CARTES THEMATIQUES EXTRAITES DU PLAN REGLEMENTAIRE DE L'AVAP –
MASSES BOISEES PROTEGES

